

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Musée d'art contemporain - Dons **Page 1944**
- Musée des Beaux-Arts - Dons **Page 1945**
- Auditorium-Orchestre national de Lyon - Demande d'aide auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes..... **Page 1946**
- Service archéologique - Diagnostic archéologique 34 rue de la Charité, 69002 Lyon **Page 1946**
- Archives municipales - Vente de catalogue **Page 1946**
- Mise à disposition de locaux **Page 1947**
- Autorisations d'urbanisme **Page 1948**

Arrêtés municipaux :

- Délégations de signature :
 - Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à un fonctionnaire territorial **Page 1949**
 - Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon..... **Page 1950**
 - Délégations de signature temporaires – Période du 5 juillet 2021 au 27 août 2021 inclus **Page 1950**
 - Délégations de signature au sein de la Délégation générale aux

ressources humaines et au dialogue social de la Ville de Lyon en matière de ressources humaines - Période du 19 juillet 2021 au 13 août 2021 **Page 1953**

- Délégations de signature à la Délégation générale culture, patrimoine et événements en matière de ressources humaines **Page 1953**
- Délégations accordées par le Maire de la Ville de Lyon à ses Adjointes et à des Conseillers municipaux **Page 1955**
- Dérogations exceptionnelles à la fermeture dominicale des commerces - Année 2021 **Page 1951**
- Fonctionnement du Relais d'assistantes maternelles Simone de Beauvoir **Page 1951**
- Accès et usages des piscines municipales de la Ville de Lyon..... **Page 1952**
- Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents **Page 1965**
- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons..... **Page 1968**
- Délégation générale aux ressources humaines - Arrêtés individuels **Page 2008**
- Centre communal d'action sociale - Arrêtés individuels **Page 2009**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la commande publique - Avis **Page 2010**
- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis

d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage **Page 2010**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

2656 - Musée d'art contemporain - Don à titre gracieux de Jérémie Masurel Galerie Slika « Projet de visuel pour l'affiche de l'exposition « Comme un parfum d'aventure », 2020 » (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des Affaires Culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020 transmise en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22 - 9° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la proposition de don gracieux, faite à la Ville de Lyon par Jérémie Masurel ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020, transmis en Préfecture le 14 octobre 2020, déléguant à Mme Audrey Hénocque, Adjointe déléguée aux Finances et à la Commande Publique, les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville ;

Décide :

Article Premier. - D'accepter le don de Jérémie Masurel, à titre gracieux de Projet de visuel pour l'affiche de l'exposition « Comme un parfum d'aventure », 2020 par Jean Jullien, grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, d'une valeur estimative de 350 €.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 24 juin 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée aux Finances,
Audrey Hénocque*

2655 - Musée d'art contemporain - Don à titre gracieux d'une oeuvre de Edi Dubien « Synergie, 2020 » par l'entreprise Jacquet Metals (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des Affaires Culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020 transmise en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22 - 9° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la proposition de don gracieux, faite à la Ville de Lyon par Entreprise Jacquet Metals sise 44, Quai Charles de Gaulle, 69006 Lyon.

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020, transmis en Préfecture le 14 octobre 2020, déléguant à Mme Audrey Hénocque, Adjointe déléguée aux Finances et à la Commande Publique, les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville ;

Décide :

Article Premier. - D'accepter le don à titre gracieux de l'entreprise Jacquet Metals de l'oeuvre « Synergie, 2020 » par Edi Dubien, grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, d'une valeur estimative de 22 000 €.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 24 juin 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée aux Finances,
Audrey Hénocque*

2657 - Musée d'art contemporain - Don à titre gracieux de Christian Lhopital « Patience et torpeur VI, 2017 » (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des Affaires Culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020 transmise en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22 - 9° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la proposition de don gracieux, faite à la Ville de Lyon par Christian Lhopital ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020, transmis en Préfecture le 14 octobre 2020, déléguant à Mme Audrey Hénocque, Adjointe déléguée aux Finances et à la Commande Publique, les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville ;

Décide :

Article Premier. - D'accepter le don à titre gracieux de Christian Lhopital Patience et torpeur VI, 2017, grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, d'une valeur estimative de 6 000 €.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification. Fait à Lyon, le 24 juin 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée aux Finances,
Audrey Hénocque*

2658 - Musée d'art contemporain - Don à titre gracieux de Seton Smith « Insel I et II, 2012» (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des Affaires Culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020 transmise en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22 - 9° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la proposition de don gracieux, faite à la Ville de Lyon par Seton Smith ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020, transmis en Préfecture le 14 octobre 2020, déléguant à Mme Audrey Hénocque, Adjointe déléguée aux Finances et à la Commande Publique, les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville ;

Décide :

Article Premier. - D'accepter le don à titre gracieux de Insel I et II, 2012 par Seton SMITH, grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, d'une valeur estimative de 10 000 €.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification. Fait à Lyon, le 24 juin 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée aux Finances,
Audrey Hénocque*

2678 - Musée des Beaux-Arts - Don de Henri-Paul Denis (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des Affaires Culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020 transmise en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22 - 9° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la proposition de don à titre gracieux, faite à la Ville de Lyon par M. Henri-Paul Denis ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020, transmis en Préfecture le 14 octobre 2020, déléguant à Mme Audrey Hénocque, Adjointe déléguée aux Finances et à la Commande Publique, les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville ;

Décide :

Article Premier. - D'accepter le don à titre gracieux d'une œuvre, Vanité, attribuée à Pier-Francesco Cittadini, XVIIe siècle, huile sur toile, grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, d'une valeur estimative totale de 45 000€.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification. Fait à Lyon, le 24 juin 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée aux Finances,
Audrey Hénocque*

2675 - Musée des Beaux-Arts - Don de Bruno et Isabelle Mory (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des Affaires Culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020 transmise en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22 - 9° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la proposition de don à titre gracieux, faite à la Ville de Lyon par Isabelle et Bruno Mory, en date du 1er juin 2021 ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020, transmis en Préfecture le 14 octobre 2020, déléguant à Mme Audrey Hénocque, Adjointe déléguée aux Finances et à la Commande Publique, les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville ;

Décide :

Article Premier. - D'accepter le don à titre gracieux de deux œuvres d'Eugène Leroy :

- Marine, 1960-1970, aquarelle sur papier ;

- Autoportrait, fusain sur papier ;

grévé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, d'une valeur estimative totale de 22 000€.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 24 juin 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée aux Finances,
Audrey Hénocque*

2674 - Auditorium-Orchestre national de Lyon - Demande d'aide auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du plan de relance (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des Affaires Culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020, envoyée en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22-26° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, hors le cas des opérations dont l'engagement nécessite une délibération du Conseil municipal ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Considérant qu'il y a lieu de solliciter une aide auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes Direction Régionale des Affaires Culturelles ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020, transmis en Préfecture le 14 octobre 2020, déléguant à Nathalie Perrin-Gilbert les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier. - Est autorisée la demande de subvention d'un montant de 80 000 € à la DRAC Auvergne – Rhône-Alpes au titre du soutien exceptionnel dans le cadre du plan de relance.

Art. 2. - La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2021 - Article 74718 – Fonction 311 - Ligne de crédit 93 - Programme PRODUCTI07 - Opération SYMPH07 – Chapitre 74.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 28 juin 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée à la Culture,
Nathalie Perrin-Gilbert*

2682 - Service archéologique - Diagnostic archéologique 34 rue de la Charité, 69002 Lyon - n° 2021-734 (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des Affaires Culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22-23° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Considérant la prescription n° 2021-734 du service régional de l'archéologie émise le 15 juin 2021 ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020, transmis en Préfecture le 14 octobre 2020, déléguant à Mme Nathalie Perrin-Gilbert, les compétences en matière de conception et mise en œuvre de la politique culturelle de la Ville dont l'archéologie ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Lyon concernant la réalisation d'un diagnostic archéologique par le service archéologique de la Ville de Lyon « 34 rue de la Charité, Lyon 2e ».

Art. 2. - Que M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Que tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 28 juin 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée à la Culture,
Nathalie Perrin-Gilbert*

2691 - Archives municipales - Vente de catalogue (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des Affaires Culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020, envoyée en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour fixer les tarifs unitaires des produits dérivés des activités des établissements culturels ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la demande des Archives municipales de Lyon relative à la vente du catalogue intitulé « au service de la Ville, l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts. Lyon 1700 - 2020 », dans le cadre de l'exposition « au service de la Ville, l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts. » ;

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de vente dudit catalogue ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020, transmis en Préfecture le 14 octobre 2020, déléguant à Mme Nathalie Perrin-Gilbert les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier. - D'autoriser M. le Directeur :

- à mettre en vente 170 exemplaires du catalogue intitulé « au service de la Ville, l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts. Lyon 1700 - 2020 » selon les modalités suivantes :

- prix unitaire de vente : 25 € TTC
- à offrir 130 exemplaires : ceux-ci devront porter la mention « offert par la Ville de Lyon »

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 28 juin 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée à la Culture,
Nathalie Perrin-Gilbert*

2695 - Musée des Beaux-Arts - Mise à disposition de locaux au profit de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des Affaires Culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu la délibération n° 2019/4759 du Conseil municipal du 20 mai 2019 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des beaux-arts ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Musée des beaux-arts, situé 20 place des Terreaux à Lyon 1er, référencé comme ensemble immobilier n° 01 013 ;

Considérant la demande de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes, 10 rue Paul Montrochet, 69002 Lyon, d'organiser une manifestation dans les locaux du musée le 5 juillet 2021 de 14h à 15h45 ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020, transmis en Préfecture le 14 octobre 2020, déléguant à Mme Nathalie Perrin-Gilbert les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes, le 5 juillet 2021 de 14h à 15h45, des locaux sus désignés, moyennant une redevance de 2000 (deux mille) euros HT.

Les locaux mis à disposition sont l'auditorium Henri Focillon.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 28 juin 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée à la Culture,
Nathalie Perrin-Gilbert*

2673 - Mise à disposition du Jardin des Chartreux à l'association Centre des musiques traditionnelles Rhône-Alpes (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction événements et animations)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par Monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu la délibération n° 2021/546 du Conseil municipal du 28 janvier 2021 approuvant les tarifs d'occupation commerciale du domaine public ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un parc public, appelé Jardin des Chartreux situé 36 cours Général Giraud ;

Considérant la demande de l'association Centre des musiques traditionnelles Rhône-Alpes, 46 cours du Docteur Jean Damidot, 69100 Villeurbanne, d'organiser quatre concerts payants au Jardin des Chartreux les 8, 15, 22 et 29 juillet à partir de 20 heures ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020, transmis en Préfecture le 14 octobre 2020, déléguant à Mme Nathalie Perrin-Gilbert les compétences en matière culturelle ;

Décide

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de l'association Centre des musiques traditionnelles Rhône-Alpes pour l'organisation de quatre concerts payants les 8, 15, 22 et 29 juillet des lieux sus désignés, moyennant une redevance de 502 (cinq cent deux) euros.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 2 juillet 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée à la Culture,
Nathalie Perrin-Gilbert*

2418 - Autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux d'investissement programmés en 2021 pour le compte de la Ville de Lyon (Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 en date du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture du Rhône le 4 août 2020, donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales pour « procéder, pour le compte de la commune, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives aux travaux de démolition, de transformation ou d'édification des biens municipaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget, ou habiliter toute personne publique ou privée à déposer de telles demandes sur les biens municipaux » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020, transmis en Préfecture du Rhône le jour même, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à M. Sylvain Godinot les compétences en matière de transition écologique et patrimoine ;

Considérant que dans le cadre de la programmation 2021 des enveloppes de travaux d'aménagement et du propriétaire, y compris accessibilité, une liste complémentaire de travaux d'investissement à réaliser a été définie ;

Considérant que pour pouvoir réaliser ces travaux dits du propriétaire et d'aménagement il convient pour la Ville de Lyon de déposer des autorisations d'urbanisme ;

Décide :

Article Premier. - Est autorisé le dépôt des autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux d'investissement programmés en 2021 et figurant sur la liste jointe.

Article 2 - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Fait à Lyon, le 04 mai 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué,
Sylvain Godinot*

Annexe de la décision 2418 :

Arrondissement	N° EI	Nom d'EI	Objet des travaux	Adresse
Lyon 1 ^{er}	01003	Ecole élémentaire Victor Hugo	Remplacement et pose de stores screen	5 impasse Flesselles, Lyon 1 ^{er}
Lyon 3 ^{ème}	03007	GS Meynis	Restructuration des sanitaires de cour	6 rue Meynis, Lyon 3 ^{ème}
Lyon 3 ^{ème}	03009	Crèche Brechan	Pose d'une grille anti intrusion	7 passage Roger Brechan, Lyon 3 ^{ème}
Lyon 3 ^{ème}	03010	Ecole élémentaire Harmonie- Rebatel	Remplacement de fenêtres et occultations façade Nord et Est, et ravalement façade	21 ter rue Docteur Rebatel, Lyon 3 ^{ème}
Lyon 3 ^{ème}	03120	Crèche Dunois	Pose d'une grille anti intrusion	172 rue André Philip, Lyon 3 ^{ème}
Lyon 3 ^{ème}	03388	Médiathèque Marguerite Yourcenar	Modification de façade : remplacement des tôles perforées par des barreaudages	Avenue Lacassagne, Lyon 3 ^{ème}
Hors Lyon	99016	Musée Henri Malartre	Déconstruction d'un édicule du musée Henri Malartre	645 rue de Musée, 69270 Rochetaillée-sur-Saône
Hors Lyon	99068	Cuisine Centrale	Rénovation du bâtiment	434 rue Maryse Bastié, 69140 Rillieux-la-Pape

2669 - Autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux d'investissement programmés en 2021 pour le compte de la Ville de Lyon (Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 en date du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture du Rhône le 4 août 2020, donnant délégation

tion au Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour « procéder, pour le compte de la commune, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives aux travaux de démolition, de transformation ou d'édification des biens municipaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget, ou habiliter toute personne publique ou privée à déposer de telles demandes sur les biens municipaux » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020, transmis en Préfecture du Rhône le jour même, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à M. Sylvain Godinot les compétences en matière de transition écologique et patrimoine ;

Considérant que dans le cadre de la programmation 2021 des enveloppes de travaux d'aménagement et du propriétaire, y compris accessibilité, une liste complémentaire de travaux d'investissement à réaliser a été définie ;

Considérant que pour pouvoir réaliser ces travaux dits du propriétaire et d'aménagement il convient pour la Ville de Lyon de déposer des autorisations d'urbanisme ;

Décide :

Article Premier. - Est autorisé le dépôt des autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux d'investissement programmés en 2021 et figurant sur la liste jointe.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Fait à Lyon, le 17 juin 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué,
Sylvain Godinot*

Annexe de la décision 2669 :

Arrondissement	N° EI	Nom d'EI	Objet des travaux	Adresse
Lyon 1 ^{er}	01078	Jardin des Chartreux	Remplacement des menuiseries extérieures et des volets de la villa Kourouma	36, cours Général Giraud, 69001 Lyon
Lyon 1 ^{er}	01055	EAJE Farandole	Dépose d'un conduit fibrociment et création d'un conduit maçonné en façade	12, rue du Jardin des Plantes, 69001 Lyon
Lyon 5 ^{ème}	05066	Mairie du 5 ^{ème} arrondissement	remplacement d'une fenêtre simple vitrage par une fenêtre à double vitrage	14 rue Docteur Edmond Locard, 69005 Lyon
Lyon 5 ^{ème}	05086	Gymnase Thézillat	Déplacement de la porte extérieure de secours	5 montée Saint-Barthélémy, 69005 Lyon

2021/260 - Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à un fonctionnaire territorial – M. Eripel Maxime (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du maire et de ses adjoints ;

Vu l'article R 2122-10 du code général des collectivités territoriales ;

Arrête :

Article Premier. - M. Maxime Eripel, Adjoint administratif à la Direction des cimetières, est délégué :

- dans les fonctions d'Officier d'état civil désignées par l'article R 2122-10 du code général des collectivités territoriales.

Art. 2.- Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à Monsieur le Procureur de la République.

Lyon, le 27 mai 2021

*Le Maire de Lyon,
Grégory Doucet*

2021/2737 - Délégations de signature temporaires – Période du 5 juillet 2021 au 27 août 2021 inclus (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Direction des assemblées)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L 2511-27 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints ;

Vu l'arrêté n° 2020/1400 de M. le Maire de Lyon en date du 14 octobre 2020 donnant délégation aux adjoints et à des conseillers municipaux ;

Considérant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses pouvoirs propres ou des attributions qui lui sont confiées par délibération du Conseil municipal, à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil municipal ;

Considérant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services communaux ;

Considérant que les nécessités de continuité du service imposent qu'en l'absence de certains adjoints ou conseillers délégués, du 12 juillet 2021 au 27 août 2021 inclus, la signature des actes soit assurée ;

Arrête :

Article Premier. - Pour remplacer les élus absents du 5 juillet 2021 au 16 juillet 2021 inclus, M. Sylvain Godinot, 2^e adjoint au maire de Lyon, est autorisé à signer tout acte, convention, courrier et plus généralement tous documents relatifs aux matières qui leur ont été déléguées.

Art. 2. - Pour remplacer les élus absents du 19 juillet 2021 au 23 juillet 2021 inclus, Mme Audrey Hénocque, 1^{ère} adjointe au maire de Lyon, est autorisée à signer tout acte, convention, courrier et plus généralement tous documents relatifs aux matières qui leur ont été déléguées.

Art. 3. - Pour remplacer les élus absents du 26 juillet 2021 au 06 août 2021 inclus, M. Valentin Lungenstrass, 10^{ème} adjoint au maire de Lyon, est autorisé à signer tout acte, convention, courrier et plus généralement tous documents relatifs aux matières qui leur ont été déléguées.

Art. 4. - Pour remplacer les élus absents du 09 août 2021 au 13 août 2021 inclus, M. Steven Vasselín, 6^e adjoint au maire de Lyon, est autorisé à signer tout acte, convention, courrier et plus généralement tous documents relatifs aux matières qui leur ont été déléguées.

Art. 5. - Pour remplacer les élus absents du 16 août 2021 au 27 août 2021 inclus, Mme Audrey Hénocque, 1^{ère} adjointe au maire de Lyon, est autorisée à signer tout acte, convention, courrier et plus généralement tous documents relatifs aux matières qui leur ont été déléguées.

Art. 6. - Le présent arrêté prendra effet après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 7. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre le présent arrêté doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa date d'affichage.

Lyon, le 5 juillet 2021

Le Maire de Lyon,

Grégory Doucet

2021/2745 - Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Direction des assemblées)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L 2511-27 ;

Vu l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints ;

Vu les délibérations n° 2020/59 et 2020/60 du Conseil municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Maire ;

Vu l'arrêté n° 2020/1400 du 14 octobre 2020 portant délégation à mesdames et messieurs les Adjoints et à des Conseillers municipaux ;

Vu l'arrêté n° 2021/2341 du 8 avril 2021 portant délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon ;

Vu les arrêtés en vigueur donnant délégation de signature au personnel de la Ville de Lyon ;

Considérant que le maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints et aux responsables de services communaux ;

Considérant que le volume des affaires traitées par la Ville de Lyon nécessite, dans le souci de garantir la continuité de l'institution, d'accorder une délégation de signature à des personnels en situation d'autorité ;

Arrête :

Article Premier. - Délégation permanente est donnée à M. Jérôme Maillard, Directeur général des services, à l'effet de signer, au nom de M. le Maire, tous actes, arrêtés, décisions, conventions, courriers relatifs à la gestion de la Ville de Lyon :

- à l'exclusion de ceux relevant des délégations de signature données aux Adjoints et Conseillers délégués, sauf en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers ;

- étant précisé que cette délégation s'applique également dans les domaines faisant l'objet de délégations de signature au personnel de la Ville de Lyon en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme Maillard, la délégation consentie à l'article 1^{er} du présent arrêté pourra être exercée dans des limites identiques et par ordre de priorité par :

- M. Christophe Pernette-Tixier, Directeur général adjoint ;

- Mme Claire Lemeunier, Directrice générale adjointe ;

- Mme Julie Thomas, Directrice générale adjointe ;

- M. Philippe Huthwohl, Directeur général adjoint ;

- M. Xavier Fourneyron, Directeur général adjoint ;

- M. Vincent Fabre, Directeur général adjoint ;

- Mme Gratianna Dumas, Adjointe au Directeur général adjoint ;

- Mme Christiane Cerutti, Adjointe au Directeur général adjoint ;

- M. Adrien Brun, Adjoint au Directeur général adjoint.

Art. 3. - En application de l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, lorsqu'un agent de la Ville, titulaire d'une délégation de signature, estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informe, sans délai et par écrit, son supérieur hiérarchique en précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences.

Lorsque le supérieur hiérarchique estime qu'il y a lieu de confier le traitement de l'affaire à une autre personne placée sous son autorité, la personne dessaisie du dossier ne peut prendre part à aucune réunion ni émettre aucun avis en rapport avec les questions en cause.

Art. 4. - Le présent arrêté prendra effet après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département et emportera, à cette même date, abrogation de l'arrêté n° 2021/2341 du 8 avril 2021 susvisé.

Art. 5. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 6. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre le présent arrêté doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa date d'affichage.

Lyon, le 5 juillet 2021

Le Maire de Lyon,
Grégory Doucet

2021-2608 - Arrêté portant rectification de l'arrêté municipal du 22 décembre 2020 portant dérogations exceptionnelles à la fermeture dominicale des commerces - Année 2021 (Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du travail et notamment les articles L 3132-26 et L 3132-27 modifiés par la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu l'article R 3132-21 du code du travail ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 302/84, 303/84, 304/84, 305/84, 306/84, 307/84, 309/84 et 310/84 du 9 février 1984, dans leurs dispositions en vigueur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-11-25-01 du 25 novembre 2015 abrogeant l'arrêté préfectoral n°301-84 du 9 février 1984 portant fermeture au public des magasins à rayon multiples ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1175-84 du 16 juillet 1984, portant fermeture au public des commerces de fourrure ;

Vu la consultation effectuée par courriers du 29 octobre 2020, par laquelle la Ville de Lyon a sollicité les avis des organisations professionnelles et syndicales intéressées sur le fondement de l'article R. 3132-21 du code du travail ;

Vu la consultation effectuée par courrier du 21 octobre 2020, sur le fondement de l'article L 3132-26 du code du travail, par laquelle la Ville de Lyon a sollicité l'avis conforme de l'organe délibérant de la Métropole de Lyon ;

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de la Ville de Lyon en date du 17 décembre 2020, et sans préjudice des arrêtés préfectoraux en vigueur ;

Vu l'avis réputé favorable de la Métropole de Lyon ;

Vu l'article L 3132-26 du code du travail précisant que la liste des dimanches désignés par décision du maire peut être modifiée en cours d'année ;

Vu les consultations effectuées par courriers du 8 juin 2021, sur le fondement de l'article L 3132-26 du code du travail, par laquelle la Ville de Lyon a sollicité l'avis conforme de l'organe délibérant de la Métropole de Lyon et l'avis des organisations patronales et syndicales ;

Considérant que l'ouverture dominicale des commerces de détails participe à l'attractivité touristique de la Ville de Lyon, particulièrement lors des grands événements culturels, festifs ou sportifs dont l'agenda Lyonnais est riche, mais également au dynamisme commercial notamment durant les périodes de solde ;

Considérant qu'en raison des difficultés économiques rencontrées par les commerçants suite la crise sanitaire du Coronavirus Covid-19, le ministère de l'économie a annoncé le 27 mai 2021 que les soldes d'été débiteront le mercredi 30 juin et non pas le mercredi 23 juin 2021. Par conséquent, il convient de modifier la date d'autorisation d'ouverture dominicale consécutive aux soldes d'été ;

Arrête :

Article Premier. - Les commerces de détails non concernés par les arrêtés préfectoraux des 9 et 16 juillet 1984 susvisés, où le repos hebdomadaire des salariés a lieu normalement le dimanche, sont exceptionnellement autorisés à faire travailler leur personnel les dimanches suivants :

- les 24 et 31 janvier 2021 correspondant aux deux premiers dimanches des soldes d'hiver,

- le 4 juillet 2021, correspondant au premier dimanche des soldes d'été,

- les dimanches 28 novembre, 5, 12 et 19 décembre 2021 - fêtes de fin d'année.

Art. 2. - Toutes les autres dispositions de l'arrêté municipal du 22 décembre 2020 susvisé restent inchangées.

Art. 3. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 4. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la publication de la décision.

Voies et délais de recours :

Tout recours contre la présente décision doit être formulé dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification auprès du Tribunal administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03. Un recours gracieux peut préalablement être déposé à l'encontre de cette décision auprès du Maire de Lyon. Cette démarche prolonge le délai d'un recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence du Maire vaut rejet implicite).

Lyon, le 23 juin 2021

Pour le Maire de Lyon,
Adjointe déléguée à l'Emploi
et l'Economie durable
Camille Augey

Fonctionnement du Relais d'assistantes maternelles Simone de Beauvoir (Direction Enfance)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 2324 et suivants et R 2324-16 à R 2324-47 ;

Vu le règlement de fonctionnement des équipements petite enfance de la Ville de Lyon adopté par la commission mixte le 30 mars 2015 et applicable au 1^{er} septembre 2015 ;

Vu l'avis émis par le Président de la Métropole de Lyon le 20 décembre 2016 ;

Vu l'avis émis par le Président de la Métropole de Lyon le 30 avril 2021 ;

Arrête :

Article Premier. - Le Relais d'assistantes maternelles « Simone de Beauvoir » est situé au 15, rue Léopold Sédar Senghor à Lyon 7e depuis son ouverture, le 1^{er} avril 2011.

Art. 2. - La capacité d'accueil du Relais d'assistantes maternelles est de 18 à 20 enfants maximum, de 3 mois à 3 ans.

Ouverture en temps collectif :

- Semaines paires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h15 ;
- Semaines impaires : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h15.

Art. 3. - La direction du Relais est assurée par madame Soizic Bethgnies, éducatrice de jeunes enfants.

Art. 4. - Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juin 2021.

Art. 5. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Tout recours contre le présent arrêté doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision. Lyon, le 12 mai 2021

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué à la Petite Enfance
Steven Vasselín*

47030-2021-21 - Accès et usages des piscines municipales de la Ville de Lyon - Arrêté de Police municipale pris en application de l'article L 131-1 du code de la sécurité intérieure (Direction sécurité et prévention - Service prévention de la délinquance)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment l'article L 131-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-2-3 ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal ;

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la délibération n° 2021/847 du Conseil municipal du 27 mai 2021 validant le nouveau règlement intérieur des piscines municipales de la Ville de Lyon ;

Vu l'arrêté municipal n° 47030-2021-02 du 23 avril 2021 réglementant l'accès et l'usage des piscines municipales de la Ville de Lyon ;

Vu l'arrêté municipal n° 2020/1400 du 14 octobre 2020 donnant délégation à M. Mohamed Chihi, 8ème adjoint ;

Considérant la fin de l'état d'urgence sanitaire au 1^{er} juin 2021 ;

Considérant qu'il convient d'adapter les règles d'accès et d'usage des piscines en raison de la fin de l'état d'urgence sanitaire ;

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour réglementer l'accès et l'usage des piscines municipales afin d'assurer le bon ordre et la salubrité ;

Arrête :

Article Premier. - Le présent arrêté remplace l'arrêté municipal n° 47030-2021-02 du 23 avril 2021.

Art. 2. - Mesures d'ordre et de sécurité

Il est interdit :

- de pénétrer dans les piscines municipales en dehors des horaires d'ouverture fixés par arrêté municipal,
- de pénétrer à l'intérieur des zones non autorisées, signalées par des panneaux ou pancartes,
- d'adopter une attitude ou un comportement ayant pour effet de provoquer des troubles à l'ordre public,
- d'importuner le public et le personnel par des jeux dangereux ou actes brutaux,
- de pousser ou de jeter à l'eau des personnes stationnant sur les plages, plongeoirs et autres installations,
- d'utiliser, sur les plages et dans les douches, des récipients de nature à causer des accidents (verre, métal),
- d'utiliser tout appareil émetteur ou amplificateur de sons (sifflet, radio, téléphone, etc.),
- d'introduire de l'alcool ou toutes substances illicites dans l'enceinte des établissements,
- d'accéder aux bassins en état d'ébriété ou sous l'emprise de substances illicites,
- d'introduire des armes ou des objets pouvant devenir des armes par destination dans l'enceinte des établissements,
- d'introduire du mobilier de plein air (table, chaise, bain de soleil, etc.),
- de simuler une noyade,
- de pratiquer l'apnée sans avoir une surveillance dédiée et en avoir informé le maître-nageur sauveteur en surveillance,
- de plonger en dehors des zones balisées,
- de courir sur les plages,
- d'exercer toute activité de démarchage et/ou toute activité privée à titre lucratif en général, sans autorisation.

Art. 3. - Les mesures d'hygiène

Il est interdit :

- de manger en dehors des zones spécialement aménagées à cet effet,
- de mâcher du chewing-gum, de fumer, de cracher et d'uriner dans les bassins, sur les plages ainsi que dans toute l'enceinte de l'établissement,
- de jeter des papiers, d'abandonner des objets et déchets en tout genre ailleurs que dans les corbeilles spécialement réservées,
- de porter des chaussures, bermudas, shorts et toute autre tenue non-conformes aux affichages,
- d'introduire des animaux,
- d'utiliser les pédiluves à d'autres fins que celles pour lesquelles ils sont conçus,
- en dehors des établissements bénéficiant d'une buvette concédée à un exploitant par la Ville de Lyon, toute vente de boissons ou de vivres de quelque nature que ce soit est interdite.

Art. 4. - En cas de circonstances exceptionnelles, la Ville de Lyon se réserve le droit de prendre toute mesure rendue nécessaire par ces circonstances. Ainsi, en cas de pandémie ou d'épidémie notamment, les modalités d'accès et d'usage en piscines municipales pourront être adaptées pour assurer la distanciation sociale et la sécurité sanitaire des usagers. En de telles circonstances, les usagers s'engagent notamment à respecter les restrictions d'accès à certains équipements, les modifications de cheminement au sein des locaux et à appliquer les gestes barrières et l'ensemble des consignes figurant sur les affichages relatives aux mesures nécessaires pour faire face à toute épidémie, telle que l'épidémie de Covid-19.

Art. 5. - Application du règlement

Les usagers sont tenus de se conformer aux prescriptions et injonctions qui leur sont faites par les agents municipaux et/ou les agents mandatés par la Ville de Lyon pour assurer une mission de surveillance.

En cas de non-respect du règlement, par exemple non-respect des gestes barrières, le chef d'établissement ou son représentant pourront décider de l'exclusion immédiate de l'établissement, de l'usager concerné, majeur ou mineur à partir de 12 ans.

Sanction complémentaire : Elle pourrait également entraîner l'exclusion immédiate de l'usager concerné, majeur ou mineur à partir de 12 ans, de l'ensemble des établissements balnéaires de Lyon. Cette exclusion serait temporaire ou définitive durant toute la saison, suivant la gravité des faits, leur fréquence et/ou la récurrence des faits, sans que la personne exclue puisse prétendre au remboursement de son entrée ou de son abonnement.

La sanction complémentaire sera prise sous la forme d'un arrêté municipal qui sera notifié à l'auteur de l'infraction ou le cas échéant à ses parents ou à son représentant légal, par voie postale ou par un agent assermenté.

Les mineurs de moins de 12 ans, contrevenant aux dispositions du présent arrêté, seront remis aux parents convoqués à la piscine. En cas de défaillance des parents, les mineurs de moins de 12 ans en cause seront remis aux services de la Police nationale.

En cas de troubles graves à l'ordre public, le chef d'établissement balnéaire fera immédiatement appel aux services de police.

Sanctions pénales : La violation des dispositions prévues dans le présent arrêté est réprimée par l'article R 610-5 du code pénal et punie d'une amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe.

Art. 6. - Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage dans les mairies d'arrondissement et de publication au Bulletin municipal officiel.

Il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Art. 7. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon, Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique du Rhône et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 6 juillet 2021

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué à la Sûreté, la Sécurité et la Tranquillité
Mohamed Chihi

2021/35 - Délégations de signature au sein de la Délégation générale aux ressources humaines et au dialogue social de la Ville de Lyon en matière de ressources humaines durant la période du 19 juillet 2021 au 13 août 2021 (Direction pilotage financier et juridique RH - Service juridique)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2511-27 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté municipal n° 2021-22 du 2 juin 2021 portant délégations de signature au sein de la Délégation générale aux ressources humaines et au dialogue social en matière de ressources humaines ;

Considérant qu'en l'absence de M. Vincent Fabre durant la période du 19 juillet 2021 au 13 août 2021, il convient d'assurer la bonne marche de l'administration communale en accordant, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, une délégation de signature à Mme Thi My Kiêu Huynh, Directrice de l'administration des personnels pour la période du 19 juillet 2021 au 30 juillet 2021 et à Mme Sylviane Gachet, Directrice de l'emploi et des compétences pour la période du 2 août 2021 au 13 août 2021.

Arrête

Article Premier. - Par dérogation à l'article 2 de l'arrêté n° 2021-22 du 2 juin 2021, en l'absence de M. Vincent Fabre, Directeur général adjoint aux ressources humaines et au dialogue social durant la période du 19 juillet 2021 au 13 août 2021, la délégation confiée à M. Vincent Fabre au titre de l'article 2 précité est donnée à :

- Mme Thi My Kiêu Huynh, Directrice de l'administration des personnels pour la période du 19 juillet 2021 au 30 juillet 2021,
 - Mme Sylviane Gachet, Directrice de l'emploi et des compétences, pour la période du 2 août 2021 au 13 août 2021,
- aux fins de signer les actes visés à l'article 2 de l'arrêté n° 2021-22 du 2 juin 2021.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Thi My Kiêu Huynh ou de Mme Sylviane Gachet, la délégation qui leur est conférée sera exercée par M. Jérôme Maillard, Directeur général des services du 19 juillet 2021 au 23 juillet 2021, puis par Mme Julie Thomas, Directrice générale adjointe à la jeunesse, à l'éducation, à l'enfance, aux sports et à l'inclusion du 26 juillet 2021 au 6 août 2021, puis par M. Philippe Huthwohl, Directeur général adjoint chargé de l'urbanisme, de l'immobilier et des travaux, du 9 août 2021 au 13 août 2021.

Art. 2. - Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, affiché et transmis aux intéressés.

Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Lyon, le 8 juillet 2021

Le Maire de Lyon,
Grégory Doucet

2021/34 - Délégations de signature à la Délégation générale culture, patrimoine et événements en matière de ressources humaines (Direction pilotage financier et juridique RH - Service juridique)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2511-27 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté n° 2021-27 du 2 juin 2021 portant délégations de signature à la Délégation générale culture, patrimoine et événements en matière de ressources humaines ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 4 juillet 2020 portant élection de M. Grégory Doucet en qualité de Maire de la Ville de Lyon ;

Considérant qu'il convient d'accorder une délégation de signature à M. Julien Pavillard, directeur des événements et de l'animation, pour l'accueil des stagiaires gratifiés ou non gratifiés de la direction événements et animation ;

Arrête :

Article Premier. - Délégation est donnée à Madame Audrey Perrier, Responsable des ressources humaines de la Délégation générale culture, patrimoine et événements, aux fins de signature des pièces et actes concernant les agents affectés à cette délégation, à l'exception des agents relevant de la Direction des bibliothèques, et relatifs :

Aux procédures de recrutement des agents contractuels relevant des articles 3 , 3-1, 3-2 et 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 à l'exception des agents occupant un emploi de responsable d'une direction et de directeur général adjoint :

- les courriers informant les candidats qu'ils sont pressentis à l'embauche ;
- les courriers confirmant aux candidats qu'ils sont recrutés.

Aux procédures de recrutement, de nomination et de titularisation des fonctionnaires, et aux procédures de recrutement et de nomination des agents contractuels relevant des articles 3 l et 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, des agents relevant de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et des vacataires à l'exception des agents occupant un emploi de responsable d'une direction et de directeur général adjoint :

- les courriers informant les candidats qu'ils ne sont pas retenus sur le poste ;
- les courriers informant les candidats des décisions de recrutement de la collectivité à l'exception des recrutements par voie de détachement ;
- les arrêtés de nomination des agents stagiaires ;
- les arrêtés de nomination des agents dispensés de stage ;
- les arrêtés de recrutement par voie de détachement pour stage ;
- les arrêtés de recrutement par voie de mutation ;
- les contrats fondés sur l'article 38 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée ;
- les arrêtés de titularisation ;
- les contrats des agents relevant des articles 3 l et 3-1 et décisions d'engagement des vacataires ;
- toutes attestations concernant le recrutement des agents ;
- les certificats administratifs justifiant une dépense ;
- les demandes de renseignements à diverses administrations, organismes, entreprises ou particuliers ;
- les réponses à des demandes de renseignements ou de production de pièces justificatives destinées à diverses administrations ou organismes, entreprises ou particuliers, hors relations avec le FIPHPF.
- Aux procédures de gestion administrative des agents :
 - les courriers et arrêtés de travail à temps partiel et de modification de temps partiel ;
 - les décisions de refus de travail à temps partiel et de modification de temps partiel ;
 - les attestations de versement du supplément familial de traitement aux agents de la Délégation ainsi qu'aux ex conjoints ;
 - les décisions d'acceptation ou de refus des autorisations d'absence et congés exceptionnels pour motifs autres que syndicaux ;
 - les courriers et décisions individuelles relatifs aux congés annuels et aux jours de récupération RTT et CET ;
 - les courriers de demande d'indemnisation du CET dans le cadre des recrutements par voie de mutation ou de détachement ;
 - les attestations concernant les horaires de travail et les jours travaillés ;
 - les arrêtés de congé parental, de mise en disponibilité (hors disponibilité d'office), de congé de présence parentale, de solidarité familiale, de proche aidant et de congé sans traitement (hors congés sans traitement à l'épuisement des congés maladie), ainsi que leur renouvellement ;
 - les décisions de refus du congé parental, de mise en disponibilité (hors disponibilité d'office), de congé de présence parentale, de solidarité familiale, de proche aidant et de congé sans traitement (hors congés sans traitement à l'épuisement des congés maladie) ;
 - les courriers ou attestations en lien avec la gestion des sorties temporaires ci-dessus mentionnées ;
 - les arrêtés de réintégration à l'issue des situations ci-dessus mentionnées (hors surnombre) ainsi que les courriers ou attestations en lien avec leur gestion ;
 - les arrêtés d'attribution de NBI et de fin d'attribution de NBI prévues au profil de poste et les NBI pour les fonctions de régisseur et de maître d'apprentissage ainsi que les courriers ou les attestations en lien avec la gestion de ces NBI ;
 - les décisions administratives d'acceptation ou de refus du bénéfice des congés de maladie pour une période inférieure à six mois, des congés de maternité, des congés d'adoption, des congés de naissance et des congés de paternité et d'accueil de l'enfant ;
 - les décisions administratives relatives aux congés de maladie ordinaire de moins de 12 mois des agents contractuels ;
 - les attestations d'emploi et les états de service ;
 - les arrêtés de radiation des effectifs pour mutation ;
 - les courriers et attestations concernant la mutation sortante des agents ;
 - les courriers de mise en demeure de reprendre ses fonctions des agents relevant des articles 3 l et 3-1 ;
 - les décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste des agents relevant des articles 3 l et 3-1 ;
 - les décisions relatives aux démissions des agents relevant des articles 3 l et 3-1 à l'exception des emplois de direction et de directeur général adjoint ;
 - les avenants aux contrats des agents relevant des articles 3 l et 3-1, à l'exception des agents occupant un emploi de responsable d'une direction et de directeur général adjoint ;
 - les renouvellements de contrat des agents relevant des articles 3 l et 3-1 et les renouvellements d'engagement des vacataires, à l'exception des agents occupant un emploi de responsable d'une direction et de directeur général adjoint ;
 - les décisions de non renouvellement des contrats des agents relevant des articles 3 l et 3-1 sauf pour insuffisances professionnelles, motifs disciplinaires et inaptitude physique et à l'exception des agents occupant un emploi de responsable d'une direction et de directeur général adjoint ;
 - les décisions de non renouvellement de vacataires ;
 - toutes les attestations administratives ou salariales concernant ces agents (hors chômage) ;
 - les certificats de travail délivrés en fin de contrat aux agents relevant des articles 3 l et 3-1 ;
 - les décisions de suspension de traitement pendant une période d'absence injustifiée ;
 - les certificats administratifs justifiant une dépense ;
 - les demandes de renseignements à diverses administrations, organismes, entreprises ou particuliers ;
 - les réponses à des demandes de renseignements ou de production de pièces justificatives destinées à diverses administrations ou

organismes, entreprises ou particuliers, hors relations avec le FIPHFP.

Aux procédures de mutation interne à la demande de l'agent, de mobilité interne consécutive à une réorganisation des services :

- les décisions de mutation interne à la demande de l'agent au sein des services municipaux ;
- les décisions de changement d'affectation suite à une réorganisation interne.

Art. 2. - Concernant la signature des pièces et actes relatifs à l'accueil des stagiaires gratifiés ou non gratifiés suivants :

- les courriers de rejet des candidatures ;
- tous documents concernant les conventions de stages gratifiés ou non gratifiés avec les établissements d'enseignement ;
- les conventions avec les entreprises, administrations et établissements publics ;
- les certificats administratifs justifiant une dépense ;
- tous les documents relatifs au recouvrement des créances ;
- les demandes de renseignements à diverses administrations, organismes, entreprises ou particuliers ;
- les réponses à des demandes de renseignements ou de production de pièces justificatives destinées à diverses administrations ou organismes, entreprises ou particuliers.

Délégation est donnée aux directeurs ou responsables de service désignés dans le tableau ci-dessous :

Directions ou établissements	Délégués	Délégué en cas d'absence ou d'empêchement
Service archéologique	Pariente Anne - Directrice	Perrier Audrey Responsable des ressources humaines
Musée des beaux arts	Ramond Sylvie - Directrice	
Musée d'art contemporain	Bertolotti Isabelle - Directrice	
Musée Gadagne	de la Selle Xavier - Directeur	
Musée Henri Malartre	Despierres Clarisse - Directrice	
Centre d'histoire de la résistance et de la déportation	Rive Isabelle - Directrice	
Musée de l'imprimerie	Belletante Joseph - Directeur	
Archives	Faivre d'Arcier Louis - Directeur	
Auditorium-ONL	Sam-Giao Aline - Directrice Générale	
Théâtre des Célestins	Lenoir Pierre-Yves - Co-Directeur	
Direction événement et animation	Pavillard Julien - Directeur	
Pour toutes les autres directions et missions de la délégation	Perrier Audrey Responsable des ressources humaines	

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Audrey Perrier, la délégation qui lui est conférée par les articles 1 et 2 sera exercée par M. Xavier Fourneryon, Directeur général adjoint à la culture, au patrimoine et aux événements.

Art. 4. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier Fourneryon, la délégation qui lui est conférée par l'article 3 sera exercée par M. Vincent Fabre, Directeur général adjoint aux ressources humaines et au dialogue social.

Art. 5. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Fabre, la délégation qui lui est conférée par l'article 4 sera exercée par M. Jérôme Maillard, Directeur général des services.

Art. 6. - Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2021-27 du 2 juin 2021 sont abrogées.

Art. 7. - Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, affiché et transmis aux intéressés.

Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Lyon, le 8 juillet 2021

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

2863 - Délégations accordées par le maire de la Ville de Lyon à ses adjoints et à des conseillers municipaux (Secrétariat général - Direction des assemblées)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 2122-1 et suivants ;

Vu l'article 6 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints ;

Vu la délibération n° 2021/1016 du 8 juillet 2021 portant élection de madame Sylvie Tomic en tant qu'adjointe ;

Vu l'arrêté n° 2020/1400 du 14 octobre 2020 par lequel le maire de Lyon accorde délégation à ses adjoints et à des conseillers municipaux ;

Considérant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses pouvoirs propres ou des attributions qui lui sont confiées par délibération du Conseil municipal, à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil municipal ;

Arrête :

Article Premier. -

I - Par le seul fait de leur qualité, les adjoints au maire sont habilités à prendre toute prescription et décision en qualité d'officier de police judiciaire et, de façon générale, tous actes prévus dans le code de la route relatifs à la mise en fourrière des véhicules.

II - Délégation permanente est donnée à mesdames et messieurs les adjoints mentionnés à l'article 2 et mesdames et messieurs les conseillers municipaux délégués mentionnés à l'article 3 ci-après à l'effet de :

1. Signer, au nom du maire de Lyon, tous actes, arrêtés, décisions, conventions, courriers ressortissant aux matières objet de leur délégation, hormis les actes afférents aux marchés publics, conventions constitutives d'un groupement de commande, contrats de concession de services ou de travaux y compris les délégations de service public, qui font l'objet de dispositions particulières dans l'article 2 ci-dessous.

2. Présider et animer, dans les matières déléguées, tous comités, réunions et commissions relevant du fonctionnement interne de la Ville de Lyon, à l'exception des instances dont les modalités de présidence ou de composition font l'objet de dispositions de nature législative, réglementaire ou statutaire.

Art. 2. - Mesdames et messieurs les adjoints dont les noms suivent reçoivent délégation dans les matières ci-après :

1^{ère} Adjointe - Audrey Hénocque

Finances - Commande publique - Grands événements

Finances

- Procédure d'élaboration budgétaire et exécution budgétaire / élaboration du budget sensible au genre ;
- Programmation pluriannuelle des investissements ;
- Fiscalité ;
- Signature des bordereaux journaux de titres de recette et de mandats émis par la Ville autres que ceux dont la signature est déléguée aux responsables de services communaux ;
- Admissions en non-valeur ;
- Opposition à prescription quadriennale ;
- Saisine du comptable public pour les déclarations de créances ;
- Garanties d'emprunt ;
- Dons et legs ;
- Aliénation de biens mobiliers ;
- Tarifs publics ;
- Relations financières avec les collectivités et établissements publics ;
- Financements européens ;
- Réalisation, dans les limites des crédits inscrits au budget de la Ville, des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que prise des décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1 du code général des collectivités territoriales, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et passation à cet effet des actes nécessaires ;
- Réalisation des lignes de trésorerie dans la limite du montant annuel maximum fixé par le Conseil municipal ;
- Visa du dossier de présentation financière et sa mise à jour annuelle dans le cadre du programme de billets de trésorerie ;
- Visa du prospectus financier et sa mise à jour annuelle dans le cadre du programme Euro medium term notes ;
- Régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Contrôle administratif, juridique et financier des sociétés dans lesquelles la Ville détient une participation et des établissements publics et associations dans lesquels la Ville dispose de représentants ;
- Cession des actions ou titres pour les sociétés dans lesquelles la Ville détient une participation et signature des actes afférents, notamment les conventions de cession des actions ou titres et ordres de mouvement de valeurs mobilières ;
- Adhésion aux associations et renouvellement desdites adhésions ;
- Transparence ;
- Finances équitables.

Commande publique

- Politique d'achats - Schéma de Promotion des Achats Responsables ;
- Centrales d'achats ;
- En matière de services (hors prestations de services associées aux travaux et à la maintenance technique afférents au patrimoine bâti, espaces verts, aires de jeux, éclairage public et fontainerie) et de fournitures :
 - signature et exécution des conventions constitutives d'un groupement de commande ;
 - pour tous les marchés publics inclus dans un besoin dont la valeur estimée est égale ou supérieure au seuil des procédures formalisées en vigueur pour les fournitures et services ainsi que pour les marchés subséquents dont le montant est égal ou supérieur au seuil des procédures formalisées en vigueur pour les fournitures et services : signature des décisions relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris la résiliation mais à l'exception :
 - des décisions relatives à l'interrogation des candidats dans le cadre de l'analyse des candidatures et des offres ;
 - des décisions relatives aux actes de sous-traitance ;
 - de la conclusion des marchés subséquents de fourniture de gaz et d'électricité ;
 - de la signature des bons de commande ;
- Saisine de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et procédures en vue de :
 - la conclusion d'un contrat concession au sens des articles L 1121-1 et suivants du code de la commande publique ;
 - la création d'une régie dotée de l'autonomie financière ;
- Signature des décisions relatives à la passation et à l'exécution, y compris les avenants et la résiliation, des contrats de concession au sens des articles L 1121-1 et suivants du code de la commande publique.

Grands évènements

- Élaboration et suivi de la politique événementielle de la Ville ;
- Animations dans l'espace public ;
- Club des sites d'accueil de la coupe du monde de Rugby 2023 ;
- Contribution Jeux Olympiques 2024.

2^{ème} Adjoint - Sylvain Godinot

Transition écologique et patrimoine

Transition écologique

- Pilotage de la stratégie de transition écologique de la Ville, coordination du projet, lien avec les autres délégations et leurs Adjoints, notamment nature en ville et santé environnement, mobilité, urbanisme logement, évaluation, finances.

Politique de résilience et rapport développement durable

Plan d'actions climat air énergie territorial

- Pilotage du plan d'actions climat air énergie territorial, volets « Atténuation » et « Adaptation » ;

- Politique de sobriété et d'efficacité énergétique des ménages et petites entreprises ;
- Promotion des énergies renouvelables (ENR), soutien aux foyers, prévention et traitement de la précarité énergétique.

Patrimoine

- Politique immobilière en matière de patrimoine bâti public et privé de la Ville et actes y afférents ;
- Pilotage du parc immobilier : programmation des travaux, de l'exploitation maintenance, rénovation énergétique des bâtiments, participation des usagers à la transition écologique ;
- Pilotage de l'Agenda d'accessibilité programmée ;
- Exercice des droits de préemption et de priorité en matière d'équipements publics ;
- Affectation du domaine immobilier municipal ;
- Gestion immobilière, dont conventions pour occupation temporaire de bâtiments publics ou bâtiments d'activités, hors occupations ponctuelles des équipements culturels et sportifs ;
- Salles municipales (associatives et de spectacle) non affectées aux secteurs culturel et sportif ;
- Travaux du propriétaire, travaux neufs, d'aménagement et de maintenance des bâtiments ;
- Demandes, pour le compte de la Ville, des autorisations d'urbanisme, d'utilisation du sol et des déclarations préalables de travaux, y compris celles tenant lieu, notamment, de l'autorisation prévue par l'article L 111-8 du code de la construction et de l'habitation ;
- Contentieux des marchés de travaux et de service afférents au patrimoine bâti, en demande ou en défense, transactions y afférentes et procédures de médiation ;
- Contentieux des expulsions du domaine public et privé de la commune, en demande ou en défense, y compris procédures préalables, transactions y afférentes et procédures de médiation ;
- En matière de travaux et de services afférents au patrimoine immobilier et pour la maintenance technique des bâtiments et équipements associés à l'exception des espaces verts, aires de jeux, éclairage public et fontainerie :
 - signature et exécution des conventions constitutives d'un groupement de commande ;
 - pour tous les marchés publics inclus dans un besoin dont la valeur estimée est égale ou supérieure au seuil des procédures formalisées en vigueur pour les fournitures et services ainsi que pour les marchés subséquents dont le montant est égal ou supérieur au seuil des procédures formalisées en vigueur pour les fournitures et services : signature des décisions relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris la résiliation mais à l'exception :
 - des décisions relatives à l'interrogation des candidats dans le cadre de l'analyse des candidatures et des offres ;
 - des décisions relatives aux actes de sous-traitance ;
 - de la signature des bons de commande.

Patrimoine culturel

- Préservation et mise en valeur des patrimoines architecturaux, culturels, culturels, mobiliers et immobiliers ;
- Valorisation et gestion du site UNESCO.

Éclairage public, plan Lumière

- Politique d'aménagement et de gestion ;
- En matière de travaux et de services afférents à l'aménagement, à la gestion et à la maintenance technique de l'éclairage public :
 - signature et exécution des conventions constitutives d'un groupement de commande ;
 - pour tous les marchés publics inclus dans un besoin dont la valeur estimée est égale ou supérieure au seuil des procédures formalisées en vigueur pour les fournitures et services ainsi que pour les marchés subséquents dont le montant est égal ou supérieur au seuil des procédures formalisées en vigueur pour les fournitures et services : signature des décisions relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris la résiliation mais à l'exception :
 - des décisions relatives à l'interrogation des candidats dans le cadre de l'analyse des candidatures et des offres ;
 - des décisions relatives aux actes de sous-traitance ;
 - de la signature des bons de commande.

Flotte de véhicules et Plan de déplacement de l'administration

3^{ème} Adjointe - Chloé Vidal

Démocratie locale et redevabilité - Évaluation et prospective - Vie étudiante

Participation citoyenne

- Concertation ;
- Enquêtes publiques ;
- Conseils de quartier ;
- Conseils citoyens ;
- Conférence citoyenne permanente pour le climat ;
- Maison de la mutation écologique ;
- Plateforme d'initiative citoyenne et du conseil consultatif citoyen ;
- Baromètre du bien-être ;
- Commission du temps long ;
- Budgets participatifs ;
- Relations avec les Comités d'initiative et de consultation d'arrondissement (CICA) ;
- Relations avec les Comités d'intérêts locaux (CIL).

Évaluation des politiques publiques

Prospective

- Prospective stratégique ;
- Stratégie globale de développement ;
- Échanges et partages d'expériences auprès des collectivités et des associations institutionnelles ;
- Élaboration des scénarios de long terme (Lyon 2050 - Lyon 2100).

Vie étudiante - Réussite et promotion universitaire

- Université – Recherche ;
- Grandes écoles ;
- Organismes spécialisés d'enseignement ;
- Vie étudiante ;

- Relations avec les institutions universitaires ;
- Grands projets liés à la recherche et l'enseignement ;
- Politique sociale en faveur des étudiants.

4^{ème} Adjoint - Laurent Bosetti

Promotion des services publics

Ressources humaines et dialogue social

- Politique en matière de ressources humaines, de prévention et de qualité de vie au travail ;
- Dialogue social avec les organisations syndicales notamment à travers les instances paritaires ;
- Communication interne ;
- Suivi du projet d'administration ;
- Politique d'action sociale ;
- Conventions en matière de ressources humaines autres que celles dont la signature est déléguée aux responsables de services communaux ;
- Élections professionnelles.

Relations et qualité de services aux usagers

- Relations usagers et accueil multicanal : guichets d'accueil, centre d'appel, traitement du courrier, démarches en ligne ;
- Évaluation de la qualité du service public (baromètre du service public, comité d'usagers, enquêtes de satisfaction) en lien avec la politique plus globale d'évaluation ;
- Qualité de la relation de l'administration aux usagers en particulier à travers les mairies d'arrondissement ;
- Temps de la ville et horaires des services publics ;
- Mise en place d'un-e médiateur-trice des services publics ;
- Développement des e-services;

5^{ème} Adjointe - Stéphanie LEGER

Éducation

Fonctionnement des écoles

- Pilotage de la détermination prévisionnelle des besoins en bâtiments scolaires ;
- Crédits de fonctionnement et logistique des écoles maternelles et primaires ;
- Nouvelles technologies éducatives ;
- Logements de fonction des gardiens des écoles.

Carte scolaire

- Création de classes ;
- Définition des périmètres scolaires ;
- Inscriptions et dérogations scolaires.

Restauration scolaire

- Nutrition et diététique ;
- Organisation de la restauration scolaire ;
- Mesures de réduction du gaspillage alimentaire.

Bien-être des enfants

- Soutien et promotion de la santé des enfants ;
- Droits de l'Enfant ;
- Accueil des enfants porteurs de handicaps.

Temps de l'enfant

- Rythme et réussite scolaires ;
- Vie associative scolaire ;
- Activités sur les 3 temps de l'enfant : scolaire, péri et extrascolaire ;
- Fonctionnement des Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et Accueils de loisirs associés à l'école (ALAE) ;
- Volet « Périscolaire » du Contrat Enfance Jeunesse ;
- Pilotage des Assises des temps de l'enfant.

Partenariats

- Relation avec les collèges et lycées dont la Cité scolaire internationale ;
- Relations avec les fédérations de parents d'élèves, réseaux de parentalité ;
- Relations avec la Caisse des écoles ;
- Relations avec les écoles privées ;
- Interventions du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon ;
- Projet éducatif de territoire (PEDT) ;
- Volet « Éducation » du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon, (dont le Programme de réussite éducative et la Cité éducative Lyon 8^{ème}) ;
- Suivi de la Charte des villes sans perturbateurs endocriniens ;
- Relations avec le Réseau des Villes éducatrices ;
- Relations avec l'École supérieure du professorat et de l'éducation, l'Institut français de l'éducation, le Centre régional de documentation pédagogique.

6^{ème} Adjoint - Steven Vasselin

Petite enfance

- Animation et coordination des dispositifs Petite enfance ;
- Programmation des besoins d'équipements d'accueil des établissements et services de petite enfance (établissements d'accueil du jeune enfant, relais assistantes maternelles, lieux accueil enfants parents,...) ;

- Assistantes maternelles : soutien au développement et animation du service d'accueil familial municipal ;
- Financement et conventionnement avec la Caisse d'allocations familiales, dont Contrat Enfance Jeunesse ;
- Promotion des modes alternatifs de garde et soutien aux dispositifs innovants en matière de Petite enfance ;
- Vie associative Petite enfance ;
- Prévention santé, en lien avec les services de Protection maternelle et infantile ainsi que les acteurs de la santé du petit enfant ;
- Volet « Petite enfance » du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon ;
- Mise en place et suivi de la plateforme d'information sur les offres d'accueil.

7^{ème} Adjointe - Nathalie Perrin-Gilbert

Culture

- Conception et mise en œuvre de la politique culturelle de la Ville dont :
 - enseignements artistiques ;
 - politique muséale ;
 - création et diffusion artistique ;
 - lecture publique et politique du livre ;
 - accès à l'art et la culture ;
 - développement des pratiques amateurs ;
 - développement des politiques patrimoniales ;
 - archives ;
 - archéologie ;
 - Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (CHRD) ;
- Relations avec les institutions et associations culturelles ;
- Accompagnement de la création artistique ;
- Acquisition et restauration d'œuvres d'art, commandes publiques d'œuvres d'art, statuaire communale ;
- Conventionnement avec les associations du secteur culturel ;
- Mise à disposition ponctuelle des locaux affectés au secteur culturel ;
- Volet « Culturel » du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon ;
- Pilotage de la Charte de coopération culturelle ;
- Pilotage des Etats généraux de la culture ;
- Élaboration et suivi du plan d'action d'éducation artistique et culturelle dans les écoles et collèges ;
- Évènementiel culturel.

8^{ème} Adjoint - Mohamed Chihi

Sûreté, sécurité, tranquillité

- Sécurité civile ;
- Police municipale ;
- Mise en œuvre des pouvoirs de police générale et spéciale du maire, hors police du stationnement ;
- Nuisances sonores, hors nuisances sonores dans l'habitat ;
- Salubrité - Propreté dont gestion et politique des toilettes publiques, détagage ;
- Plan local de sécurité ;
- Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- Volet « Sécurité et prévention de la délinquance » du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon ;
- Sécurité des établissements recevant du public, hors permis de construire tenant lieu de l'autorisation prévue par l'article L 111-8 du code de la construction et de l'habitation ;
- Maisons de justice et du droit ;
- Immeubles menaçant ruine ;
- Gestion des risques liés aux balcons ;
- Installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Débits de boissons ;
- Mise en place et suivi du conseil lyonnais de la nuit ;
- Politique de vidéoprotection et vidéoverbalisation ;
- Commission communale de sécurité publique ;
- Cellule de veille squats.

9^{ème} Adjointe - Sandrine Runel

- Solidarités et inclusion sociale
- Relations avec le Centre communal d'action sociale (CCAS) et les structures sociales de proximité ;
- Poursuite et développement du projet d'espaces d'accueil unique (Maison de la Métropole pour les Solidarités) ;
- Développement de l'inclusion sociale et de l'accès aux droits : aides sociales facultatives, actions directes et soutien associatif ;
- Actions contre le non-recours et dispositif de revenu universel ;
- Prévention précoce de la précarisation en lien avec les acteurs sociaux du territoire ;
- Accompagnement des lyonnais en situation de précarité dans leurs retours à l'autonomie ;
- Accès aux besoins essentiels : hygiène, aide alimentaire (restaurant social, épiceries sociales) ;
- Hébergement d'urgence et résorption des squats et bidonvilles ;
- Politique du « logement d'abord » ;
- Relogement après sinistre ;
- Volet « Solidarités » du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon.

10^{ème} Adjoint - Valentin Lungenstrass

Mobilités - Logistique urbaine - Espaces publics

Mobilités

- Promotion des modes de circulation doux ;
- Code de la rue ;
- Circulation ;
- Police du stationnement ;
- Jalonnement ;
- Signalétique ;
- Dénomination des voies publiques ;
- Engins de déplacement personnel ;
- Autopartage ;
- Piétonisation ;
- Co-élaboration avec la Métropole et suivi du plan piétons et du plan vélo ;
- Zone à faibles émissions ;
- Fourrière des véhicules ;
- Promotion des nouvelles technologies, de la micro-mobilité dans les déplacements urbains.

Logistique urbaine

- Enjeux de logistique urbaine dont mise en place d'un réseau d'hôtels de logistique urbaine.

Occupations commerciales du domaine public

- Occupations commerciales des voies publiques et du domaine de la Ville de Lyon (terrasses, étalages), hors kiosques, édicules, halles et marchés forains ;
- Fêtes foraines, cirques, ambulants et manèges ;
- Enseignes et publicités ;
- Affichage libre et règlement local de publicité.

Occupations non commerciales du domaine public

- Permis de stationnement, hors clôtures, palissades et emprises de chantiers ;
- Occupations de courte et de longue durée des voies publiques, hors clôtures, palissades et emprises de chantiers ;
- Occupations de courte et de longue durée du domaine public, hors conventions d'occupation domaniale du patrimoine bâti et non bâti du domaine public de la Ville.

Politique d'aménagement et de gestion des espaces publics**11^{ème} Adjointe - Camille Augey**

Emploi - Économie durable

Emploi - Insertion

- Suivi des politiques locales de formation professionnelle ;
- Coordination des acteurs de la formation professionnelle pour la relocalisation industrielle ;
- Politique d'insertion sociale et professionnelle, dont revenu de solidarité active ;
- Relations avec la Maison Métropolitaine de l'Insertion pour l'Emploi et la Mission locale de Lyon ;
- Insertion par l'activité économique ;
- Volet « Emploi, insertion sociale et professionnelle et formation » du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon ;
- Développement des territoires «zéro chômeur».

Commerce - Artisanat

- Animation et promotion du commerce de centre-ville et de proximité ;
- Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) et opérations urbaines ;
- Volet « Développement économique et commercial » du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon ;
- Illuminations des rues commerçantes ;
- Kiosques, édicules, halles et marchés forains ;
- Décisions sur les demandes d'autorisation de ventes exceptionnelles, dérogations dominicales ;
- Exercice du droit de préemption en matière de fonds commerciaux ;
- Promotion de la monnaie locale.

Économie durable et locale

- Entrepreneurat social (sociétés coopératives ouvrières de production, sociétés coopératives d'intérêt collectif, associations) ;
- Actions de promotion du développement durable en externe et en interne, suivi des expérimentations initiées dans une logique de développement durable, promotion de l'économie collaborative ;
- Consommation responsable (commerce équitable, finances solidaires, tourisme solidaire, circuits de distribution courts, épiceries sociales et solidaires) ; promotion des circuits courts, promotion de la consommation responsable ;
- Suivi du label « Ville équitable et durable » ;
- Élaboration et suivi de la politique zéro déchet - zéro gaspillage, ouverture d'atelier de réparation, de ré-emploi et de conciergerie, co-élaboration avec la Métropole et suivi du dispositif de prise en charge des biodéchets, pilotage d'un plan pour une municipalité zéro déchet zéro gaspillage ;
- Développement de nouveaux modèles économiques et accompagnement du changement de pratiques en interne à la collectivité ;
- Développement économique et relocalisation industrielle en lien avec la Métropole de Lyon.

12^{ème} Adjoint - Bertrand Maes

Administration générale, informatique et politique du numérique - Relations avec les Mairies d'arrondissement

Administration générale

- Contentieux général (hors contentieux de l'urbanisme et de l'aménagement, des marchés de travaux et de services afférents au patrimoine

bâti et du personnel et hors contentieux d'expulsion) en demande et en défense, transactions y afférentes et procédures de médiation ;

- Assurances, y compris le règlement des sinistres et l'acceptation des indemnisations ;
- Responsable des traitements de données à caractère personnel ;
- Marques, dessins, modèles, brevets ;
- Ressources documentaires ;
- Logistique des manifestations.

Systèmes d'information et télécommunications

- Développement de l'administration numérique ;
- Open data ;
- Politique numérique et internet responsable ;
- Protection des données et cybersécurité.

Mairies d'arrondissement

- Relations avec les Maires d'arrondissement.
- Stratégie en matière d'équipements de proximité.

13^{ème} Adjointe - Céline de Laurens

Santé et prévention et santé environnementale

Prévention - Santé

- Élaboration et pilotage de la politique publique en matière de santé et prévention ;
- Relation avec les acteurs locaux et internationaux de la santé ;
- Pilotage du projet « Lyon pour la santé globale » (académie OMS, Lyon biopôle, santé publique vétérinaire, one sustainable health) ;
- Mise en place et suivi de la coordination entre acteurs de la santé ;
- Suivi des Maisons médicales de garde et des Maisons de santé pluri-professionnelles ;
- Actions de prévention et de réduction des risques ;
- Éducation et promotion de la santé ;
- Actions dans le domaine de la santé mentale et des souffrances psychosociales ;
- Suivi des politiques de l'Etat, de la Région et de la Métropole de Lyon en matière de santé publique ;
- Lutte anti-vectorielle ;
- Prévention des risques épidémiques ;
- Réseau Villes-Santé ;
- Volet « Santé » du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon.

Hôpitaux

- Relations avec les Hospices civils de Lyon (HCL) et les structures hospitalières.

Qualité de l'environnement

- Amélioration de la qualité de l'air y compris la qualité de l'air intérieur ;
- Qualité des eaux de distribution et de baignade ;
- Champs électromagnétiques ;
- Pollutions lumineuses.

Hygiène de l'habitat et nuisances sonores dans l'habitat

14^{ème} Adjoint - Raphaël Michaud

Urbanisme et aménagement - Habitat et logement

Aménagement - Urbanisme

- Décisions sur les demandes d'autorisations d'urbanisme, d'utilisation du sol et de déclarations préalables de travaux, y compris celles tenant lieu, notamment, de l'autorisation prévue par l'article L 111-8 du code de la construction et de l'habitation et par l'article L 752-1 du code de commerce ;
- Reprises d'alignement ;
- Arrêtés interruptifs de travaux ;
- Avis sur les documents d'aménagement et d'urbanisme, les documents réglementaires au titre du patrimoine, dont Schéma de cohérence territoriale, Plan local d'urbanisme et de l'habitat, Directive territoriale d'aménagement, Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, Périmètres de protection modifiés, Secteurs sauvegardés ;
- Opérations d'aménagement, dont Zones d'aménagement concerté, Programmes d'aménagement d'ensemble, Projets urbains partenariaux, Opérations de restauration immobilière et conception des espaces publics ;
- Stratégie d'action foncière et politique immobilière en matière de patrimoine non bâti public et privé de la Ville et actes y afférents ;
- Exercice des droits de préemption et de priorité, hors équipements publics et fonds commerciaux ;
- Aides à la valorisation du patrimoine architectural ;
- Ravalement et colorisation des façades ;
- Gestion des cours et traboules conventionnées ;
- Décisions de changement d'usage des locaux d'habitation, suivi et contrôles afférents hors meublés de tourisme ;
- Clôtures, palissades et emprises de chantiers ;
- Contentieux relatifs aux domaines mentionnés ci-dessus, dans le paragraphe « Aménagement – Urbanisme », en demande ou en défense, transactions y afférentes et procédures de médiation.

Habitat

- Définition et pilotage de la politique de l'habitat à l'échelle communale, référent Ville de Lyon pour l'intégration du volet « Habitat » dans le Plan local d'urbanisme et de l'habitat, suivi de la programmation des opérations de logements sociaux ;
- Référent pour la programmation habitat au sein des projets d'aménagement sur le territoire communal ;
- Référent pour la diversification de l'habitat, dont accession sociale, vente HLM, logement intermédiaire ;
- Référent pour la réhabilitation du parc locatif social, actions pieds d'immeubles ;
- Pilotage du développement du parc de logement social, dont financement, avis sur les garanties d'emprunt, opportunités foncières, suivi des opérations mixtes avec la promotion privée, secteurs de mixité sociale ;

- Exercice des droits de préemption et de priorité en matière d'habitat ;
- Pilotage de l'amélioration du parc privé ancien de logements, dont Opérations programmées d'amélioration de l'habitat, Programmes d'intérêt général, résorption de l'habitat insalubre, programme Ecoréno'v et programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) ;
- Suivi des organismes constructeurs du logement ;
- Suivi du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne ;
- Volet « Habitat » du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon promotion des nouvelles formes d'habitat.

Logement

- Gestion et attribution du contingent réservataire Ville de Lyon ;
- Représentation de la Ville de Lyon au sein des dispositifs partenariaux ;
- Mobilisation de logements d'urgence et suivi des conventions avec les associations ;
- Volet « Logement » du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon ;
- Politique d'encadrement des loyers ;
- Politique de foncier solidaire.

15^{ème} Adjointe - Julie Nublat-Faure

Sports - Jeunesse - Vie associative - Éducation populaire

Sports

- Conception et mise en œuvre de la politique sportive de la Ville, dont accès aux équipements sportifs, soutien aux clubs, développement des animations sportives ;
- Sports de haut niveau et sports loisir ;
- Mise à disposition ponctuelle des équipements sportifs aux utilisateurs : associations, clubs, scolaires (primaires et secondaires), organisateurs de manifestations pour la tenue d'entraînements, de compétitions ou d'événements sportifs ou non sportifs (planning) ;
- Conventonnement avec les associations et clubs du secteur sportif ;
- Organisation des « accueils de loisirs » pour enfants et des interventions sportives en temps scolaire (conventions avec l'Éducation nationale) ;
- Volet « Sports » du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon ;
- Événementiel sportif ;
- Mise à disposition ponctuelle d'équipements ou d'espaces sportifs ;
- Suivi de l'Office des sports de Lyon ;
- Politique de promotion de l'égalité femmes-hommes dans le sport ;
- Ecoresponsabilité des manifestations sportives ;
- Suivi du plan piscines.

Vie associative

- Animation et promotion de la vie associative, du bénévolat et du volontariat ;
- Volet « Développement social local » du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon.

Jeunesse et éducation populaire

- Politique de la jeunesse ;
- Relations avec les structures d'éducation populaire ;
- Relation avec les Centres sociaux, Maisons des jeunes et de la culture (MJC), Maisons de l'enfance et associations assimilées ainsi qu'avec leurs structures fédérales ;
- Relations avec le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ) ainsi qu'avec les différentes organisations de jeunesse ;
- Auberges de jeunesse et Centre international de séjour de Lyon (CISL) ;
- Volet « Jeunesse » du Contrat Enfance Jeunesse ;
- Volet « Jeunesse » du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon.

16^{ème} Adjoint - Nicolas Husson

Biodiversité - Nature en ville - Protection animale

Espaces verts, parcs et jardins

- Politique d'aménagement et de gestion ;
- Création, entretien et réfection des parcs et jardins ;
- Fontaines ;
- Mobilier urbain ;
- En matière de travaux et de services afférents à l'aménagement, à la gestion et à la maintenance technique des espaces verts, des aires de jeux et de la fontainerie :
 - signature et exécution des conventions constitutives d'un groupement de commande ;
 - pour tous les marchés publics inclus dans un besoin dont la valeur estimée est égale ou supérieure au seuil des procédures formalisées en vigueur pour les fournitures et services ainsi que pour les marchés subséquents dont le montant est égal ou supérieur au seuil des procédures formalisées en vigueur pour les fournitures et services : signature des décisions relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris la résiliation mais à l'exception :
 - des décisions relatives à l'interrogation des candidats dans le cadre de l'analyse des candidatures et des offres ;
 - des décisions relatives aux actes de sous-traitance ;
 - de la signature des bons de commande.

Biodiversité dans la Ville

- Trame verte et bleue, sentiers nature ;
- Plan biodiversité, protection et promotion du patrimoine naturel communal - bien commun, Atlas de la Biodiversité communale ;
- Végétalisation des espaces publics, des cours d'écoles et des équipements publics ;
- Création d'espaces et îlots de fraîcheur ;
- Développement des toitures et terrasses végétalisées ;
- Plantation et gestion de forêts urbaines, de « jardins de poches » et de micro-plantations florales ;

- Plan canopée ;
- Vergers, agriculture et fermes urbaines, jardins citoyens et partagés, jardins thérapeutiques ;
- Jardins ouvriers familiaux ;
- Promotion de la biodiversité et de la séquence « éviter, réduire et compenser » dans l'urbanisme privé ;
- Lutte contre les espèces invasives et allergisantes ;
- Mission de vigilance sur l'application de l'interdiction d'usage des pesticides ;
- Évolution des missions et structures du Jardin Botanique et du Centre de production horticole ;
- Relations avec les partenaires et parties-prenantes (associations de protection de la nature, de l'environnement et de la protection animale, agences et services de l'Etat et des collectivités territoriales, centres de recherche académique, etc.).

Protection des milieux

- Protection des cours d'eau, des eaux superficielles (qualité chimique et écologique) et des zones humides ;
- Suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;
- Création de mares, noues, haies, abris, renaturation de cours d'eau ;
- Stratégie « trame noire » pour la biodiversité ;
- Gestion des sites et sols pollués et des pollutions (amiante, plomb, etc.) des équipements et du foncier municipaux.

Animalité urbaine

- Place de l'animal en ville ;
- Salubrité et lutte contre les zoonoses ;
- Protection des insectes pollinisateurs ;
- Évolution du zoo de la Tête d'Or.

Services funéraires et cimetières

17^{ème} Adjointe - Sonia Zdorovtsoff

Relations, coopération et solidarité internationales

Relations internationales et affaires européennes

- Diplomatie des villes ;
- Échanges internationaux de Ville à Ville, jumelages ;
- Accueil des délégations et réceptions ;
- Manifestations internationales ;
- Réseaux internationaux, dont Eurocités, le réseau international des Villes Lumières (LUCI), l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE), Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), Cités unies France (CUF) ;
- Relations avec les institutions européennes ;
- Promotion des droits humains ;
- Promotion du dispositif ERASMUS.

Coopération décentralisée et solidarité internationale

- Coopération décentralisée ;
- Réseaux de solidarité internationale ;
- Relations avec les organismes de financement solidaire (fondations, organisations internationales, associations,...) ;
- Relations avec les organisations de solidarité internationale ;
- Co-développement ;
- Actions humanitaires internationales.

18^{ème} Adjoint - Alexandre Chevalier

- Liens intergénérationnels et qualité de vie des aîné-e-s
- Politique en faveur des aîné-e-s : actions directes et soutien associatif ;
- Prévention précoce de la perte d'autonomie, logements adaptés, soutien à domicile ;
- Politique territorialisée de lutte contre l'isolement en logement diffus et en établissements d'hébergement du Centre communal d'action sociale (CCAS) ;
- Relations et coordination avec les acteurs du secteur (associations représentatives, services d'aide à domicile, hôpitaux) ;
- Participation au réseau « Ville amie des aîné-e-s » ;
- Établissements d'hébergement pour personnes âgées et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

19^{ème} Adjointe - Florence Delaunay

Droits et égalités, mémoire, cultes et spiritualités

Mémoire - Anciens combattants

- Relations avec les associations patriotiques ;
- Organisation des cérémonies du souvenir ;
- Actions pour la préservation de la mémoire et la valorisation de la culture des migrations.

Cultes et spiritualités

- Relations avec les représentants des cultes et mouvements spirituels.

Droits des Citoyens

- Actions de lutte contre les discriminations et accès aux droits ;
- Soutien aux associations de lutte contre les discriminations et accès aux droits ;
- Promotion des journées consacrées à la lutte contre la biphobie, lesbophobie, homophobie et transphobie ;
- Volet « Prévention des risques de discriminations » du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon ;
- Relations avec les associations et structures ayant pour objet l'intégration et les droits des Citoyens ;
- Relations avec la Chaire lyonnaise des Droits de l'Homme.

Egalité femmes-hommes

- Promotion des droits des femmes ;

- Lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Éducation à l'égalité femmes-hommes et filles-garçons ;
- Parité femmes-hommes ;
- Promotion de l'entrepreneuriat au féminin ;
- Égalité professionnelle femmes-hommes au sein de la Ville de Lyon ;
- Relations avec les partenaires institutionnels et associatifs, soutien aux associations ;
- Relations avec le Conseil pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale ;
- Mise en place et suivi de la cellule de recueil des situations de harcèlement ;
- Mise en œuvre de la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale.

Actions en direction des personnes en situation de handicap

- Pilotage de la mise en œuvre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap ;
- Développement de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie de la cité ;
- Relations avec les partenaires institutionnels et associatifs, soutien aux associations ;
- Relations avec la Commission communale d'accessibilité des personnes en situation de handicap et ses groupes de travail thématiques.

20^{ème} Adjoint - Jean-Luc Girault

Actions citoyennes et Politique de la Ville

- Organisation et coordination de la contribution de la Ville de Lyon à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la Politique de la Ville à Lyon dans le cadre du Contrat de ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale, en partenariat avec les collectivités publiques signataires ;
- Pilotage de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la convention territoriale de Lyon et participation au pilotage de tous dispositifs relatifs à la Politique de la ville, au renouvellement urbain et au développement social avec les autres collectivités publiques et acteurs locaux compétents ;
- Participation au pilotage de la programmation pluriannuelle des investissements et de toutes actions concernant les quartiers prioritaires et les quartiers de veille active de la Politique de la ville ;
- Promotion des actions citoyennes, élaboration et gestion des actions citoyennes.

21^{ème} Adjointe - Sylvie Tomic

Accueil et hospitalité - Tourisme responsable

Accueil des nouveaux habitants

- Coordination d'un dispositif d'accueil piloté par les Mairies d'arrondissement, en lien avec les acteurs associatifs.

Accueil des populations migrantes

- Animation d'un réseau réunissant l'ensemble des acteurs (institutionnels, associatifs...) œuvrant à l'accueil et l'insertion des populations migrantes à Lyon ;
- Mise en place d'un dispositif de suivi des actions menées et des publics accueillis ;
- Appui à la mise en œuvre de solutions visant à améliorer l'hébergement des migrants, leur accès aux soins, à l'alimentation, à l'apprentissage de la langue française, à la scolarisation des enfants, à l'emploi et la formation ;
- Adhésion de Lyon à l'Association nationale des villes et territoires accueillants et signature de la charte ANVITA ;
- Instruction des mesures de regroupement familial.

Mise en place d'un Conseil consultatif des résidents étrangers

- Pilotage de la mise en œuvre de ce Conseil ;
- Animation des travaux du Conseil en lien avec le Conseil municipal et les instances consultatives.

Tourisme responsable

- Stratégie d'adaptation de la politique touristique de la Ville aux enjeux du développement durable ;
- Développement services liés à l'écotourisme, au cyclotourisme, au tourisme durable ;
- Relation avec les tour-operators, les acteurs de l'hôtellerie, du transport de touristes, de la restauration ;
- Marketing touristique ;
- Suivi et contrôles afférents aux meublés de tourisme ;
- Promotion de Lyon ;
- Promotion des animations touristiques emblématiques.

Art. 3. - Mesdames et messieurs les conseillers municipaux dont les noms suivent reçoivent délégation dans les matières ci-après :

Conseiller municipal délégué - Gautier Chapuis

Alimentation locale et sécurité alimentaire

Territoire / bassin nourricier, sécurité alimentaire

- Stratégie de résilience alimentaire ;
- Logistique urbaine alimentaire ;
- Développement et valorisation de filières locales ;
- Labels/marques ;
- Lien ville-campagne ;
- Agriculture urbaine ;
- Accessibilité alimentaire : sécurité sociale alimentaire.

Alimentation saine

- Alimentation bio et local dans les cantines ;
- Education à une alimentation de qualité ;
- Lien alimentation et santé.

Valorisation d'une nouvelle cuisine lyonnaise

- Relations avec Délice, réseau des villes gourmandes ;
- Relations avec le réseau des Cités de la gastronomie ;

- Tourisme culinaire.

Conseiller municipal délégué - Tristan Debray

Ville des enfants

Les enfants acteurs de la ville

- Création de Conseils d'arrondissement des enfants, ainsi que d'un Conseil municipal des enfants ;
- Formation d'agents en charge d'animer les groupes d'enfants et adolescents durant les Conseils ;
- Organisation de visites éducatives et interactives d'institutions et organisations de défense des Droits de l'Enfant tels que le Comité des Droits de l'Enfant à Genève, l'UNICEF à Paris, etc. pour des groupes d'enfants lyonnais ;
- Formation de jeunes guides dans les arrondissements, chargés de faire connaître leur quartier (patrimoine, bâtiments, Histoire du quartier) aux autres enfants.

Ville à hauteur d'enfants

- « L'urbanisme par les enfants » pour des aménagements concertés avec les enfants, adaptés à leur taille et à leurs usages ;
- Piétonnisation d'abords d'écoles publiques ;
- Stratégie et conception des aires de jeux ;
- Création d'un label « qualité enfants » pour les hôtels, les cafés et les restaurants ;
- Organisation d'une « journée sans voiture », permettant la réappropriation des rues par les habitants (dont les enfants) ;
- Relations avec les structures d'aide aux enfants à besoins particuliers (enfants en situation de handicap, mineurs isolés étrangers, etc.) pour une ville des enfants inclusive ;
- Promotion de l'accès de tous les enfants à la culture et à l'expression artistique : parcours éducatifs et ludiques dans les musées, exposition et valorisation d'œuvres d'enfants, accrochage à hauteur d'enfant, etc.

Art. 4. - En application de l'article 6 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, lorsque les adjoints au maire et conseillers municipaux titulaires d'une délégation de signature estiment se trouver en situation de conflit d'intérêts, ils en informent le maire de Lyon par écrit, précisant la teneur des questions pour lesquelles ils estiment ne pas devoir exercer leurs compétences.

Un arrêté du maire de Lyon détermine, en conséquence, les questions pour lesquelles la personne intéressée doit s'abstenir d'exercer ses compétences.

Art. 5. - Le présent arrêté prendra effet après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département et emportera, à cette même date, abrogation de l'arrêté n° 2020/1400 du 14 octobre 2020 susvisé.

Art. 6. - Monsieur le directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre le présent arrêté doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa date d'affichage.
Lyon, le 9 juillet 2021

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2018RP35053	Double-sens cyclable autorisé Rue Tête d'Or Lyon 3 (circulation)	«Les cycles sont autorisés à circuler dans le sens contraire de la circulation générale (double sens cyclable) Rue Tête d'Or(3), du Cours Lafayette (3) jusqu'au Boulevard Eugène Deruelle (3). Ce sens de circulation est matérialisé par la mise en place des pictogrammes.»	06/07/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP35054	Cédez-le-passage cycles à l'intersection de la Rue Tête d'Or et du Boulevard Eugène Deruelle Lyon 3 (circulation)	A l'intersection de la Rue Tête d'Or(3) et du Boulevard Eugène Deruelle(3), les cycles circulant Rue Tête d'Or(3) dans le sens nord - sud sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	06/07/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2020RP38557	Abrogation - Cédez le passage sur Place Carnot Lyon 2 (circulation)	L'arrêté 2009RP06127 du 26/04/2011, portant sur la mesure - Cédez le passage est abrogé.	06/07/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2020RP38558	Stop à l'intersection de la Place Carnot (chaussée est), de la Place Carnot (chaussée nord), de la Rue Auguste Comte (chaussée nord), de la Rue Auguste Comte et de la Rue de Condé Lyon 2 (circulation)	A l'intersection de la Place Carnot(2) (chaussée est), de la Place Carnot(2) (chaussée nord), de la Rue Auguste Comte(2) et de la Rue de Condé(2), les conducteurs circulant Place Carnot(2) (chaussée est) dans le sens sud - nord sont tenus de marquer l'arrêt à la limite de la chaussée abordée puis de céder le passage aux autres véhicules.	06/07/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2020RP38136	Abrogation - Aire piétonne Victor Hugo Lyon 2 (circulation)	L'arrêté 2019RP36703 du 11/03/2020, portant sur la mesure - Aire piétonne est abrogé.	06/07/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2020RP38135	Aire piétonne Rue Victor Hugo (zone bornée) Lyon 2 (circulation)	«La zone bornée avec contrôle d'accès, dénommée Victor Hugo (zone bornée) , définie par les voies suivantes : - Rue victor Hugo (2) entre la rue Franklin (2), et la rue sainte Hélène (2), - Place Ampère, contre allée nord (2), - Rue des Remparts d'Ainay (2), entre la rue Auguste Comte (2) et la rue Victor Hugo (2), - Rue Jarente entre la rue Auguste Comte (2), et la rue d'Auvergne (2), constitue une aire piétonne au sens de l'article R. 110-2 du code de la route. Points d'entrées de l'Aire Piétonne : - rue des Remparts d'Ainay (2) à l'intersection avec la rue Auguste Comte (2), - rue Jarente (2) à l'intersection avec la rue Auguste Comte (2), Points de sorties de l'Aire Piétonne : - rue Victor Hugo (2), à l'est de la rue Franklin (2), - place Ampère (2), contre-allée nord à l'est de la rue Henri IV (2), - rue Jarente (2), à l'angle de la Rue Jarente (2) et de la Rue d'Auvergne (2), - rue Victor Hugo (2), au sud de la rue Sainte Hélène (2) «	06/07/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2020RP38437	Abrogation - Limitation de vitesse sur Rue Victorien Sardou Lyon 7 (circulation)	L'arrêté 2013RP28901 du 18/10/2013, portant sur la mesure - Limitation de vitesse est abrogé.	06/07/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2020RP38252	Feux d'intersection à l'intersection de la Rue Lieutenant Colonel Girard et de l'Avenue Leclerc Lyon 7 (circulation)	«La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires à l'intersection de la Rue Lieutenant Colonel Girard(7) et de l'Avenue Leclerc(7). En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs circulant Rue Lieutenant Colonel Girard(7), et abordant cette intersection, sont tenus de céder le passage aux autres véhicules. Les mouvements directionnels suivants sont autorisés, pendant la durée de rouge du signal tricolore concerné, pour les cycles exclusivement et en cédant le passage aux piétons régulièrement engagés ainsi qu'aux différents mouvements de véhicules admis dans le carrefour : - mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant Rue Lieutenant Colonel Girard (sens nord - sud) vers le couloir bus mixte Avenue Leclerc (sens sud - nord), - mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant sur le couloir bus mixte Avenue Leclerc (sens sud - nord) vers la Rue Lieutenant Colonel Girard (sens sud - nord), - mouvement direct pour les cycles circulant sur le couloir bus mixte Avenue Leclerc(nord - sud) vers le couloir bus mixte Avenue Leclerc (nord - sud).»	06/07/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2020RP38253	Abrogation - Cédez le passage sur Avenue Leclerc et Rue Lieutenant Colonel Girard Lyon 7 (circulation)	L'arrêté 2009RP07806 du 26/04/2011, portant sur la mesure - Cédez le passage est abrogé.	06/07/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2020RP38538	Abrogation - Cédez le passage sur Rue Desaix et Boulevard Marius Vivier-Merle Lyon 3 (circulation)	L'arrêté 2019RP35936 du 24/07/2019, portant sur la mesure - Cédez le passage est abrogé.	06/07/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2020RP38537	Stop à l'intersection de la Rue Desaix et du Boulevard Marius Vivier-Merle Lyon 3 (circulation)	A l'intersection de la Rue Desaix(3) et du Boulevard Marius Vivier-Merle(3), les conducteurs circulant Rue Desaix(3) dans le sens ouest - est sont tenus de marquer l'arrêt à la limite de la chaussée abordée puis de céder le passage aux autres véhicules.	06/07/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2020RP38540	Abrogation - Interdiction de tourner sur Boulevard Marius Vivier-Merle Lyon 3 (circulation)	L'arrêté 2009RP08519 du 26/04/2011, portant sur la mesure - Interdiction de tourner est abrogé.	06/07/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2020RP38542	Abrogation - Interdiction de tourner sur Boulevard Marius Vivier Merle Lyon 3 (circulation)	L'arrêté 2009RP10061 du 26/04/2011, portant sur la mesure - Interdiction de tourner est abrogé.	06/07/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2020RP38563	Interdiction de tourner à l'intersection du Boulevard Marius Vivier-Merle et de la Rue Paul Bert Lyon 3 (circulation)	Il est interdit de tourner à gauche pour les véhicules circulant sur le Boulevard Marius Vivier-Merle(3) dans le sens sud-nord, à la hauteur de Rue Paul Bert(3), en direction de Rue Paul Bert(3) dans le sens est-ouest.	06/07/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2020RP38564	Interdiction de tourner à l'intersection du Boulevard Marius Vivier-Merle et de la Rue Paul Bert Lyon 3 (circulation)	Il est interdit de tourner à gauche pour les véhicules circulant sur la Rue Paul Bert(3) dans le sens est-ouest, à la hauteur de Boulevard Marius Vivier-Merle(3), en direction du Boulevard Marius Vivier-Merle(3) dans le sens nord-sud.	06/07/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2020RP38565	Interdiction de tourner à l'intersection du Boulevard Marius Vivier-Merle et de la Rue Paul Bert Lyon 3 (circulation)	Il est interdit de tourner à gauche Boulevard Marius Vivier-Merle(3) pour les véhicules circulant sur la Boulevard Marius Vivier-Merle(3) dans le sens nord-sud, à la hauteur de Rue Paul Bert(3), en direction de Rue Paul Bert(3) dans le sens ouest-est.	06/07/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2020RP38566	Voie réservée Boulevard Marius Vivier-Merle Lyon 3 (circulation)	«Une voie dans le sens de la circulation générale est réservée à la circulation des cycles et véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun : - Boulevard Marius Vivier-Merle(3) sur la Chaussée ouest côté ouest, de l'Avenue Georges Pompidou(3) jusqu'à la Rue Desaix(3) - Boulevard Marius Vivier-Merle(3) sur la Chaussée ouest, côté est, de la Rue Desaix(3) jusqu'à la Rue Paul Bert(3). Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule sur la voie réservée est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. »	06/07/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2020RP38567	Voie réservée Boulevard Marius Vivier-Merle Lyon 3 (circulation)	«Une voie dans le sens de la circulation générale est réservée à la circulation des cycles et véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun Boulevard Marius Vivier-Merle(3) sur la Chaussée est côté est, du Boulevard Marius Vivier-Merle(3) jusqu'à l'Avenue Georges Pompidou(3). Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule sur la voie réservée est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.»	06/07/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2020RP38568	Voie cyclable Boulevard Marius Vivier-Merle Lyon 3 (circulation)	Il est créé une bande cyclable dans le sens de la circulation réservée aux cycles à deux ou trois roues ainsi qu'aux engins de déplacement personnel motorisés Boulevard Marius Vivier-Merle(3) sur la Chaussée ouest côté ouest, de la Rue Desaix(3) jusqu'à la Rue Paul Bert(3).	06/07/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2021RP39532	Feux d'intersection à l'intersection de la Rue Ney, de la Rue Vauban, de la Rue Juliette Récamier sur la Place René Deroudille - carrefour à sens giratoire Lyon 6 (circulation)	«La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires à l'intersection de la Rue Ney(6), de la Rue Vauban(6), de la Rue Juliette Récamier(6) sur la Place René Deroudille(6). En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs circulant rue Ney(6), rue Vauban(6) et rue Juliette Récamier(6), et abordant cette intersection, sont tenus de céder le passage aux autres véhicules circulant sur la Place Deroudille(6).»	06/07/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2021RP39125	Abrogation - Feux piétons sur Rue Pierre Audry Lyon 9 (circulation)	L'arrêté 2009RP07892 du 27/04/2011, portant sur la mesure - Feux piétons est abrogé.	07/07/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction de la mobilité urbaine - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Tout recours contre desdits arrêtés doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6741	Maison de l'enfance du 3eme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	sur 15 m, au droit du n° 274	A partir du jeudi 8 juillet 2021 jusqu'au mardi 31 août 2021, de 6h à 19h
6742	Association Jazz sur les places	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation Jazz	des animations seront autorisées	Place Benoît Crépu		A partir du mercredi 14 juillet 2021, 15h, jusqu'au jeudi 15 juillet 2021, 1h
			des installations seront autorisées			A partir du mercredi 14 juillet 2021, 13h, jusqu'au jeudi 15 juillet 2021, 1h45
			l'accès et le stationnement des véhicules techniques du demandeur seront autorisés			
6743	Mairie du 9ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Place à la Fête	des animations seront autorisées	Place Ferber		Le mercredi 14 juillet 2021, de 11h à 18h
			des installations seront autorisées			Le mercredi 14 juillet 2021, de 8h à 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sergent Michel Berthet	côté Ouest, au droit de la partie comprise entre le n° 10 et le n° 16	Le mercredi 14 juillet 2021, de 7h à 20h
6744	Centre Social Bonnefoi et Conseil Citoyen Moncey Voltaire Guillotière9	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un repas partagé de quartier	des animations seront autorisées	Rue Pierre Corneille	au droit de la partie comprise entre le n° 160 et le n° 164	Le vendredi 16 juillet 2021, de 18h30 à 23h
			des installations seront autorisées			A partir du vendredi 16 juillet 2021, 17h, jusqu'au samedi 17 juillet 2021, 0h
6745	Mairie du 4ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement On Sème à l'Ouest	des animations seront autorisées	Place Camille Flammarion		Le samedi 17 juillet 2021, de 17h à 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Louis Hénon	côté Sud, entre la Place Camille Flammarion et la rue Philippe de Lassalle	Le samedi 17 juillet 2021, de 13h à 23h
			l'installation de stands sera autorisée	Place Camille Flammarion		Le samedi 17 juillet 2021, de 14h à 23h
6746	Association Canuts Loisirs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un concours de pétanque	des installations et des animations seront autorisées	Place Tabareau		Le dimanche 18 juillet 2021, de 9h à 23h
6747	Entreprise Freyssinet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation de joint trottoir	la circulation des véhicules 2 roues non motorisés sera interrompue sur la piste cyclable à double sens	Pont Gallieni	au débouché sur le quai Claude Bernard	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021
			le stationnement pour un véhicule de chantier sera autorisé	Quai Claude Bernard	promenade Ouest, sur 20 m au Nord du pont Gallieni	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021, de 7h30 à 17h

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6748	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de montage de grue à tour avec une grue mobile	la circulation des piétons sera interdite	Rue Smith	trottoir Est, entre la rue Paul Monrochet et l'esplanade François Mitterrand	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au mardi 13 juillet 2021, de 22h à 6h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Jacqueline et Roland de Pury et la rue Paul Monrochet	
			la circulation des véhicules sera interdite			
6749	Entreprise Maçonnerie du Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Puvis de Chavannes	sur 7 m, au droit du n° 4	A partir du mercredi 7 juillet 2021 jusqu'au mercredi 21 juillet 2021
6750	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue de la Bombarde	sur 8 m au droit du n° 16, zone de desserte comprise	A partir du mercredi 7 juillet 2021 jusqu'au jeudi 5 août 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6751	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Chemin de Choullans	sur 20 m, au droit du n° 195	A partir du mercredi 7 juillet 2021 jusqu'au jeudi 15 juillet 2021
6752	Entreprise Maçonnerie du Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Justin Godart	sur 7 m, au droit du n° 18	A partir du mercredi 7 juillet 2021 jusqu'au dimanche 18 juillet 2021
6753	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Fromagerie	sur 8 m, au droit de l'immeuble situé au n° 7	A partir du mercredi 7 juillet 2021 jusqu'au jeudi 15 juillet 2021
6754	Monsieur Colliard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée	Montée des Epies	sur 5 m, sur le trottoir pair situé entre la montée des Epies et le n° 46	A partir du dimanche 11 juillet 2021 jusqu'au mardi 10 août 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6755	Entreprise Peeters	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	sur 6 m, au droit du n° 48	Le lundi 12 juillet 2021, de 7h à 19h
6756	Entreprise Pep's Création	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Pierres Plantées	sur 10 m, sur la zone de desserte située au droit du n° 24	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au jeudi 12 août 2021
6757	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Hélène	côté pair, sur 20 m au droit du n° 30 bis (sur l'aire de desserte)	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au mardi 12 octobre 2021

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6758	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage pour montage de grue à tour	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Place Claudia	entre la rue Viala et la place Claudia (contre-allée)	Les jeudi 15 juillet 2021 et vendredi 16 juillet 2021, de 7h à 17h
				Rue Coignet	entre la rue Viala et le cours Eugénie	
				Place Claudia	entre la rue Trarieux et la rue Coignet	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Coignet	entre la rue Viala et le cours Eugénie	
				Place Claudia	entre la rue Viala et la place Claudia (contre-allée)	
					entre la rue Trarieux et la rue Coignet	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Coignet	des deux côtés, entre le n° 9 et la rue Viala	Les jeudi 15 juillet 2021 et vendredi 16 juillet 2021			
	Place Claudia	des deux côtés, entre la rue Trarieux et la rue Coignet				
6759	Entreprise Petavit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des piétons sera maintenue et gérée en permanence au droit de la fouille	Avenue Jean Mermoz	trottoir Nord, sur 20 m au droit du n° 7	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
			la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus par intermittence en fonction de l'avancée du chantier		sens Est/Ouest, sur 20 m au droit du n° 7	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021, de 9h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 7	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
6760	Entreprise Menasri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté impair, sur 7 m au droit du n° 15	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au lundi 2 août 2021
6761	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau potable	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Transversale	trottoir Est, sur 25 m au droit du n° 15	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 25 m au droit du n° 15	
			la circulation des véhicules sera interdite par intermittence en fonction des nécessités du chantier		entre la rue Masaryk et la rue de la Claire	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 25 m, au droit du n° 15	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 25 m au droit du n° 15	
			lors des fermetures de la circulation, un homme-traffic sera positionné au carrefour suivant, afin de gérer le flux de véhicules des riverains		sens Nord/Sud, au débouché sur la rue Masaryk	

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6762	Entreprise La Cocotte à Papiers	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Vincent	des deux côtés de la contre-allée située au droit des n° 21 et 22	A partir du lundi 12 juillet 2021, 7h, jusqu'au samedi 17 juillet 2021, 19h
6763	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Henri Gorjus	entre la rue Clos Savaron et l'emprise de chantier	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au mercredi 28 juillet 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Jacques Louis Hénon et le n° 51, durant les phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jacques Louis Hénon et le n° 51	
6764	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Cours Vitton	trottoir pair Sud, au droit de l'immeuble situé au n° 14	A partir du mardi 20 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair Nord, sur 20 m (emplacements de desserte) au droit des immeubles situés aux n° 15 et 17	
6765	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Smith	trottoir pair, sur 40 m au droit du n° 54	Les mercredi 21 juillet 2021 et jeudi 22 juillet 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le cours Bayard et la rue Casimir Périer	Les mercredi 21 juillet 2021 et jeudi 22 juillet 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 65 et la rue Casimir Périer	Les mercredi 21 juillet 2021 et jeudi 22 juillet 2021
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché sur le cours Bayard	Les mercredi 21 juillet 2021 et jeudi 22 juillet 2021, de 9h à 16h
6766	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Capucins	sur 8 m, sur la zone de desserte située au droit du n° 2	A partir du mercredi 7 juillet 2021 jusqu'au jeudi 15 juillet 2021
6767	Direction départementale de sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Mouton Duvernet	des deux côtés sur la partie comprise entre l'avenue Félix Faure et la rue Jeanne Hachette	Le vendredi 9 juillet 2021, de 11h à 17h30
6768	Entreprise Lardy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Mail	au droit de l'immeuble situé au n° 24	Le jeudi 22 juillet 2021, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit de l'immeuble situé au n° 24	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 24	Le jeudi 22 juillet 2021

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6769	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée dans le cadre des travaux d'aménagement de la place des Pavillons	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jacques Monod	au débouché sur la rue Marcel Mérieux	A partir du jeudi 22 juillet 2021 jusqu'au vendredi 20 août 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest de la rue Marcel Mérieux	
6770	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	entre la rue Garibaldi et la rue Danton	A partir du lundi 26 juillet 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Garibaldi et la rue du Lac	
				Rue de la Rize	sens Est/Ouest, entre la rue Léon Jouhaux et la rue de la Bannière	
				Rue Paul Bert	sens Ouest/Est, entre la rue Danton et la rue du Lac	
			la circulation sera autorisée	Rue de la Rize	sens Ouest/Est, entre la rue Léon Jouhaux et la rue de la Bannière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	entre la rue Garibaldi et la rue du Lac	
				Rue de la Rize	des deux côtés, sur 30 m à l'Est de la rue Léon Jouhaux	
les véhicules auront interdiction de tourner à gauche	Rue du Lac	au droit de la rue Paul Bert				
	Rue Léon Jouhaux	au droit de la rue de la Rize				
6771	Métropole de Lyon Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une période transitoire de la zone piétonne dénommée Pavillons	les bornes d'accès et de sortie de la zone seront en position basse	Rue de Saint Cloud	au débouché sur la rue Jacques Monod	A partir du lundi 26 juillet 2021 jusqu'au lundi 27 septembre 2021
				Rue Marcel Mérieux	face au n° 235	

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6772	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une réfection de chaussée dans le cadre des travaux de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Gerland	entre la rue Jean Vallier et la rue André Bollier	A partir du lundi 26 juillet 2021 jusqu'au mercredi 28 juillet 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Jean François Raclet	au débouché sur la rue de Gerland, entre la rue de l'Effort et la rue de Gerland	
				Rue de Gerland	entre la rue Jean Vallier et la rue André Bollier (un double-sens vélos sera maintenu en permanence au droit des engins de chantier et de la fouille sur la rue de Gerland)	
				Avenue Jean François Raclet	au débouché sur la rue de Gerland, entre le boulevard de l'Artillerie et la rue de Gerland	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Gerland	entre la rue Jean Vallier et la rue André Bollier	A partir du lundi 26 juillet 2021 jusqu'au mercredi 28 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean François Raclet	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue de Gerland	
Rue de Gerland	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean Vallier et la rue André Bollier					
6773	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux de création de station autopartage Izivia	la circulation sur les bandes cyclables sera interrompue	Rue Jean Marcuic	bandes cyclables sens Ouest/Est et Est/Ouest, entre le n° 5 et le n° 7	A partir du mardi 27 juillet 2021 jusqu'au vendredi 27 août 2021, de 8h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 5 et le n° 7	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 5 et le n° 7	
6774	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation sur réseau d'eau potable	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Sidoine Apollinaire	trottoir Est, entre la rue des Platriers et la rue du Bourbonnais	A partir du lundi 2 août 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021, de 7h à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur le carrefour avec la rue du Bourbonnais	A partir du lundi 2 août 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre la rue des Platriers et la rue du Bourbonnais	A partir du lundi 2 août 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur le carrefour avec la rue du Bourbonnais	A partir du lundi 2 août 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6775	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules sera interdite	Cours Lafayette	sens Ouest/Est, entre la rue Ney et le boulevard Marius Vivier Merle	Le jeudi 22 juillet 2021, de 9h à 16h
			la circulation sera interdite pour les véhicules légers		sens Ouest/Est, entre la rue Ney et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du jeudi 22 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021, de 9h à 16h
6776	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Bonnel	trottoir Nord, entre la rue Pierre Corneille et la rue Molière	Le jeudi 8 juillet 2021, de 9h30 à 15h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		côté Nord, entre la rue Molière et la rue Pierre Corneille	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6777	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Bataille	trottoir Nord, au droit du n° 101	A partir du vendredi 16 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021, de 7h à 17h
			la circulation sur la bande cyclable sera interrompue		bande cyclable, sens Est/Ouest sur 20 m au droit du n° 101	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 20 m, au droit du n° 101	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 101	
6778	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du feu d'artifice et des bals du 14 juillet	la circulation des piétons sera interdite à la diligence des services de la Police	Passerelle du Palais de Justice		Le mercredi 14 juillet 2021, de 20h à 23h30
				Bas port de la Saône	rive gauche entre le pont Alphonse Juin et le pont Bonaparte (sauf accès bateaux)	
				Place de Fourvière		
				Montée Nicolas de Lange		
				Montée Cardinal Decourtray	sauf accès clients restaurant de Fourvière et parking Nuits de Fourvière	
				Rue Roger Radisson	entre la rue Cléberg et la place de Fourvière	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Plat	au Nord de la rue Antoine de Saint Exupéry	A partir du mercredi 14 juillet 2021, 20h, jusqu'au jeudi 15 juillet 2021, 0h
				Pont Bonaparte		
				Rue Colonel Chambonnet		
				Quai des Célestins	et sur toutes les voies tenantes et aboutissantes	
				Quai Saint Antoine	au Sud du pont Alphonse Juin et sur toutes les voies tenantes et aboutissantes	
				Pont Alphonse Juin		

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet		
6778	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du feu d'artifice et des bals du 14 juillet	la circulation des véhicules sera interdite	Quai Tilsitt	entre la rue Antoine de Saint Exupéry et le pont Bonaparte	A partir du mercredi 14 juillet 2021, 20h, jusqu'au jeudi 15 juillet 2021, 0h		
			la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police	Montée Nicolas de Lange Montée Cardinal Decourtray		Le mercredi 14 juillet 2021, de 19h à 23h30		
			la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police dans un périmètre défini comme suit	Au Sud par la rue François Bertras (comprise), la rue Saint Georges (comprise), la rue Tramassac (comprise), la montée du Chemin Neuf (comprise), la rue des Farges (comprise)				Le mercredi 14 juillet 2021, de 20h à 23h
				Au Nord par la place Saint Paul (non comprise), la rue François Vernay (non comprise)				
				A l'Ouest par la place des Minimes (non comprise), la rue de l'Antiquaille (non comprise), la montée Saint Barthélémy (non comprise)				
				A l'Est par le quai Romain Rolland (compris), le quai Fulchiron (compris)				
			la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police	Rue Roger Radisson	entre la rue Cléberg et la place de Fourvière	Le mercredi 14 juillet 2021, de 19h à 23h30		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Antoine	des deux côtés sur la partie comprise entre le Pont Alphonse Juin et la Passerelle du Palais de Justice	A partir du mercredi 14 juillet 2021, 13h, jusqu'au jeudi 15 juillet 2021, 3h		
				Esplanade de Fourvière	des deux côtés	A partir du mercredi 14 juillet 2021, 8h, jusqu'au jeudi 15 juillet 2021, 3h		
				Quai des Célestins				
				Place Antonin Gourju				
				Rue du Port du Temple				
				Rue de Savoie				
				Montée Nicolas de Lange				
Rue Charles d'Allin								
Rue d'Amboise								
Avenue Adolphe Max								
Rue du Plat	sur la partie comprise entre la rue Paul Lintier et la rue Colonel Chambonnet							
Place de Fourvière								

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6778	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du feu d'artifice et des bals du 14 juillet	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Cardinal Decourtray		A partir du mercredi 14 juillet 2021, 8h, jusqu'au jeudi 15 juillet 2021, 3h
				Place Saint Jean	devant le Centre scolaire aux Lazaristes sauf pour les véhicules du SDMS	
				Quai Fulchiron	au droit de la partie comprise entre le n° 1 et le n° 7	
				Rue Cléberg		
				Rue Roger Radisson	sur la partie comprise entre la place de Fourvière et la rue Cléberg	
				Place Bellecour	chaussée Ouest, contre-allée Ouest, des deux côtés	
6779	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation	Rue des Capucins	entre la rue Romarin et la place du Forez	A partir du lundi 9 août 2021 jusqu'au vendredi 27 août 2021
				Rue Coysevox	durant la fermeture à la circulation de la rue des Capucins	
			le demandeur devra se coordonner avec les riverains afin de permettre l'accès à la rue de ces derniers	Rue des Capucin	entre la rue Romarin et la place du Forez, de part et d'autre de la zone de chantier	
				Rue Coysevox	durant la fermeture à la circulation de la rue des Capucins	
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Capucins	entre la rue Romarin et la place du Forez		
6780	Entreprise Lagryffe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le montage puis le démontage d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sébastien Gryphe	côté impair, sur 15 m au droit du n° 5	Les vendredi 20 août 2021 et lundi 30 août 2021, de 7h à 19h
6781	Ville de Lyon Bibliothèque municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation Salon de Lecture au Vert	des installations et des animations seront autorisées	Place de l'Hippodrome		Les mardi 20 juillet 2021 et mardi 27 juillet 2021, de 16h30 à 18h30
						Les mardi 3 août 2021 et mardi 10 août 2021, de 16h30 à 18h30
			le stationnement d'un bibliobus sera autorisé		allée Sud	Les mardi 17 août 2021 et mardi 24 août 2021, de 16h30 à 18h30
						Les mardi 20 juillet 2021 et mardi 24 août 2021, de 16h30 à 18h30
6782	Entreprise Pôle 9	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Quartiers d'Été du Pôle 9 labellisés Tout Le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Notre Dame	sur 25 mètres à l'Ouest de la partie privative de l'île	Les mardi 20 juillet 2021 et mercredi 21 juillet 2021, de 9h à 22h

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6784	Entreprise Les Aequinoxes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'animations culturelles labellisées Tout Le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée Pierre de Coubertin	côté Sud, sur 10 mètres à l'Ouest du n°7	A partir du jeudi 22 juillet 2021, 8h, jusqu'au samedi 24 juillet 2021, 0h
6786	Association Graines Electroniques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Electro Nap labellisé Fête de la Musique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Gorjus	côté Ouest sur 15 mètres au droit du n° 33 devant l'entrée du Parc Popy au Nord de la place réservée aux personnes à mobilité réduite	A partir du vendredi 23 juillet 2021, 9h, jusqu'au samedi 24 juillet 2021, 0h
6787	Association Graines Electroniques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Tout Le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Gorjus	côté Ouest sur 15 mètres au droit du n° 33 devant l'entrée du Parc Popy au Nord de la place réservée aux personnes à mobilité réduite	A partir du samedi 24 juillet 2021, 9h, jusqu'au dimanche 25 juillet 2021, 0h
6788	Entreprise Studio Tango Argentino	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Fête de la Musique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	côté Est, sur 30 mètres en face de la partie comprise entre le n° 58 et le n° 60	Le samedi 24 juillet 2021, de 9h à 23h50
6789	Entreprise Ag Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean-Marc Bernard	côté impair, sur 5 m au droit du n° 29	A partir du jeudi 8 juillet 2021 jusqu'au lundi 19 juillet 2021
6790	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10, en fonction de l'avancée et des besoins du chantier	Rue Marius Berliet	sur le carrefour avec la rue Antoine Lumière et la rue Paul Cazeneuve	A partir du jeudi 8 juillet 2021, 9h, jusqu'au vendredi 9 juillet 2021, 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 50 m, de part et d'autre de la rue Antoine Lumière	A partir du jeudi 8 juillet 2021 jusqu'au vendredi 9 juillet 2021, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 50 m, de part et d'autre de la rue Antoine Lumière	
6791	Equipement d'accueil de jeunes enfants (Eaje) Tourret	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bouteille	côté pair, sur 20m au droit du n° 24	Le jeudi 15 juillet 2021, de 7h à 19h
6792	Entreprise Jft	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	sur 15 m, au droit du n° 141	Le vendredi 9 juillet 2021
6793	Entreprise Numérobis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Antoine	côté impair, sur 10 m au droit du n° 39	A partir du vendredi 9 juillet 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021
6794	Association Ogec Immaculée Conception	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	côté impair, sur 15 m au droit du n° 187	A partir du vendredi 9 juillet 2021 jusqu'au samedi 7 août 2021

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6795	Entreprise Dvm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	côté impair, sur 15 m au droit du n° 263	A partir du vendredi 9 juillet 2021 jusqu'au mercredi 21 juillet 2021
6796	Entreprise Ceroni	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Docteur Long	côté pair, sur 10 m au droit du n° 118	A partir du vendredi 9 juillet 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021
6797	Entreprise Décor Action	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	côté impair, sur 10 m au droit du n° 151	A partir du vendredi 9 juillet 2021 jusqu'au jeudi 5 août 2021
6798	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container, d'une roulotte de chantier et d'un WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	côté pair, sur 10 m au droit du n° 26	A partir du vendredi 9 juillet 2021 jusqu'au dimanche 8 août 2021
6799	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 100 T	la circulation des piétons sera interdite	Avenue du Point du Jour	trottoir pair, entre la rue de la Favorite et l'impasse Cumin	A partir du lundi 12 juillet 2021, 7h, jusqu'au mardi 13 juillet 2021, 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»		entre la rue de la Favorite et l'impasse Cumin	Les lundi 12 juillet 2021 et mardi 13 juillet 2021, de 8h à 18h
			la mise en place d'un arrêt de bus du Sytral sera autorisée sur les emplacements de stationnement		côté pair, entre la rue de la Favorite et l'impasse Cumin	A partir du lundi 12 juillet 2021, 7h, jusqu'au mardi 13 juillet 2021, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue de la Favorite et l'impasse Cumin, trottoir compris	
6800	Entreprise Ranc & Genevois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Angile	sur 15 m, au droit du n° 3	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au jeudi 12 août 2021
6801	Entreprise Guillet & Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Chazay	au droit du n° 6	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit de la propriété située au n° 6	

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6802	Entreprise Guillet & Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue d'Ivry	entre la rue Louis Thévenet et le n° 32	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation, sauf riverains et véhicules de sécurité		entre la rue Louis Thévenet et la rue Dumont d'Urville	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Rue Dumont d'Urville	au droit du n° 7	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Ivry	des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 32	
				Rue Dumont d'Urville	des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 7	
			les véhicules circulant à contresens auront l'obligation de marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue d'Ivry	au débouché sur la rue Louis Thévenet	
6803	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard de la Croix Rousse	au droit du n° 146, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le lundi 12 juillet 2021, de 7h à 17h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur le trottoir situé au droit du n° 146	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 146, trottoir compris	

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6804	Ministère des Armées, Etat Major de Défense de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du défilé militaire du 14 Juillet	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police	Rue Antoine de Saint-Exupéry	partie comprise entre la rue du Plat et la place Bellecour	Le mercredi 14 juillet 2021, de 8h30 à 14h
				Place Bellecour	chaussée Ouest en totalité	
				Rue de la Barre		
				Rue Emile Zola	partie comprise entre la place Bellecour et le n° 16	
				Rue du Président Edouard Herriot	partie comprise entre la place Bellecour et la rue Simon Maupin	
				Rue Paul Lintier		
				Rue Gasparin	partie comprise entre la place Bellecour et la rue Simon Maupin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant, y compris pour les 2 roues motorisés	Rue Emile Zola	partie comprise entre la place Bellecour et le n° 16	Le mercredi 14 juillet 2021, de 6h à 14h
				Rue Gasparin	partie comprise entre la place Bellecour et la rue Simon Maupin (emplacement de vélos inclus)	
				Rue Paul Lintier		
				Rue du Président Edouard Herriot	partie comprise entre la place Bellecour et la rue Simon Maupin	
				Rue Antoine de Saint-Exupéry	partie comprise entre la rue du Plat et la place Bellecour	
				Place Bellecour	chaussée Ouest en totalité	
Rue de la Barre		Le mercredi 14 juillet 2021, de 6h à 14h				
6805	Ville de Lyon Délégation générale service au public et à la sécurité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pizay	côté pair, sur 20m en face du numéro, sur la zone Police	A partir du lundi 19 juillet 2021, 8h, jusqu'au mercredi 21 juillet 2021, 12h
6806	Entreprise Compagny Olivier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place du Change	au droit du n° 3, lors de la phase de présence de la benne du demandeur	Le lundi 12 juillet 2021, de 7h à 19h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 3	

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6807	Entreprise Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Quarantaine	sur le trottoir impair entre le n° 11 et l'accès au n° 26, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au jeudi 12 août 2021
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		côté impair entre le n° 11 et l'accès au n° 26, trottoir compris	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 11 et l'accès au n° 26, trottoir compris côté impair	
6808	Entreprise Spie Citynetworks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Lyon Confluence	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jacqueline et Rolland de Pury	entre la rue Smith et la rue Delandine	Le lundi 12 juillet 2021, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6809	Association Centre des musiques traditionnelles Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Jeudis des musiques du monde	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Général Giraud	des deux côtés de la contre-allée, sur 15 mètres à l'Ouest du n° 33ter	A partir du jeudi 22 juillet 2021, 7h, jusqu'au vendredi 23 juillet 2021, 2h
						A partir du jeudi 29 juillet 2021, 7h, jusqu'au vendredi 30 juillet 2021, 2h
						A partir du jeudi 15 juillet 2021, 7h, jusqu'au vendredi 16 juillet 2021, 2h
6810	Entreprises BFM Lyon Métropole, SI Technologie et Fa Musique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la captation du Conseil municipal	le stationnement des véhicules techniques immatriculés CY 980 AA, EW 676 HM et ED 608 TC sera autorisé	Rue Joseph Serlin	côté Nord, entre la place des Terreaux et la rue de la République	Le jeudi 8 juillet 2021, de 7h à 19h
6811	Association Coup de Pouce Relais	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation jeu	des animations seront autorisées	Place Gabriel Péri		Le samedi 10 juillet 2021, de 10h à 14h
			des installations seront autorisées			Le samedi 10 juillet 2021, de 9h à 15h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 10 mètres, au droit du n° 241	Le samedi 10 juillet 2021, de 8h à 16h
6812	Entreprise Yacine Rharbaoui	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage du projet Quelque Part en Ville	la circulation des véhicules et des piétons pourra être interrompue pendant les prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	Rue Villeroy	entre la rue Saint Jacques et la rue Moncey	Les samedi 10 juillet 2021 et dimanche 11 juillet 2021, de 8h à 21h
				Place Maréchal Lyautey	chaussée Sud, entre la rue Molière et la rue Pierre Corneille	
				Place Bellecour	chaussée Ouest, contre-allée Ouest	
				Place Carnot	chaussée Ouest	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	côté Ouest, 10 mètres au droit du n° 100	Le samedi 10 juillet 2021, de 11h à 20h
				Place Maréchal Lyautey	chaussée Sud, côté Nord, sur 10 mètres en face du n° 16	
	Rue Villeroy	côté Sud, sur 10 mètres au droit du n° 26				

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet				
6812	Entreprise Yacine Rharbaoui	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage du projet Quelque Part en Ville	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	chaussée Ouest, côté Est, sur 2 emplacements en épi en face du n° 23	Le samedi 10 juillet 2021, de 11h à 20h				
				Cours Général Giraud	sur 2 emplacements en épi situés contre-allée côté Nord en face du n° 45					
				Place Bellecour	chaussée Ouest, contre-allée Ouest, côté Est, sur 10 mètres en face du n° 34					
								Place Carnot	chaussée Ouest, côté Est, sur 2 emplacements en épi en face du n° 23	Le dimanche 11 juillet 2021, de 8h à 21h
								Place Maréchal Lyautey	chaussée Sud, côté Nord, sur 10 mètres en face du n° 16	
								Rue Villeroy	côté Sud, sur 10 mètres au droit du n° 26	
				Place Bellecour	chaussée Ouest, contre-allée Ouest, côté Est, sur 10 mètres en face du n° 34					
6813	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Audibert et Laviotte	trottoir Sud, sur 30 m au droit du n° 85	A partir du vendredi 9 juillet 2021, 7h30, jusqu'au mercredi 21 juillet 2021, 17h				
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 30 m au droit du n° 85					
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 85					
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant							
6814	Entreprise Tap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Mermoz	côté impair, sur 15 m au droit du n° 45	A partir du dimanche 11 juillet 2021 jusqu'au dimanche 25 juillet 2021				
6815	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Télécom	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Saint Jean de Dieu	trottoirs Ouest et Est, sur 20 m entre le n° 11 et le n° 13	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021, de 7h à 17h				
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 20 m, entre le n° 11 et le n° 13	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021, de 8h à 17h				
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m entre le n° 11 et le n° 13					
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant							

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6816	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Boissac	la continuité de l'itinéraire cyclable devra être maintenue en permanence	Le lundi 12 juillet 2021, de 7h à 17h
6817	Entreprise Rampa Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jean Moulin	entre le n° 24 et le n° 27	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021
6818	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Quai Rambaud	sur 30 m, au droit de la rue Dugas Montbel	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Dugas Montbel	entre la rue Claudius Colonge et le quai Rambaud	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Rambaud	des deux côtés, entre le n° 4 et le n° 8	
				Rue dugas Montbel	des deux côtés, entre la rue Claudius Colonge et le quai Rambaud	
6819	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Meynis	entre l'avenue Félix Faure et la rue Paul Bert	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur l'avenue Félix Faure	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP			
6820	Entreprise Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Quai Fulchiron	sur le trottoir situé entre les n° 34 et 36, un cheminement piétons sera matérialisé sur la chaussée au droit de l'emprise	A partir du mardi 13 juillet 2021 jusqu'au vendredi 13 août 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit des n° 34 et 36	
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		entre les n° 34 et 36, trottoir compris	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 100 m, au droit du n° 35	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 34 et 36	
6821	Entreprise Saunier-Plumaz et Fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Victor Basch	entre le n° 1 et le n° 3	Le mardi 13 juillet 2021, de 7h30 à 17h
6822	Entreprise Egcs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la giration d'engins de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	côté impair, sur 20 m au Sud de la rue des Rancy	Le mardi 13 juillet 2021, de 7h à 18h
				Rue des Rancy	côté pair, sur 15 m au Sud de la rue des Rancy	
					côté pair, sur 20 m à l'Est de la rue Duguesclin	

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6823	Entreprise Carrard Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie à l'aide d'une nacelle élévatrice pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue Saint Michel	voie piétonne, entre la rue Capitaine Robert Cluzan et la rue Bêchevelin	Les jeudi 15 juillet 2021 et vendredi 16 juillet 2021, de 7h à 16h
			le stationnement d'une nacelle élévatrice de l'entreprise Carrard Services sera autorisé sur la voie piétonne			
6824	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 (des ponts lourds seront déposés sur la tranchée en dehors de ces horaires)	Rue Joannes Carret	dans le carrefour avec la rue Antonin Laborde	A partir du vendredi 16 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Joannes Carret	dans le carrefour avec la rue Antonin Laborde	A partir du vendredi 16 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021, de 9h à 16h
6825	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Franklin	entre la rue Auguste Comte et la rue Henri IV	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021, de 9h à 16h
6826	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Docteurs Cordier	côté impair, entre le n° 13 et le n° 23	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021, de 7h à 17h
6827	Entreprise Bep Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	côté impair, sur 6 m au droit du n° 9	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au lundi 2 août 2021
6828	Entreprise Rps	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chevreul	entre le n° 5 et le n° 18, la circulation générale s'effectuera sur la partie Nord de la chaussée sur le stationnement interdit gênant	A partir du mercredi 7 juillet 2021 jusqu'au vendredi 13 août 2021
			la continuité de l'itinéraire 2 roues non motorisés à contresens sera maintenue en permanence au droit de l'emprise de chantier		sens Est/Ouest, entre le n° 18 et le n° 5	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 5 et le n° 18	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 5 et le n° 18	
			les véhicules 2 roues non motorisés circulant sur le contresens vélos devront marquer le cédez le passage		sens Est/Ouest, au débouché sur la rue Pasteur	
6829	Métropole de Lyon Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une période transitoire de la zone piétonne dénommée Pavillons	la borne d'accès de la zone sera en position basse	Rue Marcel Mérieux	face au n° 235	A partir du lundi 26 juillet 2021 jusqu'au lundi 27 septembre 2021
			la borne d'entrée à la zone sera supprimée	Allée d'Italie	à la hauteur de l'ENS Lyon	

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6830	Entreprise Théâtre du Grabuge	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Cabaret Citoyen Ambulant	une déambulation sera autorisée, sur les trottoirs, dans le strict respect du code de la route	Avenue Jean Mermoz		Le lundi 12 juillet 2021, de 17h à 21h
				Rue de Narvick		
				Rue de la Moselle		
				Rue Joseph Chalié		
				Place André Latarget		
				Rue Commandant Caroline Aigle		
6831	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des bus et des cycles sera interdite dans le couloir de bus à contresens	Avenue Maréchal de Saxe	entre la rue Vaudrey et la rue de Bonnel	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
			la circulation des véhicules et des cycles sera interdite dans le couloir de bus			
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
côté impair, entre la rue Vaudrey et la rue de Bonnel						
côté pair, entre la rue Vaudrey et la rue de Bonnel						
6832	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Jules Favre	entre la rue Vauban et la rue Juliette Récamier, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le lundi 12 juillet 2021, de 9h à 16h
6833	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un réseau de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Bât d'Argent	au droit du n° 9, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	Les lundi 12 juillet 2021 et mardi 13 juillet 2021, de 8h à 17h

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
6834	Entreprises Mgb, Sols Confluence et Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie au droit de l'école Gilbert Dru	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Capitaine Robert Cluzan	entre la rue Saint Michel et la rue Montesquieu	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 27 août 2021	
				Rue Saint Michel	entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Gilbert Dru		
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Capitaine Robert Cluzan	entre la rue Saint Michel et la rue Montesquieu	entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Gilbert Dru	
				Rue Saint Michel	entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Gilbert Dru		
			la circulation des véhicules sera interdite, sauf accès au chantier			entre la rue Gilbert Dru et la rue Robert Cluzan	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au vendredi 27 août 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Capitaine Robert Cluzan	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Saint Michel et la rue Montesquieu	Rue Saint Michel	
les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est et Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue du Capitaine Robert Cluzan	au débouché sur la rue Montesquieu	Rue Saint Michel	au débouché sur la rue Sébastien Gryphe	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 27 août 2021		
6835	Entreprise Ta Terrassement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jeanne d'Arc	des deux côtés, au droit du n° 49	A partir du mercredi 7 juillet 2021 jusqu'au mercredi 14 juillet 2021	
6836	Entreprise Dvm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Port du Temple		Le vendredi 9 juillet 2021, de 9h à 16h	
6837	Entreprise 2T Cz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	sur 5 m, au droit du n° 17	A partir du vendredi 9 juillet 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021	
6838	Entreprise Emini	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	Rue Gasparin	côté impair, sur 20 m au droit du n° 13	Le vendredi 9 juillet 2021, de 7h30 à 14h	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au droit du n° 13		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 13		
6839	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Docteur Gailleton	sur 10 m, au droit du n° 1	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au lundi 26 juillet 2021	
6840	Entreprise Etablissement Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de containers de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	sur 10 m, au droit du n° 27	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au jeudi 12 août 2021	

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6841	Entreprise R' Nov	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	sur 15 m, au droit du n° 72	Le jeudi 15 juillet 2021
6842	Mémorial national de la Prison Montluc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le déplacement d'un arrêt d'autocar suite à la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jeanne Hachette	sur 25 m au droit du n° 4 (sur les 5 emplacements situés entre les portails), sauf pour les autocars	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au dimanche 15 janvier 2023
6843	Mémorial national de la Prison de Montluc et du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jeanne Hachette	sur le trottoir longeant le Mémorial de la prison Montluc, partie comprise entre l'emplacement de stationnement pour autocars et le passage piétons	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au dimanche 15 janvier 2023
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du Mémorial de la Prison Montluc, de l'emplacement de stationnement pour autocars au passage piéton	
6844	Entreprise R' Nov	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Broquin	sur 20 m, au droit du n° 30	Le jeudi 15 juillet 2021, de 7h à 19h
6845	Entreprise Jft	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	sur 15 m, au droit du n° 141	Le vendredi 9 juillet 2021
6846	Entreprise MdtP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Avenue Berthelot	entre la rue Duvivier et la route de Vienne	A partir du lundi 26 juillet 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 128 et le n° 134	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Garibaldi	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité STOP			
6847	Entreprise Oblis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaubecour	sur 5 m, au droit du n° 41	A partir du mardi 13 juillet 2021 jusqu'au mardi 27 juillet 2021
6848	Entreprise Erg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'installation d'un piézomètre pour le compte d'Engie	la circulation des piétons s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnement libérées	Rue Saint Jean de Dieu	trottoir Est, au droit du n° 53	A partir du mercredi 14 juillet 2021 jusqu'au samedi 31 juillet 2021, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		au droit du n° 53	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 15 m au droit du n° 53	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6849	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Arménie	sur 30 m, au droit du n° 24	A partir du vendredi 16 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
6850	Entreprise Transports Feydel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Maurice Flandin	des deux côtés, entre le n° 70 et le n° 72	Le lundi 12 juillet 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			Le lundi 12 juillet 2021, de 7h à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6851	Entreprise Sas Dmf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	sur 10 m, au droit du n° 21	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au jeudi 15 juillet 2021
6852	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Boissac		A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au vendredi 27 août 2021
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6853	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Part Dieu	des deux côtés, sur 25 m au droit du n° 65	A partir du vendredi 16 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
6854	Entreprise Vma Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Favorite	sur le trottoir situé en face des n° 4 à 14 B, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du vendredi 16 juillet 2021 jusqu'au lundi 16 août 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place de Trion	sur 15 m, chaussée Sud	
				Rue de la Favorite	au droit des n° 4 à 14 b, la circulation s'effectuera sur les emplacements de stationnement	
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Place de Trion	sur la chaussée et le trottoir situés en face des n° 6 à 12	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de Trion	sur 13 m, côté Sud de la chaussée Sud	
				Rue de la Favorite	chaussée Sud, emplacement de taxis compris	
6855	Entreprise Ecodivers	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Chariot d'Or	sur 10 m, au droit du n° 14	A partir du vendredi 16 juillet 2021 jusqu'au lundi 16 août 2021

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6856	Entreprise Sas Ferraris	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de l'Abondance	sur 20 m, au droit du n° 45	Le lundi 19 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le lundi 19 juillet 2021, de 9h à 17h
6857	Entreprise Smac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs suite à la construction d'un bâtiment	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Avenue de Pressensé	chaussée Nord, entre la rue Jean Sarrazin et la rue Professeur Beauvisage	Les lundi 19 juillet 2021 et mardi 20 juillet 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Nord, sens Est/Ouest, entre la rue Professeur Beauvisage et la rue Jean Sarrazin	Les lundi 19 juillet 2021 et mardi 20 juillet 2021, de 9h à 16h
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité STOP et seront gérés par du personnel de l'entreprise		chaussée Nord, au débouché sur la rue Professeur Beauvisage	
6858	Entreprise Carrard Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie à l'aide d'une nacelle élévatrice pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise Carrard Services	Rue Saint Agnan	trottoir Ouest, entre le face n° 5 et le face n° 13	Le lundi 19 juillet 2021, de 7h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Hérideaux	trottoir Nord, sur 20 m à l'Ouest de la rue Saint Agnan	
				Rue Saint Agnan	côté pair, entre le face n° 5 et le face n° 13	
				Rue des Hérideaux	côté impair, sur 20 m à l'Ouest de la rue Saint Agnan	
6859	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur 15 m, au droit du n° 106	Le lundi 19 juillet 2021, de 8h à 14h
6860	Ville de Lyon Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du feu d'artifice et des bals du 14 juillet	la circulation des véhicules, des deux roues et des engins de déplacements personnels motorisés, sera interdite à la diligence des services de la Police	Rue du Président Edouard Herriot	entre la place Bellecour et la rue Simon Maupin	A partir du mercredi 14 juillet 2021, 19h, jusqu'au jeudi 15 juillet 2021, 1h
				Rue Auguste Comte	entre la rue François Dauphin et la place Bellecour	
				Rue Boissac		
				Rue Antoine de Saint-Exupéry		
				Rue Paul Lintier		
				Rue Bellecordière		
				Place Bellecour		
				Rue Gasparin		
				Rue de la Barre		
				Rue Emile Zola		
Rue du Plat	entre la rue Tony Tollet et la rue Antoine de Saint Exupéry					
6861	Ville de Lyon Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du feu d'artifice et des bals du 14 Juillet	la circulation des piétons sera interdite à la diligence des services de la Police	Rue Roger Radisson	entre la rue Cléberg et la place de Fourvière	Le mercredi 14 juillet 2021, de 19h à 23h30
				Passerelle du Palais de Justice		
				Place de Fourvière		

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6862	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une expérimentation d'urbanisme	la circulation des véhicules motorisés sera interdite et les espaces seront réglementés selon les règles de circulation associées aux voies vertes (Art R110-2 du code de la route)	Cours Charlemagne	chaussée Est et Ouest, partie comprise entre le quai Antoine Riboud et la rue Paul Monrochet	A partir du jeudi 8 juillet 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
			les dispositifs de signalisation lumineuse suivants seront mis au noir		Carrefour Darse sud	
					Carrefour traversée isolée au droit de la station du tramway	
6863	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite (la circulation des bus devra être maintenue en permanence)	Route de Vienne	au droit du n° 73	Les jeudi 15 juillet 2021 et vendredi 16 juillet 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6864	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Charité	des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 58	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au mardi 27 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6865	Entreprise Ateliers Perrault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Charité	entre la rue Sainte Hélène et la rue des Remparts d'Ainay	Le mardi 20 juillet 2021, de 9h à 16h
						Les jeudi 2 septembre 2021 et mardi 14 septembre 2021, de 9h à 16h
						Le mardi 3 août 2021, de 9h à 16h
6866	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue de la République	sur 10 m, au droit du n° 68 (au droit du Mc Donald's)	A partir du mardi 20 juillet 2021 jusqu'au mercredi 21 juillet 2021, de 23h30 à 8h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellecour	sur 10 m, au droit du n° 26	Le lundi 19 juillet 2021, de 15h à 19h
6867	Entreprise Aceo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage d'une cuve de fuel	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Santos Dumont	côté pair, sur 20 m au droit du n° 4	Les mardi 20 juillet 2021 et mercredi 21 juillet 2021, de 7h30 à 17h
6868	Entreprise Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage au moyen d'une grue autoportée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Avenue Berthelot	entre la rue Duvivier et la route de Vienne	A partir du mercredi 21 juillet 2021, 22h, jusqu'au jeudi 22 juillet 2021, 5h
			la circulation des véhicules sera interdite			des deux côtés de la chaussée, entre le n° 128 et le n° 142
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Duvivier	A partir du mercredi 21 juillet 2021, 22h, jusqu'au jeudi 22 juillet 2021, 5h
			les véhicules auront l'obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP" et seront gérés par du personnel de l'entreprise			

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6869	Entreprise Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage au moyen d'une grue autoportée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Avenue Berthelot	entre la rue Duvivier et la route de Vienne	A partir du jeudi 22 juillet 2021, 22h, jusqu'au vendredi 23 juillet 2021, 5h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules auront l'obligation de marquer l'arrêt de sécurité STOP et seront gérés par du personnel de l'entreprise			
6870	Entreprise Suez Rv Osis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Robin	côté pair, entre la face n° 3 et la face n° 5	Le jeudi 22 juillet 2021, de 7h à 17h
6871	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Villon	trottoir Ouest, sur 25 m au droit du n° 92	A partir du jeudi 22 juillet 2021 jusqu'au jeudi 5 août 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 25 m, au droit du n° 92	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 25 m au droit du n° 92	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6872	Ville de Lyon Service festivités	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Delandine	côté impair, sur 20 m au droit du n° 21	Le jeudi 22 juillet 2021, de 6h à 17h
6873	Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	côté impair, en face des n° 4 à 8	A partir du dimanche 22 août 2021 jusqu'au lundi 23 août 2021
6874	Entreprise Cervin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie à l'aide d'une nacelle élévatrice pour le compte de la CCI	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise Cervin	Rue Gorge de Loup	trottoir Nord, entre la rue Sergent Michel Berthet et la rue de la Grange	Les mardi 27 juillet 2021 et mercredi 28 juillet 2021, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Sergent Michel Berthet	trottoir Ouest, sur 25 m au droit du n° 36	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Gorge de Loup	entre la rue Sergent Michel Berthet et la rue de la Grange	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sergent Michel Berthet	côté pair, sur 25 m au droit du n° 36	
			le stationnement d'une nacelle élévatrice de l'entreprise Cervin sera autorisé sur la voie de circulation	Rue Gorge de Loup	voie de circulation sens Est/Ouest, entre la rue Sergent Michel Berthet et la rue de la Grange	

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6875	Entreprise Process Etanche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Dupont	sur 15 m, en face du n° 7, hors emplacement PMR	A partir du jeudi 8 juillet 2021 jusqu'au mercredi 21 juillet 2021
6876	Entreprise Masfer	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux au parc archéologique Saint Just	la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée	Rue des Macchabées	sur le stationnement situé en face du n° 12	A partir du dimanche 11 juillet 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021
			l'accès au parc archéologique St Just sera interdit		en face du n° 12	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m, au droit du portail d'accès au parc archéologique, situé en face des n° 12/14	A partir du dimanche 11 juillet 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021
6877	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de type MK 88	la circulation des piétons sera interdite	Montée du Chemin Neuf	sur le trottoir situé au droit du n° 6, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 12 juillet 2021, 21h, jusqu'au mardi 13 juillet 2021, 6h
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation, sauf riverains et véhicules de sécurité		entre la rue des Farges et la rue Tramassac	
6878	Entreprise Blb Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le traçage d'un passage piétons provisoire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claudius Collonge	des deux côtés, sur 5 m au droit de la façade située au n° 2	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au dimanche 12 septembre 2021
6879	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté pair, sur 30 m au Sud de la rue des Rancy	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au mardi 10 août 2021, de 7h à 18h
6880	Etablissement Yamcha	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Prado	au droit du n° 2, sur une longueur de 11 m	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
6881	Etablissement Le Melise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Mérieux	côté impair, sur 20 m au droit du n° 145	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
6883	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage de modulaires à l'aide d'un engin autoporté pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Pauline Kergomard	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du n° 25	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021, de 7h30 à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Béguin et la voie d'accès à la rue de Tourville	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un engin de levage		trottoir Nord, au droit du terrain de sport du Groupe Scolaire Veyet	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du n° 25	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché sur la rue Béguin	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021, de 7h30 à 18h

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6884	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Imbert Colomès	sur 6 m, au droit du n° 18	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au mercredi 4 août 2021
6885	Entreprise Abm Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de curage d'égouts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumenge	sur 15 m, au droit du n° 10	Le lundi 12 juillet 2021, de 7h à 17h
6886	Entreprise Sodetec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 20 m, au droit des n° 42 - 44	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021
6887	Entreprises Eiffage Gc / Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Gentil	entre la rue de la Bourse et la rue de la République	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Bourse	entre la place des Cordeliers et la rue Gentil	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gentil	entre la rue de la Bourse et la rue de la République	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
6888	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Montée Nicolas de Lange	sur le trottoir situé au droit de la tour TDF, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le lundi 12 juillet 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		au droit de la tour TDF	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée au droit de la tour TDF	
6889	Entreprise Les Métiers du bois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bellecombe	sur le trottoir situé en face des n° 59 à 67, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 12 juillet 2021, 7h, jusqu'au mardi 13 juillet 2021, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face des n° 59 à 67	
6890	Centre communal d'action sociale de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Danton	sur 20 m au droit du n° 8	Le vendredi 23 juillet 2021, de 6h à 17h
6891	Entreprise Tech-mobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Quai Jean Moulin	sur le trottoir situé au droit du n° 7	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au dimanche 25 juillet 2021
			l'accès et la mise en place de l'emprise de chantier du demandeur sera autorisée			
6892	Entreprise Bep Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Burdeau	sur 6 m, au droit du n° 1	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au dimanche 25 juillet 2021
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6893	Entreprise 2B Prestige	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Puvis de Chavannes	sur 8 m, au droit du n° 12	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
6894	Entreprise Comte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le Musée des Tissus	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Charité	entre la rue Saint Héléne et la rue des Remparts d'Ainay	Le mardi 13 juillet 2021, de 9h à 16h
6895	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Lanterne	entre la rue de la Platière et la rue Constantine de part et d'autre du n° 10	A partir du mardi 13 juillet 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation	Rue du Major Martin	lors de la phase de fermeture à la circulation de la rue Lanterne	
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue Lanterne	entre la rue de la Platière et la rue Constantine	
				Rue du Major Martin	lors de la phase de fermeture à la circulation de la rue Lanterne	
6896	Entreprise Ginger Cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Michel	des deux côtés de la chaussée, entre la rue d'Anvers et la rue Chalopin	A partir du jeudi 15 juillet 2021, 8h, jusqu'au vendredi 30 juillet 2021, 18h
6897	Etablissement Le Globe Trinquereur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Danton	au droit du n° 1, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
6898	Etablissement Roi Alexandre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	côté pair, sur 6 m au droit du n° 138	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
6899	Etablissement El Morjane	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	côté pair, sur 10 m au droit du n° 274	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
6900	Entreprise Gcc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un accès chantier aux véhicules hors gabarit	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté impair, sur 10 m au droit du n° 145	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
6901	Entreprise Comp-toir des revêtements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Albert Thomas	côté impair, sur 15 m au droit du n° 75	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au mercredi 11 août 2021
6902	Entreprise Blanc Gilbert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté impair, sur 4 m au droit du n° 5	A partir du vendredi 16 juillet 2021 jusqu'au samedi 7 août 2021
6903	Entreprise Suez Rv Osis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de vidange d'une fosse de régulation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Balançoires	côté pair, sur 15 m au droit du n° 13 / 15	Le vendredi 16 juillet 2021, de 7h à 17h

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6904	Entreprise Thomas Tuccinardi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue de la République	sur 30 m, au droit du n° 39	Le lundi 19 juillet 2021, de 7h30 à 16h
6905	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs suite à une construction	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Grolier	entre le boulevard Chambard de la Bruyère et la rue Pierre Gilles de Gennes	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès aux véhicules de transport en commun et riverains			A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6906	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Croix Barret	trottoir Sud, entre le n° 8 et le n° 12	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 (des ponts lourds devront être apposés sur les fouilles en dehors de ces horaires)		entre le n° 8 et le n° 12	
			la circulation sur la bande cyclable sera interrompue		bande cyclable sens Ouest/Est, entre le n° 8 et le n° 12	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 8 et le n° 12	
6907	Entreprise Spie Batignolles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Brotteaux Servient	les riverains (Hôtel Radison / Tour Part Dieu) sont autorisés à circuler dans le pôle bus boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 19 juillet 2021, 8h, jusqu'au lundi 2 août 2021, 8h A partir du lundi 2 août 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021, de 10h à 16h
				Tunnel Marius Vivier Merle	les riverains (Hôtel Radison / Tour Part Dieu) sont autorisés à circuler dans le pôle bus	A partir du lundi 9 août 2021, 10h, jusqu'au lundi 15 novembre 2021, 16h
6908	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 25 m, au droit du n° 215	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au lundi 2 août 2021
6909	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Port du Temple	côté pair, entre le n° 23 et la place des Jacobins	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au jeudi 15 juillet 2021

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6910	Entreprise 6e Sens Global Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Thiers	sur 60 m, au droit du n° 190	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au jeudi 12 août 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6911	Etablissement Fédération française de l'apéritif	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Antoine	sur 4 m, au droit du n° 35	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
6912	Entreprise Spie Facilities	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roposte	sur 15 m, au droit du n° 28	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au samedi 7 août 2021
6913	La Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'épreuves de conduite	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	côté Ouest, sur les 25 premiers mètres consécutifs situés au Nord de l'Esplanade François Mitterrand	A partir du lundi 26 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021, de 8h à 17h30
						A partir du mercredi 21 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021, de 8h à 17h30
6914	Entreprise Chazelle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Casimir Périer	sur 10 m, au droit du n° 13	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au mardi 14 décembre 2021
6915	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	sur 20 m, au droit du n° 58	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au mardi 27 juillet 2021
6916	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de démontage d'une grue à tour au moyen d'un engin autoporté	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Laure Diebold	entre la rue de la Claire et la rue Berjon	A partir du mercredi 21 juillet 2021 jusqu'au jeudi 22 juillet 2021, de 7h30 à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
entre la rue Berjon et la rue de la Gare	A partir du mercredi 21 juillet 2021 jusqu'au jeudi 22 juillet 2021					
entre la rue de la Claire et la rue de la Gare						
des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Claire et la rue de la Gare						
6917	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	côté pair, sur 10 m au droit du n° 26	Le jeudi 22 juillet 2021

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6918	Entreprise Ses Etanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Rabelais	sur 20 m, au droit du n° 55	Le lundi 26 juillet 2021, de 7h à 13h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	Le lundi 26 juillet 2021, de 9h à 12h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 55	Le lundi 26 juillet 2021, de 7h à 13h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6919	Entreprise Bonfond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	entre la rue Duguesclin et la rue Vendôme	Le lundi 26 juillet 2021, de 21h à 6h
6920	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs suite à une construction	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Grolier	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Pierre Gilles de Gennes	A partir du lundi 26 juillet 2021 jusqu'au vendredi 27 août 2021
				Rue Pierre Gilles de Gennes	côté pair, entre la rue Grolier et la rue Professeur Jean Bernard	
				Rue Professeur Jean Bernard	côté Sud, entre le boulevard Chambard de la Bruyère et la rue Pierre Gilles de Gennes	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Grolier	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Pierre Gilles de Gennes	
				Rue Professeur Jean Bernard	côté Sud, entre le boulevard Chambard de la Bruyère et la rue Pierre Gilles de Gennes	
				Rue Pierre Gilles de Gennes	côté pair, entre la rue Grolier et la rue Professeur Jean Bernard	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Grolier	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Pierre Gilles de Gennes	
				Rue Pierre Gilles de Gennes	côté pair, entre la rue Grolier et la rue Professeur Jean Bernard	
				Rue Professeur Jean Bernard	côté Sud, entre le boulevard Chambard de la Bruyère et la rue Pierre Gilles de Gennes	
6921	Lycée Ampère	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance à l'aide d'un monte meuble pour le compte du Lycée Ampère	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Bourse	trottoir impair, sur 20 m en face du n° 2	Le jeudi 29 juillet 2021, de 7h à 20h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Mulet et la rue du Bat d'Argent	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Mulet et la rue Bat d'Argent	

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6922	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie pour le compte de la SERL	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus	Boulevard Yves Farge	sens Sud/Nord, sur 30 m de part et d'autre du passage George Sand	A partir du lundi 2 août 2021 jusqu'au vendredi 13 août 2021
			la continuité du cheminement piétons sera maintenue en permanence au droit des travaux de voirie		trottoir Est, sur 30 m de part et d'autre du passage George Sand	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Sud/Nord, sur 30 m de part et d'autre du passage George Sand	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m de part et d'autre du passage George Sand	
6923	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection totale de la chaussée	la borne escamotable devra être maintenue en position basse	Rue Henri Germain	au carrefour avec la rue de la République	A partir du mardi 3 août 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021, de 7h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Dubois	entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue de Brest	
				Rue Henri Germain	entre la rue de la République et la rue du Président Edouard Herriot	
				Rue du Président Edouard Herriot	entre la rue Grenette et la rue de la Poulallerie	
			la circulation des véhicules et des cycles sera interdite	Rue Dubois	entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue de Brest	
				Rue du Président Edouard Herriot	entre la rue Grenette et la rue de la Poulallerie	
				Rue Henri Germain	entre la rue de la République et la rue du Président Edouard Herriot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dubois	des deux côtés, sur 30 m à l'Ouest de la rue du Président Edouard Herriot	
				Rue du Président Edouard Herriot	côté pair, sur 50 m de part et d'autre de la rue Dubois	
				Rue Germain	des deux côtés, sur 30 m à l'Est de la rue du Président Edouard Herriot	

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
6924	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection totale de la chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Mazard	entre le quai Gailleton et la rue de la Charité	A partir du mardi 3 août 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021, de 7h à 18h	
			la circulation des véhicules et des cycles sera interdite				
			la circulation des véhicules sera réduite d'une voie en plus de celle des bus	Quai Docteur Gailleton	sens Nord/Sud, entre la rue de Condé et la rue Duhamel		A partir du mardi 3 août 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				côté Ouest, entre la rue de Condé et la rue Mazard
				Rue Mazard	des deux côtés, entre le quai du Docteur Gailleton et la rue de la Charité		
6925	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection totale de la chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de la Charité	sens Nord/Sud, entre la rue Charles Biennier et la rue Sala	A partir du mardi 3 août 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021, de 7h à 18h	
				Rue Sainte Hélène	entre la place Gailleton et la rue Auguste Comte		
				Rue de la Charité	entre la rue Sala et la rue Laurentin		
				Rue Sala	entre la rue de la Charité et la rue Auguste Comte		
			la circulation des véhicules et des cycles sera interdite	Rue Sainte Hélène	entre la place Gailleton et la rue Auguste Comte		
				Rue de la Charité	sens Nord/Sud, entre la rue Charles Biennier et la rue Sala		
				Rue Sala	entre la rue de la Charité et la rue Auguste Comte		
				Rue de la Charité	entre la rue Sala et la rue Laurentin		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Hélène	côté pair, sur 10 m à l'Est de la rue de la Charité		
				Rue de la Charité	côté impair, entre la rue Sala et le n° 17		
				Rue Sala	côté pair, entre le n° 52 et la rue de la Charité		

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6926	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection totale de la chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Ferrandière	entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue de Brest	A partir du mardi 3 août 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules et des cycles sera interdite			
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Edouard Herriot	sur 50 m, au droit de la rue Ferrandière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	des deux côtés, entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue de Brest	
Rue du Président Edouard Herriot	côté pair, sur 30 m de part et d'autre de la rue Ferrandière					
6927	Entreprise Vanex Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grôlée	sur 15 m, au droit du n° 18	Le mercredi 4 août 2021
6928	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection totale de la chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Quai Rambaud	dans les deux sens, entre le cours Suchet et le cours Verdun Rambaud	A partir du lundi 9 août 2021 jusqu'au mercredi 11 août 2021, de 20h à 6h
				Rue Dugas Montbel	entre le quai Rambaud et la rue Claudius Col-longe	
			la circulation des véhicules sera interdite sauf bus TCL	Quai Rambaud	dans les deux sens, entre le cours Suchet le cours Verdun Rambaud	
				Rue Dugas Montbel	entre le quai Rambaud et la rue Claudius Col-longe	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Rambaud	des deux côtés, entre le cours Suchet et le cours Verdun Rambaud	A partir du lundi 9 août 2021 jusqu'au mercredi 11 août 2021
				Rue Dugas Montbel	des deux côtés, entre le quai Rambaud et la rue Claudius Col-longe	
6929	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Auvergne	côté impair, sur 10 m au droit du n° 7	Le lundi 6 septembre 2021, de 7h30 à 12h
6930	Ministère des Armées, Etat Major de défense Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du défilé militaire du 14 juillet	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellecour	chaussée Sud, y compris sur les emplacements de taxis	Le mercredi 14 juillet 2021, de 6h à 14h

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6931	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Edouard Nieuport	trottoirs Ouest et Est, entre le n° 19 et le n° 33	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au mardi 13 juillet 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 19 et le n° 33	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m entre le n° 19 et le n° 33	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6932	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Sébastien Gryphe	trottoir Est, sur 20 m au droit du n° 5	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au mardi 13 juillet 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 20 m, au droit du n° 5	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au mardi 13 juillet 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 5	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021, de 7h à 17h
6933	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage (la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise TLN Nettoyage)	Espace Henry Vallée	trottoir Ouest, sur 120 m au Nord du boulevard Jules Carteret	Les lundi 12 juillet 2021 et mardi 13 juillet 2021, de 6h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Boulevard Jules Carteret	trottoir Nord, entre le n° 19 et le n° 23	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 19 et le n° 23	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Espace Henry Vallée	côté pair, sur 120 m au Nord du boulevard Jules Carteret	
6934	Association des Sapeurs Pompiers de Lyon Gerland	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournoi de cartes	la circulation des véhicules et des piétons sera interdite	Rue du Rhône	entre l'avenue Debourg et la rue Mathieu Varille	A partir du mardi 13 juillet 2021, 8h, jusqu'au mercredi 14 juillet 2021, 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur la partie comprise entre l'avenue Debourg et la rue Mathieu Varille	A partir du mardi 13 juillet 2021, 8h, jusqu'au mercredi 14 juillet 2021, 9h
6935	Entreprises Eiffage Gc / Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Antoine Salles		A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au samedi 31 juillet 2021
6936	Entreprise Numerobis Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	côté impair, sur 15 m au droit du n° 53	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au samedi 31 juillet 2021

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6937	Entreprise Pb Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des cycles et des engins de déplacement personnel s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée du Chemin Neuf	au droit de la propriété située au n° 6	A partir du dimanche 11 juillet 2021 jusqu'au mercredi 11 août 2021
			la circulation des piétons sera interdite		sur le trottoir au droit de la propriété située au n° 6, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur le trottoir et la demi-voie de circulation réservée aux vélos, au droit de la propriété située au n° 6	
6938	Entreprise Suez Rv Osis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de vidange d'une fosse de régulation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Balançoires	côté pair, sur 15 m au droit du n° 13 / 15	Les jeudi 15 juillet 2021 et vendredi 16 juillet 2021
6939	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création de 4 fossés de plantations pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Victor Schoelcher	sur l'ensemble du parking, au droit du n° 275	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au mercredi 21 juillet 2021, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair et sur l'ensemble du parking, sur 50 m au droit du n° 275	
6940	Entreprise Millot Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de démolition	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de l'emprise de chantier	Rue Pierre Baizet	trottoir Ouest, sur 30 m face au n° 46	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021, de 7h30 à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite, hors véhicules de secours et de la propreté		entre l'avenue Douaumont et le n° 46 Bis	
6941	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation	Rue Pouteau	entre la rue Imbert Colomès et la rue Diderot	Les jeudi 15 juillet 2021 et vendredi 16 juillet 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Diderot	entre la rue Pouteau et la place Colbert	
6942	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de cadres d'arbres	la continuité du cheminement piétons devra être maintenue et sécurisée en permanence au droit des fouilles	Place Valmy	sur la place située entre la rue des Tanneurs, Grande rue de Vaise et la rue du Sergent Michel Berthet	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021
			le stationnement sera autorisé pour les véhicules de chantier		sur la partie de la place située entre la rue des Tanneurs, Grande rue de Vaise et la rue du Sergent Michel Berthet	
6943	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilations de cuisine pour le compte d'Apicil	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Félix Mangini	côté pair, sur 20 m au droit du n° 22	Le vendredi 16 juillet 2021, de 13h30 à 17h30

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6944	Entreprise Lyon monte meubles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dépose d'une enseigne à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage le stationnement d'une nacelle élévatrice de l'entreprise Lyon monte meubles sera autorisé sur le trottoir	Boulevard Jules Carteret	trottoir Nord, au droit du n° 19	Le vendredi 16 juillet 2021, de 8h à 16h
6945	Entreprise Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Imbert Colomès	entre la montée Saint Sébastien et la rue Camille Jordan des deux côtés de la chaussée, entre la montée Saint Sébastien et le n° 19	A partir du samedi 17 juillet 2021 jusqu'au vendredi 30 juillet 2021
6946	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de manutention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Part Dieu	sur 10 m, au droit du n° 12 devant la Maison du Convertible	A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au jeudi 22 juillet 2021
6947	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables la circulation des véhicules sera interdite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue des Trois Pierres Rue Domer Rue de la Madeleine Rue des Trois Pierres Rue des Trois Pierres Rue de la Madeleine Rue Domer Rue de la Madeleine Rue Domer Rue du Sauveur Rue de la Madeleine Rue des Trois Pierres	entre la rue Domer et la rue de la Madeleine entre la rue des Trois Pierres et la rue de la Madeleine dans les deux sens, entre la rue Domer et la rue Sauveur entre la rue Domer et la rue de la Madeleine entre la rue Domer et la rue de la Madeleine sens Nord/Sud, entre le n° 46 et la rue du Sauveur entre la rue des Trois Pierres et la rue de la Madeleine entre la rue Domer et la rue du Sauveur des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Trois Pierres et la rue de la Madeleine des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Madeleine et le n° 11 des deux côtés de la chaussée, entre la rue Domer et la rue Sauveur des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Madeleine et la rue Domer au débouché sur la rue Domer	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au vendredi 20 août 2021

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6948	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau eau potable	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Maryse Bastié	trottoir Est, sur 25 m entre le n° 77 et le n° 77 bis	A partir du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au vendredi 16 juillet 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 25 m, entre le n° 77 et le n° 77 bis	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 25 m entre le n° 77 et le n° 77 bis	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6949	Entreprise Eau du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Saint Simon	au droit du n° 32	Les lundi 19 juillet 2021 et mardi 20 juillet 2021, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6950	Entreprise Seem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des piétons sera gérée par des passages piétons de chantier	Rue Félix Brun	trottoir Est, sur 20 m de part et d'autre de la rue des Girondins	A partir du jeudi 15 juillet 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11		dans le carrefour avec la rue des Girondins	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans le carrefour avec la rue des Girondins	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue des Girondins	
6951	Entreprise Bonfond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Paul Bert	entre la rue Dugesclin et la rue Vendôme	Le lundi 26 juillet 2021, de 21h à 6h
6952	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Maréchal de Saxe		A partir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021, de 7h à 17h
6953	Entreprise Reso ² Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue François Garcin	entre la rue de la Part-Dieu et la rue Mazenod	A partir du mardi 20 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		côté impair, sur 15 m au droit du n° 33	A partir du mardi 20 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6954	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Antonin Jutard	sur 15 m, au droit du n° 4	Le jeudi 22 juillet 2021, de 2h à 8h

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
6955	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Antoine Beroud	entre la place de la Rhodiaceta et la rue Cottin	A partir du jeudi 22 juillet 2021, 9h, jusqu'au vendredi 23 juillet 2021, 17h	
				Rue Saint Didier	entre la rue Saint Pierre de Vaise et la rue Cottin		
				Rue des Nouvelles Maisons	entre la rue Saint Pierre de Vaise et la rue Cottin		
				Rue Cottin	entre la rue du Sergent Michel Berthet et la rue du Chapeau Rouge		
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Cottin	entre la rue du Sergent Michel Berthet et la rue du Chapeau Rouge		A partir du jeudi 22 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021
				Rue Antoine Beroud	entre la place de la Rhodiaceta et la rue Cottin		
				Rue des Nouvelles Maisons	entre la rue Saint Pierre de Vaise et la rue Cottin		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cottin	des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Sergent Michel Berthet et la rue du Chapeau Rouge		A partir du jeudi 22 juillet 2021 jusqu'au vendredi 23 juillet 2021
				les accès aux rues barrières seront gérés par des hommes trafic en phase travaux et par des STOP	Rue Antoine Beroud		au débouché sur la rue Cottin
			Rue Saint Didier		au débouché sur la rue Cottin		
Rue des Nouvelles Maisons	au débouché sur la rue Saint Pierre de Vaise						
Rue Cottin	au débouché sur la rue du Sergent Michel Berthet						
6956	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Enedis	la circulation des véhicules sera interdite (sauf bus et collecte ordures ménagères)	Rue Chevreul	entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Bancel	Le lundi 12 juillet 2021, de 9h à 16h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			Le lundi 12 juillet 2021, de 7h à 17h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
6957	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 350 T	la circulation des piétons sera interdite	Quai Joseph Gillet	au droit du n° 53, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le mardi 13 juillet 2021, de 7h à 19h	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10				

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6958	Entreprise Norba	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Cuvier	de part et d'autre du n° 91 entre la rue Boileau et la rue Garibaldi, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le mardi 13 juillet 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Boileau et la rue Garibaldi, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 91	
6959	Métropole de Lyon Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Capucins	entre la rue Abbé Rozier et la montée de la Grande Côte	Les mardi 13 juillet 2021 et jeudi 15 juillet 2021, de 7h à 17h
				Rue René Leynaud	entre la montée de la Grande Côte et la rue Abbé Rozier	
				Montée de la Grande Côte	entre la rue des Capucins et la rue René Leynaud	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Capucins	entre la rue Abbé Rozier et la montée de la Grande Côte	
				Rue René Leynaud	entre la montée de la Grande Côte et la rue Abbé Rozier	
				Montée de la Grande Côte	entre la rue des Capucins et la rue René Leynaud	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue René Leynaud	dans l'accès au passage Thiaffait				
6960	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilation de cuisine	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Neuve	entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot	A partir du mercredi 28 juillet 2021, 23h30, jusqu'au jeudi 29 juillet 2021, 8h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit du n° 7	Le mardi 13 juillet 2021, de 8h à 9h30
						A partir du mercredi 28 juillet 2021, 23h30, jusqu'au jeudi 29 juillet 2021, 8h30
Le mardi 13 juillet 2021, de 8h à 9h30						
6961	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise Mercier Lavault	Avenue René Cassin	trottoir Est, au droit du n° 24	Le lundi 19 juillet 2021, de 7h à 14h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 24	

N° de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6962	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille (des ponts lourds seront apposés sur la fouille par l'entreprise SNCTP en dehors de ces horaires)	Quai Claude Bernard	trottoir Est, au droit du n° 31	A partir du lundi 26 juillet 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, entre le face n° 29 et le face n° 30	
6963	Entreprise Reso ² Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Professeur Grignard	entre la rue Pasteur et la rue de Marseille	A partir du lundi 26 juillet 2021 jusqu'au mercredi 28 juillet 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Ouest de la rue de Marseille	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Pasteur	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité STOP			
6964	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussées	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint Pierre de Vaise	entre la rue du Chapeau Rouge et la rue Saint Didier	A partir du lundi 26 juillet 2021, 9h, jusqu'au mardi 27 juillet 2021, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Chapeau Rouge et la rue des Nouvelles Maisons	A partir du lundi 26 juillet 2021 jusqu'au mardi 27 juillet 2021
			le tourne à droite sera interdit	Rue Saint Didier	au débouché sur la rue Saint Pierre de Vaise	A partir du lundi 26 juillet 2021, 9h, jusqu'au mardi 27 juillet 2021, 17h30
			le tourne à gauche sera interdit			
6965	Etablissement Le Raphaelo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sully	au droit du n° 25, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 9 juillet 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
6966	Etablissement Bonsoir Clara	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sully	au droit du n° 25, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 9 juillet 2021 jusqu'au jeudi 30 septembre 2021
6967	Entreprise Peeters	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	sur 6 m, au droit du n° 53	Le lundi 12 juillet 2021, de 7h à 19h

Délégation générale aux ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Dupuis	Delphine	Attaché principal	Titulaire	01/09/2021	Comité des oeuvres sociales	Arrêté rectificatif
Benaissa	Mohamed	Adjoint administratif	Stagiaire	19/12/2020	Direction générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Sauvignet	Claire	Adjoint administratif	Stagiaire	01/03/2021	Direction mobilité urbaine	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Descotes	Fanny	Adjoint territorial du patrimoine	Contractuel	01/05/2021	Bibliothèque municipale	Avenant correctif au contrat
Descotes	Fanny	Adjoint territorial du patrimoine	Contractuel	01/04/2021	Bibliothèque municipale	Avenant correctif au contrat
Maunoury	Tom	Adjoint territorial du patrimoine	Contractuel	01/05/2021	Bibliothèque municipale	Avenant correctif au contrat
Sorrentino	Frédéric	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/04/2021	Bibliothèque municipale	Avenant correctif au contrat
Biscarat	Pierre-Jérôme	Attaché principal	Contractuel	13/07/2021	Cabinet des adjoints	Contrat à durée déterminée (emploi cat a b et c spécifique)
Larzilliere	Adélaïde	Ingénieur	Contractuel	01/08/2021	Education	Contrat à durée déterminée (emploi cat a b et c spécifique)
Letinaud	Clémence	Attaché	Contractuel	27/07/2021	Cabinet des adjoints	Contrat à durée déterminée (emploi cat a b et c spécifique)
Gresse-Minodier	Estelle	Animateur principal	Contractuel	25/08/2021	Education	Contrat à durée indéterminée après 6 ans CDD
Bussière	Nathalie	Attaché	Contractuel	01/07/2021	Direction emploi et compétences	Contrat de projet
Dumas	Julie	Adjoint administratif principal 2eme classe	Titulaire	14/06/2021	Enfance	Détachement changement de filière
Loichot	Eric	Adjoint administratif principal 2eme classe	Titulaire	05/07/2021	Cimetières	Détachement changement de filière
Meurice	Sébastienne	Gardien brigadier	Titulaire	01/07/2021	Police municipale	Détachement changement de filière
Gaudin	Olivier	Agent de maitrise	Stagiaire	19/07/2021	Musée des beaux arts	Détachement stage
Grangeon	Pierre Laurent	Agent de maitrise	Stagiaire	01/07/2021	Opéra de lyon	Détachement stage
Poirie	Anne-Cécile	Adjoint technique principal 1ere classe	Titulaire	01/07/2021	Direction générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux	Intégration directe
Burel	Ezechiel	Attaché	Titulaire	01/09/2021	Comité des oeuvres sociales	Mise à disposition au profit d'un organisme
Descharmes	Yvan	Adjoint technique principal de 2eme classe	Stagiaire	01/01/2021	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Garnier	Rémi	Gardien brigadier	Stagiaire	01/08/2021	Police municipale	Nomination stagiaire catégorie C
Hammouche	Imene	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/01/2021	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Larue	Elonore	Agent de maitrise	Stagiaire	01/07/2021	Théâtre des Célestins	Nomination stagiaire catégorie C
Lecat	Garance	Auxiliaire de puériculture principal 2eme classe	Stagiaire	01/07/2021	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C
Martinez	Michel	Gardien brigadier	Stagiaire	04/07/2021	Police municipale	Nomination stagiaire catégorie C
Rea	Maxime	Adjoint technique territorial	Stagiaire	02/12/2020	Direction gestion technique des bâtiments	Prolongation de stage catégorie C
Carbone Christophe	Sophie	Brigadier chef principal	Titulaire	12/07/2021	Police municipale	Recrutement par voie de mutation
Bakari	Riwadi	Adjoint technique territorial	Contractuel	11/01/2021	Enfance	Remplacement

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Ben Redjeb	Najah	Adjoint administratif	Contractuel	22/06/2021	Direction économie commerce artisanat	Remplacement
Gaona	Ludivine	Adjoint technique	Contractuel	01/06/2021	Cimetières	Remplacement
Lacomme	Chloe	Adjoint technique territorial	Contractuel	21/06/2021	Enfance	Remplacement
Perianin	Marie Mairyse	Adjoint administratif	Contractuel	01/05/2020	Mairie du 2ème	Remplacement
Diane	Mohamed Lamine	Rédacteur	Contractuel	01/07/2021	Commande publique	Remplacement agent congé parental
Comminsoli	Karine Catharina	Adjoint administratif	Contractuel	01/06/2021	Mairie du 3ème	Remplacement agent en disponibilité
Harau	Bertrand Guillaume	Adjoint administratif	Contractuel	01/07/2021	Mairie du 3ème	Remplacement agent en disponibilité
Iguna-Mazat	Axelle	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/07/2021	Enfance	Remplacement agent en disponibilité
Perrier	Céline	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/07/2021	Enfance	Remplacement agent en disponibilité
Del Giudice	Maeva	Adjoint administratif	Contractuel	10/05/2021	Mairie du 9ème	Remplacement complément temps partiel
Sapet	Christian	Attaché	Contractuel	01/07/2021	Cabinet du maire	Remplacement complément temps partiel
Ahamada	Thaanduma	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	10/01/2021	Education	Remplacement congé parental

Centre communal d'action sociale (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Mantoux	Aurélie	Cadre territorial de santé 2ème classe	Stagiaire	01/07/2021	CCAS-EHPAD Villette d'Or	Détachement /stage
Benomar	Mama	Adjoint adjoint administratif principal 2ème classe	Titulaire	01/07/2021	CCAS	Intégration suite à détachement
Labrousse	Laëtitia	Attaché territorial principal	Titulaire	21/06/2021	CCAS	Recrutement par voie de mutation
Perrin	Sophie	Ingénieur principal territorial	Titulaire	01/07/2021	CCAS	Recrutement par voie de mutation
Abdallah	Abdouroihim	Adjoint technique	Contractuel	01/07/2021	CCAS-EHPAD Villette d'Or	Remplacement
Choudjay	Zainabou	Adjoint technique	Contractuel	01/07/2021	CCAS	Remplacement
El yabadi	Sabah	Adjoint technique	Contractuel	01/07/2021	CCAS	Remplacement agent en disponibilité

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 28/06/2021 au 02/07/2021

DP 069 383 21 01490 déposée le 28/06/2021 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 28 Avenue du Château Lyon 3ème Superficie du terrain : 354 m² - Demandeur : M. Gombeau Sébastien 2 bis Impasse Victor Hugo 69003 Lyon

DP 069 386 21 01491 déposée le 28/06/2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 19 Cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain 434 m² - Demandeur : Mme De Parisot De Bernecourt Audrey 8 Chemin du Tiers 69450 Saint Cyr Au Mont D Or

DP 069 388 21 01492 déposée le 28/06/2021 - Projet : Modification de toiture, extension d'une annexe et modification de clôture - Surface créée : 11 m² - Terrain : 20 Rue Victor et Roger Thomas Lyon 8ème Superficie du terrain : 286 m² - Demandeur : M. Redjimi Nabil 20 Rue Victor Roger Thomas 69008 Lyon

DP 069 388 21 01493 déposée le 28/06/2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 17 Rue Colette Lyon 8ème Superficie du terrain : 257 m² - Demandeur : SNC Patanok 12 Rue du Commandant Faurax 69006 Lyon - Mandataire : M. Briant Roch-Robin

DP 069 385 21 01494 déposée le 28/06/2021 - Projet : Aménagement d'une place publique - Terrain : 15 Rue du Boeuf Lyon 5ème Superficie du terrain : 533 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des Espaces Verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 386 21 01495 déposée le 28/06/2021 - Projet : Aménagement d'une place publique - Terrain : Place de l'Europe Lyon 6ème Superficie du terrain : 3496 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des Espaces Verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 384 21 01496 déposée le 28/06/2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 10 Rue Perrod Lyon 4ème Superficie du terrain : 259 m² - Demandeur : Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Mandataire : Mme Roche Michèle

DP 069 381 21 01497 déposée le 28/06/2021 - Projet : Modification de clôture - Terrain : 26 Rue du Bon Pasteur Lyon 1er Superficie du terrain 439 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction Gestion Technique des Bâtiments 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 381 21 01498 déposée le 28/06/2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 12 Rue de la Tourette Lyon 1er Superficie du terrain : 193 m² - Demandeur : PICQ 8 Rue Mimi Pinson 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. PICQ Christophe

DP 069 382 21 01499 déposée le 28/06/2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 22 Rue Ferrandière Lyon 2ème Superficie du terrain : 183 m² - Demandeur : PICQ 8 Rue Mimi Pinson 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Picq Christophe

DP 069 385 21 01500 déposée le 28/06/2021 - Projet : Construction d'un mur de clôture - Terrain : 63 Rue François Genin Lyon 5ème Superficie du terrain : 379 m² - Demandeur : M. Laurent Georges 63 Rue François Genin 69005 Lyon

DP 069 382 21 01501 déposée le 28/06/2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 7 Place Bellecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 761 m² - Demandeur : Pro Market Services 1 Rue Abel Ferry 75016 Paris - Mandataire : M. Guillot Charles

DP 069 387 21 01502 déposée le 28/06/2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 84 Cours Gambetta Lyon 7ème Superficie du terrain : 410 m² - Demandeur : Citya Vendome Lumiere 107 Rue Servient 69003 Lyon - Mandataire : Mme Gey Pellier Edith

DP 069 383 21 01503 déposée le 28/06/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 41 Rue du Lac Lyon 3ème Superficie du terrain : 1096 m² - Demandeur : Mme Rueff Céline 41 Rue du Lac 69003 Lyon

DP 069 384 21 01504 déposée le 28/06/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 14 Rue Pelletier Lyon 4ème Superficie du terrain : 108 m² - Demandeur : Mme Nogue Camille 14 Rue Pelletier 69004 Lyon

DP 069 384 21 01505 déposée le 29/06/2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 23 Rue de Nuits Lyon 4ème Superficie du terrain : 147 m² - Demandeur : M. Cottancin Emmanuel 23 Rue de Nuits 69004 Lyon

DP 069 384 21 01506 déposée le 29/06/2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 23 Rue de Nuits Lyon 4ème Superficie du terrain : 147 m² - Demandeur : M. Cottancin Emmanuel 23 Rue de Nuits 69004 Lyon

DP 069 383 21 01507 déposée le 29/06/2021 - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 12 Rue Carry Lyon 3ème Superficie du terrain : 2834 m² - Demandeur : M. Barral Florian 12 Rue Carry 69003 Lyon

DP 069 383 21 01508 déposée le 29/06/2021 - Projet : Installation d'un ascenseur - Terrain : 7 Rue Saint Victorien Lyon 3ème Superficie du terrain : 2538 m² - Demandeur : Teleperformance France 12 14 Rue Sarah Bernhardt 92600 Asnieres Sur Seine - Mandataire : M. Guillot David

DP 069 389 21 01509 déposée le 29/06/2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 26 Rue de Saint-Cyr Lyon 9ème Superficie du terrain : 298 m² - Demandeur : Entreprise Thabuis 21 Rue de l'Industrie 69530 Brignais - Mandataire : Mme Thabuis Muriel

DP 069 383 21 01510 déposée le 29/06/2021 - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 293 Rue André Philip Lyon 3ème Superficie du terrain : 6049 m² - Demandeur : Cellnex 58 Avenue Emile Zola 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : Mme Guinet Sylvie

DP 069 383 21 01511 déposée le 29/06/2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 126 Rue Mazenod Lyon 3ème Superficie du terrain : 403 m² - Demandeur : Alliade Habitat Sa Hlm 173 Avenue Jean Jaurès 69364 Lyon Cedex 07 - Mandataire : Mme AUCOURT Elodie

DP 069 383 21 01512 déposée le 29/06/2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 326 Rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 329 m² - Demandeur : Sarl Soriev 10 Rue Emile Zola 69190 Saint Fons - Mandataire : M. Guillot Stéphane

DP 069 383 21 01513 déposée le 29/06/2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 131 Rue du Dauphiné Lyon 3ème Superficie du terrain : 725 m² - Demandeur : M. Delor Samuel 131 Rue du Dauphiné 69003 Lyon

DP 069 382 21 01514 déposée le 29/06/2021 - Projet : Changement de destination de bureaux en équipement d'intérêt collectif - Surface créée : 155 m² - Terrain : 10 Rue Casimir Perrier Lyon 2ème Superficie du terrain : 4557 m² - Demandeur : M. Migeon Pierre-Antoine 8 B Chemin Neuf 69660 Collonges-Au-Mont- d'Or

DP 069 383 21 01515 déposée le 29/06/2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 246 Rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 493 m² - Demandeur : M. Martin Rémy 26 Rue Thomassin 69002 Lyon

DP 069 383 21 01516 déposée le 29/06/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 23 Boulevard Eugène Deruelle Lyon 3ème Superficie du terrain : 481 m² - Demandeur : M. Auvolat Stéphane 33 Rue Malsherbes 69006 Lyon

DP 069 383 21 01517 déposée le 29/06/2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 246 Rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 493 m² - Demandeur : M. Martin Rémy 26 Rue Thomassin 69002 Lyon

DP 069 387 21 01518 déposée le 29/06/2021 - Projet : Abattage de 5 arbres (un marronnier et 4 érables) et plantation de 15 arbres - Terrain : 186 Rue de Gerland Lyon 7ème Superficie du terrain : 14450 m² - Demandeur : Metropole de Lyon 20 Rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Man-

dataire : M. Le président

DP 069 381 21 01519 déposée le 29/06/2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 12 Rue de Flesselles Lyon 1er Superficie du terrain : 468 m² - Demandeur : M. Bertuzzi Gaël 12 Rue de Flesselles 69001 Lyon

DP 069 386 21 01520 déposée le 30/06/2021 - Projet : Changement de destination d'un logement en activité de services - Surface créée : 80 m² - Terrain : 30 Boulevard des Brotteaux Lyon 6ème Superficie du terrain : 220 m² - Demandeur : SCI Sarenotris 33 Route du Mont Thou 69270 Saint-Romain-Au-Mont- d'Or - Mandataire : M. Boulay Richard-Pierre

DP 069 383 21 01521 déposée le 30/06/2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 30 Rue Louis Lyon 3ème Superficie du terrain : 618 m² - Demandeur : Regie Chomette 3 5 Cours Richard Vitton 69003 Lyon - Mandataire : M. Aillet Damien

DP 069 381 21 01522 déposée le 30/06/2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 17 Rue Philippe Gonnard Lyon 1er Superficie du terrain : 2176 m² - Demandeur : Sas Henri Germain 15 Rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Mandataire : M. Germain Sébastien

DP 069 388 21 01523 déposée le 30/06/2021 - Projet : Installation d'une barrière pour contrôle d'accès - Terrain : 82 à 84 Rue Croix Barret Lyon 8ème Superficie du terrain : 963 m² - Demandeur : ICF Sud Est Mediterranee 107 109 Boulevard Vivier Merle 69003 Lyon - Mandataire : Mme Michel Roxanne

DP 069 388 21 01524 déposée le 30/06/2021 - Projet : Installation d'une barrière pour contrôle d'accès - Terrain : 79 à 83 Rue Croix Barret Lyon 8ème Superficie du terrain : 4197 m² - Demandeur : Icf Sud Est Mediterranee 107 109 Boulevard Vivier Merle 69003 Lyon - Mandataire : Mme Michel Roxanne

DP 069 388 21 01525 déposée le 30/06/2021 - Projet : Installation d'une barrière pour contrôle d'accès - Terrain : 18 - 22 Rue Auguste Chollat Lyon 8ème Superficie du terrain : 1410 m² - Demandeur : Icf Sud Est Mediterranee 107 109 Boulevard Vivier Merle 69003 Lyon - Mandataire : Mme Michel Roxanne

DP 069 382 21 01526 déposée le 30/06/2021 - Projet : Réfection de souches de cheminée - Terrain : 18 Rue Jarente Lyon 2ème Superficie du terrain : 384 m² - Demandeur : Societe Maillet 29 Rue Saint Jean de Dieu 69007 Lyon - Mandataire : M. Da Costa Filipe

DP 069 383 21 01527 déposée le 30/06/2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 40 - 44 Rue de la Villette Lyon 3ème Superficie du terrain : 2457 m² - Demandeur : CDC Investissement Immobilier 56 Rue de Lille 75356 Paris 07 SP - Mandataire : M. Colleu Guillaume

DP 069 381 21 01528 déposée le 30/06/2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 13 Rue des Chartreux Lyon 1er Superficie du terrain : 400 m² - Demandeur : Lyon Regie 34 36 Rue Ney 69006 Lyon - Mandataire : M. Hostettler David

DP 069 383 21 01529 déposée le 30/06/2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 24 rue de Bonnel Lyon 3ème Superficie du terrain : 404 m² - Demandeur : Feldoerf 24 rue de Bonnel 69003 Lyon - Mandataire : M. Deloffre Alexandre

DP 069 383 21 01530 déposée le 30/06/2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 38 Rue des Rancy Lyon 3ème Superficie du terrain : 638 m² - Demandeur : Cabinet D.P.S. 574 Chemin de Wette FAYS 69300 Caluire-et Cuire - Mandataire : M. m Laurent

DP 069 382 21 01531 déposée le 30/06/2021 - Projet : Extension d'un logement - Surface créée : 11 m² - Terrain : 8 Quai Antoine Riboud Lyon 2ème Superficie du terrain : 1875 m² - Demandeur : Les Jours Heureux 8 Quai Antoine Riboud 69002 Lyon - Mandataire : Mme DUBIA Justine

DP 069 387 21 01532 déposée le 01/07/2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 313 Rue Duguesclin Lyon 7ème Superficie du terrain : 298 m² - Demandeur : M. Marnas Cedric 313 Rue Duguesclin 69007 Lyon

DP 069 387 21 01533 déposée le 01/07/2021 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 38 Rue de l'Université Lyon 7ème Superficie du terrain : 592 m² - Demandeur : Orange Upr Se Zone Lyon 131 Avenue Felix Faure UPR SE 69425 Lyon CEDEX 03 - Mandataire : Mme Ouadi Nejma

DP 069 389 21 01534 déposée le 01/07/2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 38 Quai Hippolyte Jaÿr Lyon 9ème Superficie du terrain : 471 m² - Demandeur : Plenitude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Nicolas Guillaume

DP 069 388 21 01535 déposée le 01/07/2021 - Projet : Installation de portails, d'un portillon et d'une clôture - Terrain : 10 Rue Pierre Sonnerat Lyon 8ème Superficie du terrain : 943 m² - Demandeur : ARES 2266 Avenue de l'Europe 69140 Rillieux-La-Pape - Mandataire : M. Fallecker Daniel

DP 069 389 21 01536 déposée le 01/07/2021 - Projet : Abattage d'1 arbre (cerisier) - Terrain : 3 bis Rue des Rivières Lyon 9ème Superficie du terrain : 879 m² - Demandeur : M. Ticheur Maxime 3 bis Rue des Rivières 69009 Lyon

DP 069 386 21 01537 déposée le 01/07/2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 137 Rue Bugeaud Lyon 6ème Superficie du terrain : 877 m² - Demandeur : Regie Oralia Pitance 11 12 Place Jules Ferry 69006 Lyon - Mandataire : M. Besson Gérard

DP 069 381 21 01538 déposée le 29/06/2021 - Projet : Changement de destination de bureaux en logements - Surface créée : 51 m² - Terrain : 19 Place Tolozan Lyon 1er Superficie du terrain : 2265 m² - Demandeur : Crescend'house 498 Avenue Franklin Delano Roosevelt 75008 PARIS - Mandataire : M. Yang Romain

DP 069 384 21 01539 déposée le 02/07/2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 2 Grande rue de la Croix Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 180 m² - Demandeur : Mme Vergne Danièle 32 bis Rue Saint Nestor 69008 Lyon

DP 069 383 21 01540 déposée le 02/07/2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 5 Rue de l'Harmonie Lyon 3ème Superficie du terrain : 661 m² - Demandeur : Regie Syndic Lyonnais Et Gerance 243 Grande Rue de la Guillotière 69007 Lyon - Mandataire : M. Fayolle Ludovic

DP 069 383 21 01541 déposée le 02/07/2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 82 Rue de la Balme Lyon 3ème Superficie du terrain : 693 m² - Demandeur : Mme Douheret Françoise 82 Rue de la Balme 69003 Lyon

DP 069 385 21 01542 déposée le 02/07/2021 - Projet : Changement de destination d'entrepôts en logements - Surface créée : 44 m² - Terrain : 2 bis Montée du Change Lyon 5ème Superficie du terrain : 141 m² - Demandeur : Mme Tavernier Ariane 2 bis Montée du Change 69005 Lyon

DP 069 383 21 01543 déposée le 02/07/2021 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 18 Cours Eugénie Lyon 3ème Superficie du terrain : 223 m² - Demandeur : Pes Lyon 32 Rue Amiral Courbet 69003 Lyon - Mandataire : M. Lecoinde Lucas

DP 069 381 21 01544 déposée le 02/07/2021 - Projet : Réalisation d'une fresque murale - Terrain : Montée des Carmélites Lyon 1er - Demandeur : Mairie de Lyon 1ER 2 Place Sathonay 69001 Lyon - Mandataire : Mme Bouagga Yasmine

DP 069 386 21 01545 déposée le 02/07/2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 75 Rue Montgolfier et 8 Rue Tête d'Or Lyon 6ème - Demandeur : SCI Lyon 8 Rue Tête d'Or 13 Chemin de la Californie 1222 Vesenz - Mandataire : Mme Therond-Wirthner Ghislaine

DP 069 389 21 01546 déposée le 02/07/2021 - Projet : Construction d'un local poubelle - Terrain : 3 - 5 - 7 - 9 Rue Auguste Isaac Lyon 9ème Superficie du terrain : 15099 m² - Demandeur : Icf Sud-Est Mediterranee 107 109 Boulevard Vivier Merle 69003 Lyon - Mandataire : Mme Martat Sophie

DP 069 383 21 01547 déposée le 02/07/2021 - Projet : Installation d'un climatiseur - Terrain : 25 Rue du Docteur Bonhomme Lyon 3ème - Demandeur : M. Bouillot Claude 20 Rue du Docteur Griveaud 71600 Paray-Le-Monial

DP 069 388 21 01548 déposée le 02/07/2021 - Projet : Construction d'un abri de jardin - Surface créée : 12 m² - Terrain : 4 Promenade Léa et Napoléon Bullukian Lyon 8ème - Demandeur : Mme Brunet Anne-Sophie 4 Promenade Léa et Napoléon Bullukian 69008 Lyon

DP 069 381 21 01549 déposée le 02/07/2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 21 Rue Romarin Lyon 1er - Demandeur : Grandlyon Habitat 2 Place de Francfort 69003 Lyon - Mandataire : M. Freixinos Jean-Noël

DP 069 389 21 01550 déposée le 02/07/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 25 Rue Albert Falsan Lyon 9ème Superficie du terrain : 9781 m² - Demandeur : Grandlyon Habitat 2 Place de Francfort 69003 Lyon - Mandataire : M. Freixinos Jean-Noël

DP 069 387 21 01551 déposée le 02/07/2021 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Surface créée : 95 m² - Terrain : 64 Rue du Professeur Grignard Lyon 7ème - Demandeur : Mme Faure (Epouse Sahbani) Karen 128 Rue Galilée 38670 Chasse Sur Rhone

DP 069 383 21 01552 déposée le 02/07/2021 - Projet : Extension d'une maison individuelle et ravalement de façade - Surface créée : 14 m² - Terrain : 40 Avenue du Château Lyon 3ème Superficie du terrain : 678 m² - Demandeur : SCI Castello 40 Avenue du Château 69003 Lyon - Mandataire : Mme Donna Carole

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 28/06/2021 au 02/07/2021

PC 069 388 16 00337 M03 déposé le 28/06/2021 Modificatif - Projet : Construction d'un bâtiment de santé ambulatoire, d'une crèche, d'un commerce, et de 162 places de stationnement en sous-sols et 2 places PMR en - Surfaces - Surface créée : 5854 m² - Terrain : 60 avenue Rockefeller Bioparc Lyon 8ème Superficie du terrain : 3260 m² - Demandeur : Fonciere Medicina Lyon Rockefeller 21 allée Evariste Galois 63170 Aubiere - Mandataire : M. Gausset Frédéric - Auteur : Sud Architectes 27 rue Joannès Carret 69256 Lyon Cedex 09

PC 069 384 18 00304 T02 déposé le 01/07/2021 Transfert - Projet : Démolition totale. Construction d'un immeuble de 20 logements avec création de 32 aires de stationnement - Surface créée : 1585 m² - Terrain : 10 rue Gigodot Lyon 4ème Superficie du terrain : 535 m² - Demandeur SCCV LE 10 rue GIGODOT 169 Avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Bonnet Pierre - Auteur : Agrega Architectes 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 387 18 00322 M01 déposé le 28/06/2021 Modificatif - Projet : Démolition totale. Construction d'un immeuble de bureaux avec création de 23 aires de stationnement. - Surface créée : 2809 m² - Terrain : 6 rue Abraham Bloch Lyon 7ème Superficie du terrain : 1264 m² - Demandeur SNC Vinci Immobilier D'entreprise 19 quai Perrache 69002 Lyon - Mandataire : M. Raymond Stéphane - Auteur : Atelier Regis Gachon 20 rue Gasparin 69002 Lyon

PC 069 389 19 00395 M02 déposé le 29/06/2021 Modificatif - Projet : Démolition d'une maison et ses annexes et construction de 5 maisons et d'une piscine et création de 11 aires de stationnement - Surface créée : 749 m² - Terrain : 8 rue Ernest Fabrègue Lyon 9ème Superficie du terrain : 2172 m² - Demandeur : SCCV Villas Masaryk 80 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Arbey Jean-Philippe - Auteur : Arkhe Et Co 3 Rue Ferrer 69600 Oullins

PC 069 389 20 00030 T01 déposé le 02/07/2021 Transfert - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 90 m² - Terrain : 10 rue Des Deux Amants Lyon 9ème Superficie du terrain : 881 m² - Demandeur : Mme Canadas Raspilaire Aurélie 27 Rue des Tuileries 69009 Lyon

PC 069 389 20 00032 T01 déposé le 02/07/2021 Transfert - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 90 m² - Terrain : 10 rue des deux Amants Lyon 9ème Superficie du terrain : 881 m² - Demandeur : M. Castagne Barrot Benjamin 5 Place de la Rhodioceta 69009 Lyon

PC 069 387 21 00224 déposé le 29/06/2021 - Projet : Démolition et construction d'un immeuble de 12 logements - Surface créée : 709 m² - Terrain : 93 Rue Montesquieu Lyon 7ème Superficie du terrain : 299 m² - Demandeur : Groupe Launay Rhone Alpes 45 Avenue Maréchal Foch 69006 Lyon - Mandataire : M. Launay Franck - Auteur : M. Allemand Alexandre 34 Chemin de Montauban 69009 Lyon

PC 069 383 21 00225 déposé le 29/06/2021 - Projet : Surélévation et réhabilitation d'un immeuble de logements - Surface créée : 230 m² - Terrain : 146 Cours Docteur Long Lyon 3ème Superficie du terrain : 374 m² - Demandeur : Katrimmo Developpement 80 Cours Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Arbey Jean-Philippe - Auteur : Arkhe Et Co 3 Rue Ferrer 69600 Oullins

PC 069 382 21 00226 déposé le 29/06/2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 1 Rue Boissac Lyon 2ème Superficie du terrain 552 m² - Demandeur : SCI Bellecour Boissac 1 Rue Boissac 69002 Lyon - Mandataire : Mme Gir Phanette - Auteur : M. Domas Philippe 17 Rue Voltaire 69002 Lyon

PC 069 388 21 00227 déposé le 29/06/2021 - Projet : Construction d'une véranda et d'une terrasse - Surface créée : 240 m² - Terrain : 14 Rue Jacqueline Auriol Lyon 8ème Superficie du terrain : 3237 m² - Demandeur : Nexity 87 Rue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : Mme Lesage Jennifer - Auteur : Factory M. Noir Philippe 10 Rue Royale 69001 Lyon

PC 069 381 21 00228 déposé le 30/06/2021 - Projet : Surélévation de deux immeubles de logements - Surface créée : 619 m² - Terrain : 3 bis Rue Audran Lyon 1er Superficie du terrain : 217 m² - Demandeur : I Novativ 19 Rue Duquesne 69006 Lyon - Mandataire : M. Cosnefroy Loïc - Auteur : Atelier Architecture Confluent 76 78 Cours Charlemagne 69002 Lyon

PC 069 385 21 00229 déposé le 30/06/2021 - Projet : Construction d'une maison individuelle et d'une piscine - Surface créée : 176 m² - Terrain : 7 Rue Chanteclair Lyon 5ème Superficie du terrain : 626 m² - Demandeur : M. Alizard Laurent Mme Alizard Caroline - Auteur : Opus Star Concept Sarl 148 Boulevard Yves Farge 69007 Lyon

PC 069 388 21 00230 déposé le 30/06/2021 - Projet : Démolition de garages, construction de 2 immeubles de logements étudiants et suppression de 23 aires de stationnement - Surface créée : 1505 m² - Terrain : 9 Rue Auguste Chollat Lyon 8ème Superficie du terrain : 1375 m² - Demandeur : European Homes 146 10 12 Place Vendôme 75001 Paris - Mandataire : M. Barranger Philippe - Auteur : Bruno Curis Sarl 25 Rue Bossuet 69006 Lyon

PC 069 382 21 00231 déposé le 30/06/2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 7 Place Bellecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 761 m² - Demandeur : Pro Market Services 1 Rue Abel Ferry 75016 Paris - Mandataire : M. Guillot Charles

PC 069 383 21 00232 déposé le 30/06/2021 - Projet : Réhabilitation et extension d'un équipement d'intérêt collectif - Pavillon C - Surface créée 719 m² - Terrain : 3 Place d'Arsonval Lyon 3ème Superficie du terrain : 154879 m² - Demandeur : Hospices Civils De Lyon 3 Quai des Célestins 69229 Lyon CEDEX 02 - Mandataire : M. Le Moign Raymond - Auteur : Cbxs 25 Rue Saint Simon 69009 Lyon

PC 069 388 21 00233 déposé le 30/06/2021 - Projet : Installation provisoire de bâtiments modulaires à usage d'équipement scolaire - Surface créée : 703 m² - Terrain : 7 - 11 Rue Guillaume Paradin La Buire Lyon 8ème Superficie du terrain : 41490 m² - Demandeur : Université Claude Bernard Lyon 1 43 Boulevard du 11 Novembre 1918 69622 Villeurbanne - Mandataire : M. Fleury Frédéric - Auteur : M. Guenot Philippe 87 Avenue des Bruyères 69150 Decines-Charpieu

PC 069 383 21 00234 déposé le 01/07/2021 - Projet : Construction d'un garage - Surface créée : 33 m² - Terrain : 9 Rue Bellevue Lyon 3ème Superficie du terrain : 209 m² - Demandeur : M. Bianca Thomas 9 Rue Bellevue 69003 Lyon

PC 069 387 21 00235 déposé le 01/07/2021 - Projet : Installation de bâtiments modulaires (locaux sociaux) - Surface créée : 245 m² - Terrain : 47 Rue Croix Barret Lyon 7ème Superficie du terrain : 78432 m² - Demandeur : Sa Voyageurs Snct Ter Aura - Technicentre Aura Mme Fraysse Aude 116 Cours La Fayette CS 13511 69003 Lyon - Auteur : Searl Geoffrey Setan Architectes DPLG 1 Rue du Pré des Angles 71600 Paray-Le-Monial

PC 069 382 21 00236 déposé le 01/07/2021 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement et création d'une mezzanine - Surface créée : 47 m² - Terrain : 16 Rue Emile Zola Lyon 2ème Superficie du terrain : 382 m² - Demandeur : Societe Civile Immobiliere Nino 1 16 Rue Emile Zola 69002 Lyon - Mandataire : M. Bruel Mathieu - Auteur : Mme Portheret Elodie 21 bis Rue Trèves Paques 69660 Collonges-Au-Mont-d'Or

PC 069 389 21 00237 déposé le 02/07/2021 - Projet : Extension d'une maison individuelle et construction d'une piscine - Surface créée : 27 m² - Terrain : 1 bis Rue du Général Girodon Lyon 9ème Superficie du terrain : 5000 m² - Demandeur : M. Kaempf Benjamin 1 bis Rue du Général Girodon 69009 Lyon - Auteur : Atelier Ré Architecture Mme SUHR Pauline 13 Rue Emile Zola 69002 Lyon

PC 069 387 21 00238 déposé le 02/07/2021 - Projet : Extension d'un cinéma et création de 14 logements - Surface créée : 1159 m² - Terrain : 102 Rue Pasteur Lyon 7ème - Demandeur : 13 BIS 13 Avenue Berthelot 69007 Lyon - Mandataire : M. Bonny Marc - Auteur : SAS Ipau 8 Avenue des Heures Claires 83270 Saint-Cyr-Sur-Mer

Permis de démolir déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme Appliqué pendant la période du 28/06/2021 au 02/07/2021

PD 069 382 21 00021 déposé le 30/06/2021 - Projet : Démolition d'un local poubelles - Terrain : 60 Cours Charlemagne Lyon 2ème Superficie du terrain : 351 m² - Demandeur : Regie de Vendin 10 Rue Roger Salengro 69009 Lyon - Mandataire : Mme Chizallet Marion

DP 069 388 21 01493 déposée le 28/06/2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 17 Rue Colette Lyon 8ème Superficie du terrain : 257 m² - Demandeur : SNC Patanok 12 Rue du Commandant Faurax 69006 Lyon - Mandataire : M. Briant Roch-Robin

DP 069 385 21 01494 déposée le 28/06/2021 - Projet : Aménagement d'une place publique - Terrain : 15 Rue du Boeuf Lyon 5ème Superficie

du terrain : 533 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des Espaces Verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 386 21 01495 déposée le 28/06/2021 - Projet : Aménagement d'une place publique - Terrain : Place de l'Europe Lyon 6ème Superficie du terrain : 3496 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des Espaces Verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 384 21 01496 déposée le 28/06/2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 10 Rue Perrod Lyon 4ème Superficie du terrain : 259 m² - Demandeur : Roche Et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Mandataire : Mme Roche Michèle

DP 069 381 21 01497 déposée le 28/06/2021 - Projet : Modification de clôture - Terrain : 26 Rue du Bon Pasteur Lyon 1er Superficie du terrain : 439 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction Gestion Technique des Bâtiments 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 381 21 01498 déposée le 28/06/2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 12 Rue de la Tourette Lyon 1er Superficie du terrain : 193 m² - Demandeur : PICQ 8 Rue Mimi Pinson 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. PICQ Christophe

DP 069 382 21 01499 déposée le 28/06/2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 22 Rue Ferrandière Lyon 2ème Superficie du terrain : 183 m² - Demandeur : PICQ 8 Rue Mimi Pinson 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. PICQ Christophe

DP 069 385 21 01500 déposée le 28/06/2021 - Projet : Construction d'un mur de clôture - Terrain : 63 Rue François Genin Lyon 5ème Superficie du terrain : 379 m² - Demandeur : M. Laurent Georges 63 Rue François Genin 69005 Lyon

DP 069 382 21 01501 déposée le 28/06/2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 7 Place Bellecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 761 m² - Demandeur : Pro Market Services 1 Rue Abel Ferry 75016 PARIS - Mandataire : M. Guillot Charles

DP 069 387 21 01502 déposée le 28/06/2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 84 Cours Gambetta Lyon 7ème Superficie du terrain : 410 m² - Demandeur : Citya Vendome Lumiere 107 Rue Servient 69003 Lyon - Mandataire : Mme Gey Pellier Edith

DP 069 383 21 01503 déposée le 28/06/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 41 Rue du Lac Lyon 3ème Superficie du terrain : 1096 m² - Demandeur : Mme Rueff Céline 41 Rue du Lac 69003 Lyon

DP 069 384 21 01504 déposée le 29/06/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 14 Rue Pelletier Lyon 4ème Superficie du terrain : 108 m² - Demandeur : Mme Nogue Camille 14 Rue Pelletier 69004 Lyon

DP 069 384 21 01505 déposée le 29/06/2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 23 Rue de Nuits Lyon 4ème Superficie du terrain : 147 m² - Demandeur : M. Cottancin Emmanuel 23 Rue de Nuits 69004 Lyon

DP 069 384 21 01506 déposée le 29/06/2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 23 Rue de Nuits Lyon 4ème Superficie du terrain : 147 m² - Demandeur : M. Cottancin Emmanuel 23 Rue de Nuits 69004 Lyon

DP 069 383 21 01507 déposée le 29/06/2021 - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 12 Rue Carry Lyon 3ème Superficie du terrain : 2834 m² - Demandeur : M. Barral Florian 12 Rue Carry 69003 Lyon

DP 069 383 21 01508 déposée le 29/06/2021 - Projet : Installation d'un ascenseur - Terrain : 7 Rue Saint Victorien Lyon 3ème Superficie du terrain : 2538 m² - Demandeur : Teleperformance France 12 14 Rue Sarah Bernhardt 92600 Asnieres sur Seine - Mandataire : M. Gillot David

DP 069 389 21 01509 déposée le 29/06/2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 26 Rue de Saint-Cyr Lyon 9ème Superficie du terrain : 298 m² - Demandeur : Entreprise Thabuis 21 Rue de l'Industrie 69530 Brignais - Mandataire : Mme Thabuis Muriel

DP 069 383 21 01510 déposée le 29/06/2021 - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 293 Rue André Philip Lyon 3ème Superficie du terrain : 6049 m² - Demandeur : Cellnex 58 Avenue Emile Zola 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : Mme Guinet Sylvie

DP 069 383 21 01511 déposée le 29/06/2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 126 Rue Mazenod Lyon 3ème Superficie du terrain : 403 m² - Demandeur : Alliad Habitat SA Hlm 173 Avenue Jean Jaurès 69364 Lyon Cedex 07 - Mandataire : Mme Aucourt Elodie

DP 069 383 21 01512 déposée le 29/06/2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 326 Rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 329 m² - Demandeur : Sarl Soriev 10 Rue Emile Zola 69190 Saint Fons - Mandataire : M. Guillot Stéphane

DP 069 383 21 01513 déposée le 29/06/2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 131 Rue du Dauphiné Lyon 3ème Superficie du terrain : 725 m² - Demandeur : M. Delor Samuel 131 Rue du Dauphiné 69003 Lyon

DP 069 382 21 01514 déposée le 29/06/2021 - Projet : Changement de destination de bureaux en équipement d'intérêt collectif - Surface créée : 155 m² - Terrain : 10 Rue Casimir Perrier Lyon 2ème Superficie du terrain : 4557 m² - Demandeur : M. Migeon Pierre-Antoine 8 B Chemin Neuf 69660 Collonges-au-Mont- d'Or

DP 069 383 21 01515 déposée le 29/06/2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 246 Rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 493 m² - Demandeur : M. Martin Rémy 26 Rue Thomassin 69002 Lyon

DP 069 383 21 01516 déposée le 29/06/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 23 Boulevard Eugène Deruelle Lyon 3ème Superficie du terrain : 481 m² - Demandeur : M. Auvolat Stéphane 33 Rue Malesherbes 69006 Lyon

DP 069 383 21 01517 déposée le 29/06/2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 246 Rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 493 m² - Demandeur : M. Martin Rémy 26 Rue Thomassin 69002 Lyon

DP 069 387 21 01518 déposée le 29/06/2021 - Projet : Abattage de 5 arbres (un marronnier et 4 érables) et plantation de 15 arbres - Terrain : 186 Rue de Gerland Lyon 7ème Superficie du terrain : 14450 m² - Demandeur : Metropole de Lyon 20 Rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Le président

DP 069 381 21 01519 déposée le 29/06/2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 12 Rue de Flesselles Lyon 1er Superficie du terrain : 468 m² - Demandeur : M. Bertuzzi Gaël 12 Rue de Flesselles 69001 Lyon

DP 069 386 21 01520 déposée le 30/06/2021 - Projet : Changement de destination d'un logement en activité de services - Surface créée : 80 m² - Terrain : 30 Boulevard des Brotteaux Lyon 6ème Superficie du terrain : 220 m² - Demandeur : SCI Sarenotris 33 Route du Mont Thou 69270 Saint-Romain-au-Mont- d'Or - Mandataire : M. BOULAY Richard-Pierre

DP 069 383 21 01521 déposée le 30/06/2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 30 Rue Louis Lyon 3ème Superficie du terrain : 618 m² - Demandeur : Regie Chomette 3 5 Cours Richard Vitton 69003 Lyon - Mandataire : M. Aillet Damien

DP 069 381 21 01522 déposée le 30/06/2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 17 Rue Philippe Gonnard Lyon 1er Superficie du terrain : 2176 m² - Demandeur : Sas Henri Germain 15 Rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Mandataire : M. Germain Sébastien

DP 069 388 21 01523 déposée le 30/06/2021 - Projet : Installation d'une barrière pour contrôle d'accès - Terrain : 82 à 84 Rue Croix Barret Lyon 8ème Superficie du terrain : 963 m² - Demandeur : Icf Sud Est Mediterranee 107 109 Boulevard Vivier Merle 69003 Lyon - Mandataire : Mme Michel Roxanne

DP 069 388 21 01524 déposée le 30/06/2021 - Projet : Installation d'une barrière pour contrôle d'accès - Terrain : 79 à 83 Rue Croix Barret Lyon 8ème Superficie du terrain : 4197 m² - Demandeur : Icf Sud Est Mediterranee 107 109 Boulevard Vivier Merle 69003 Lyon - Mandataire : Mme Michel Roxanne

DP 069 388 21 01525 déposée le 30/06/2021 - Projet : Installation d'une barrière pour contrôle d'accès - Terrain : 18 - 22 Rue Auguste Chollat Lyon 8ème Superficie du terrain : 1410 m² - Demandeur : Icf Sud Est Mediterranee 107 109 Boulevard Vivier Merle 69003 Lyon - Mandataire : Mme Michel Roxanne

DP 069 382 21 01526 déposée le 30/06/2021 - Projet : Réfection de souches de cheminée - Terrain : 18 Rue Jarente Lyon 2ème Superficie du terrain : 384 m² - Demandeur : Societe Maillet 29 Rue Saint Jean de Dieu 69007 Lyon - Mandataire : M. Da Costa Filipe

DP 069 383 21 01527 déposée le 30/06/2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 40 - 44 Rue de la Villette Lyon 3ème Superficie du terrain : 2457 m² - Demandeur : CDC Investissement Immobilier 56 Rue de Lille 75356 Paris 07 SP - Mandataire : M. Colleu Guillaume

DP 069 381 21 01528 déposée le 30/06/2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 13 Rue des Chartreux Lyon 1er Superficie du terrain : 400 m² - Demandeur : Lyon Régie 34 36 Rue Ney 69006 Lyon - Mandataire : M. Hostettler David

DP 069 383 21 01529 déposée le 30/06/2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 24 rue de Bonnel Lyon 3ème Superficie du terrain : 404 m² - Demandeur : Feldoerf 24 rue de Bonnel 69003 Lyon - Mandataire : M. Deloffre Alexandre

DP 069 383 21 01530 déposée le 30/06/2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 38 Rue des Rancy Lyon 3ème Superficie du terrain : 638 m² - Demandeur : Cabinet D.P.S. 574 Chemin de Wette Fays 69300 Caluire-Et Cuire - Mandataire : M. Fassolette Laurent

DP 069 382 21 01531 déposée le 30/06/2021 - Projet : Extension d'un logement - Surface créée : 11 m² - Terrain : 8 Quai Antoine Riboud Lyon 2ème Superficie du terrain : 1875 m² - Demandeur : Les Jours Heureux 8 Quai Antoine Riboud 69002 Lyon - Mandataire : Mme Dubia Justine

DP 069 387 21 01532 déposée le 01/07/2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 313 Rue Duguesclin Lyon 7ème Superficie du terrain : 298 m² - Demandeur : M. Marnas Cedric 313 Rue Duguesclin 69007 Lyon

DP 069 387 21 01533 déposée le 01/07/2021 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 38 Rue de l'Université Lyon 7ème Superficie du terrain : 592 m² - Demandeur : Orange Upr Se Zone Lyon 131 Avenue Felix Faure Upr SE 69425 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Mme Ouadi Nejma

DP 069 389 21 01534 déposée le 01/07/2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 38 Quai Hippolyte Jaÿr Lyon 9ème Superficie du terrain 471 m² - Demandeur : Plenitude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Nicolas Guillaume

DP 069 388 21 01535 déposée le 01/07/2021 - Projet : Installation de portails, d'un portillon et d'une clôture - Terrain : 10 Rue Pierre Sonnerat Lyon 8ème Superficie du terrain : 943 m² - Demandeur : Ares 2266 Avenue de l'Europe 69140 Rillieux-La-Pape - Mandataire : M. Fallecker Daniel

DP 069 389 21 01536 déposée le 01/07/2021 - Projet : Abattage d'1 arbre (cerisier) - Terrain : 3 bis Rue des Rivières Lyon 9ème Superficie du terrain : 879 m² - Demandeur : M. Ticheur Maxime 3 bis Rue des Rivières 69009 Lyon

DP 069 386 21 01537 déposée le 01/07/2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 137 Rue Bugeaud Lyon 6ème Superficie du terrain : 877 m² - Demandeur : Regie Oralia Pitance 11 12 Place Jules Ferry 69006 Lyon - Mandataire : M. Besson Gérard

DP 069 381 21 01538 déposée le 29/06/2021 - Projet : Changement de destination de bureaux en logements - Surface créée : 51 m² - Terrain 19 Place Tolozan Lyon 1er Superficie du terrain : 2265 m² - Demandeur : Crescend'house 498 Avenue Franklin Delano Roosevelt 75008 Paris - Mandataire : M. Yang Romain

DP 069 384 21 01539 déposée le 02/07/2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 2 Grande rue de la Croix Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 180 m² - Demandeur : Mme Vergne Danièle 32 bis Rue Saint Nestor 69008 Lyon

DP 069 383 21 01540 déposée le 02/07/2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 5 Rue de l'Harmonie Lyon 3ème Superficie du terrain : 661 m² - Demandeur : Regie Syndic Lyonnais Et Gerance 243 Grande Rue de la Guillotière 69007 Lyon - Mandataire : M. Fayolle Ludovic

DP 069 383 21 01541 déposée le 02/07/2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 82 Rue de la Balme Lyon 3ème Superficie du terrain : 693 m² - Demandeur : Mme Douheret Françoise 82 Rue de la Balme 69003 Lyon

DP 069 385 21 01542 déposée le 02/07/2021 - Projet : Changement de destination d'entrepôts en logements - Surface créée : 44 m² - Terrain 2 bis Montée du Change Lyon 5ème Superficie du terrain : 141 m² - Demandeur : Mme Tavernier Ariane 2 bis Montée du Change 69005 Lyon

DP 069 383 21 01543 déposée le 02/07/2021 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 18 Cours Eugénie Lyon 3ème Superficie du terrain : 223 m² - Demandeur : Pes Lyon 32 Rue Amiral Courbet 69003 Lyon - Mandataire : M. Lecoindre Lucas

DP 069 381 21 01544 déposée le 02/07/2021 - Projet : Réalisation d'une fresque murale - Terrain : Montée des Carmélites Lyon 1er - Demandeur : Mairie de Lyon 1er 2 Place Sathonay 69001 Lyon - Mandataire : Mme Bouagga Yasmine

DP 069 386 21 01545 déposée le 02/07/2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 75 Rue Montgolfier et 8 Rue Tête d'Or Lyon 6ème - Demandeur : SCI Lyon 8 Rue Tete D'or 13 Chemin de la Californie 1222 Vesenez - Mandataire : Mme Therond-Wirthner Ghislaine

DP 069 389 21 01546 déposée le 02/07/2021 - Projet : Construction d'un local poubelle - Terrain : 3 - 5 - 7 - 9 Rue Auguste Isaac Lyon 9ème Superficie du terrain : 15099 m² - Demandeur : ICF Sud-Est Mediterranee 107 109 Boulevard Vivier Merle 69003 Lyon - Mandataire : Mme Martat Sophie

DP 069 383 21 01547 déposée le 02/07/2021 - Projet : Installation d'un climatiseur - Terrain : 25 Rue du Docteur Bonhomme Lyon 3ème - Demandeur : M. Bouillot Claude 20 Rue du Docteur Griveaud 71600 Paray-Le-Monial

DP 069 388 21 01548 déposée le 02/07/2021 - Projet : Construction d'un abri de jardin - Surface créée : 12 m² - Terrain : 4 Promenade Léa et Napoléon Bullukian Lyon 8ème - Demandeur : Mme Brunet Anne-Sophie 4 Promenade Léa et Napoléon Bullukian 69008 Lyon

DP 069 381 21 01549 déposée le 02/07/2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 21 Rue Romarin Lyon 1er - Demandeur : Grandlyon Habitat 2 Place de Francfort 69003 Lyon - Mandataire : M. Freixinos Jean-Noël

DP 069 389 21 01550 déposée le 02/07/2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 25 Rue Albert Falsan Lyon 9ème Superficie du terrain 9781 m² - Demandeur : Grandlyon Habitat 2 Place de Francfort 69003 Lyon - Mandataire : M. Freixinos Jean-Noël

DP 069 387 21 01551 déposée le 02/07/2021 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Surface créée : 95 m² - Terrain : 64 Rue du Professeur Grignard Lyon 7ème - Demandeur : Mme Faure (Epoque Sahbani) Karen 128 Rue Galilée 38670 Chasse Sur Rhone

DP 069 383 21 01552 déposée le 02/07/2021 - Projet : Extension d'une maison individuelle et ravalement de façade - Surface créée : 14 m² - Terrain : 40 Avenue du Château Lyon 3ème Superficie du terrain : 678 m² - Demandeur : Sci Castello 40 Avenue du Château 69003 Lyon - Mandataire : Mme Donna Carole

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 28/06/2021 au 02/07/2021

PC 069 388 16 00337 M03 déposé le 28/06/2021 Modificatif - Projet : Construction d'un bâtiment de santé ambulatoire, d'une crèche, d'un commerce, et de 162 places de stationnement en sous-sols et 2 places PMR en - Surfaces - Surface créée : 5854 m² - Terrain : 60 avenue Rockefeller Bioparc Lyon 8ème Superficie du terrain : 3260 m² - Demandeur : Fongiere Medicina Lyon Rockefeller 21 allée Evariste Galois 63170 Aubiere - Mandataire : M. Gausset Frédéric - Auteur : Sud Architectes 27 rue Joannès Carret 69256 Lyon Cedex 09

PC 069 384 18 00304 T02 déposé le 01/07/2021 Transfert - Projet : Démolition totale. Construction d'un immeuble de 20 logements avec création de 32 aires de stationnement - Surface créée : 1585 m² - Terrain : 10 rue Gigodot Lyon 4ème Superficie du terrain : 535 m² - Demandeur SCCV LE 10 Rue Gigodot 169 Avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Bonnet Pierre - Auteur : Agrega Architectes 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 387 18 00322 M01 déposé le 28/06/2021 Modificatif - Projet : Démolition totale. Construction d'un immeuble de bureaux avec création de 23 aires de stationnement. - Surface créée : 2809 m² - Terrain : 6 rue Abraham Bloch Lyon 7ème Superficie du terrain : 1264 m² - Demandeur SNC Vinci Immobilier d'entreprise 19 quai Perrache 69002 Lyon - Mandataire : M. Raymond Stéphane - Auteur : Atelier Regis Gachon 20 rue Gasparin 69002 Lyon

PC 069 389 19 00395 M02 déposé le 29/06/2021 Modificatif - Projet : Démolition d'une maison et ses annexes et construction de 5 maisons et d'une piscine et création de 11 aires de stationnement - Surface créée : 749 m² - Terrain : 8 rue Ernest Fabrègue Lyon 9ème Superficie du terrain : 2172 m² - Demandeur : SCCV Villas Masaryk 80 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Arbey Jean-Philippe - Auteur : Arkhe et Co 3 Rue Ferrer 69600 Oullins

PC 069 389 20 00030 T01 déposé le 02/07/2021 Transfert - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 90 m² - Terrain : 10 rue Des Deux Amants Lyon 9ème Superficie du terrain : 881 m² - Demandeur : Mme Canadas Raspilaire Aurélie 27 Rue des Tuileries 69009 Lyon

PC 069 389 20 00032 T01 déposé le 02/07/2021 Transfert - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 90 m² - Terrain : 10 rue des deux Amants Lyon 9ème Superficie du terrain : 881 m² - Demandeur : M. Castagne Barrot Benjamin 5 Place de la Rhodioceta 69009 Lyon

PC 069 387 21 00224 déposé le 29/06/2021 - Projet : Démolition et construction d'un immeuble de 12 logements - Surface créée : 709 m² - Terrain : 93 Rue Montesquieu Lyon 7ème Superficie du terrain : 299 m² - Demandeur : Groupe Launay Rhone Alpes 45 Avenue Maréchal Foch 69006 Lyon - Mandataire : M. Launay Franck - Auteur : M. Allemand Alexandre 34 Chemin de Montauban 69009 Lyon

PC 069 383 21 00225 déposé le 29/06/2021 - Projet : Surélévation et réhabilitation d'un immeuble de logements - Surface créée : 230 m² - Terrain : 146 Cours Docteur Long Lyon 3ème Superficie du terrain : 374 m² - Demandeur : Katrimmo Developpement 80 Cours Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Arbey Jean-Philippe - Auteur : Arkhe et Co 3 Rue Ferrer 69600 Oullins

PC 069 382 21 00226 déposé le 29/06/2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 1 Rue Boissac Lyon 2ème Superficie du terrain 552 m² - Demandeur : SCI Bellecour Boissac 1 Rue Boissac 69002 Lyon - Mandataire : Mme GIR Phanette - Auteur : M. Domas Philippe 17 Rue Voltaire 69002 Lyon

PC 069 388 21 00227 déposé le 29/06/2021 - Projet : Construction d'une véranda et d'une terrasse - Surface créée : 240 m² - Terrain : 14 Rue Jacqueline Auriol Lyon 8ème Superficie du terrain : 3237 m² - Demandeur : Nexity 87 Rue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : Mme Lesage Jennifer - Auteur : Factory M. Noir Philippe 10 Rue Royale 69001 Lyon

PC 069 381 21 00228 déposé le 30/06/2021 - Projet : Surélévation de deux immeubles de logements - Surface créée : 619 m² - Terrain : 3 bis Rue Audran Lyon 1er Superficie du terrain : 217 m² - Demandeur : I Novativ 19 Rue Duquesne 69006 Lyon - Mandataire : M. Cosnefroy Loïc - Auteur : Atelier Architecture Confluent 76 78 Cours Charlemagne 69002 Lyon

PC 069 385 21 00229 déposé le 30/06/2021 - Projet : Construction d'une maison individuelle et d'une piscine - Surface créée : 176 m² - Terrain : 7 Rue Chanteclair Lyon 5ème Superficie du terrain : 626 m² - Demandeur : M. Alizard Laurent Mme Alizard Caroline - Auteur : Opus Star Concept Sarl 148 Boulevard Yves Farge 69007 Lyon

PC 069 388 21 00230 déposé le 30/06/2021 - Projet : Démolition de garages, construction de 2 immeubles de logements étudiants et suppression de 23 aires de stationnement - Surface créée : 1505 m² - Terrain : 9 Rue Auguste Chollat Lyon 8ème Superficie du terrain : 1375 m² - Demandeur : European Homes 146 10 12 Place Vendôme 75001 Paris - Mandataire : M. Barranger Philippe - Auteur : Bruno Curis Sarl 25 Rue Bossuet 69006 Lyon

PC 069 382 21 00231 déposé le 30/06/2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 7 Place Bellecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 761 m² - Demandeur : Pro Market Services 1 Rue Abel Ferry 75016 Paris - Mandataire : M. Guillot Charles

PC 069 383 21 00232 déposé le 30/06/2021 - Projet : Réhabilitation et extension d'un équipement d'intérêt collectif - Pavillon C - Surface créée 719 m² - Terrain : 3 Place d'Arsonval Lyon 3ème Superficie du terrain : 154879 m² - Demandeur : Hospices Civils de Lyon 3 Quai des Célestins 69229 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Le Moign Raymond - Auteur : Cbxs 25 Rue Saint Simon 69009 Lyon

PC 069 388 21 00233 déposé le 30/06/2021 - Projet : Installation provisoire de bâtiments modulaires à usage d'équipement scolaire - Surface créée : 703 m² - Terrain : 7 - 11 Rue Guillaume Paradin La Buire Lyon 8ème Superficie du terrain : 41490 m² - Demandeur : Université Claude Bernard Lyon 1 43 Boulevard du 11 Novembre 1918 69622 Villeurbanne - Mandataire : M. Fleury Frédéric - Auteur : M. Guenot Philippe 87 Avenue des Bruyères 69150 Decines-Charpieu

PC 069 383 21 00234 déposé le 01/07/2021 - Projet : Construction d'un garage - Surface créée : 33 m² - Terrain : 9 Rue Bellevue Lyon 3ème Superficie du terrain : 209 m² - Demandeur : M. Bianca Thomas 9 Rue Bellevue 69003 Lyon

PC 069 387 21 00235 déposé le 01/07/2021 - Projet : Installation de bâtiments modulaires (locaux sociaux) - Surface créée : 245 m² - Terrain : 47 Rue Croix Barret Lyon 7ème Superficie du terrain : 78432 m² - Demandeur : Sa Voyageurs Sncf Ter Aura - Technicentre Aura Mme FRAYSSE Aude 116 Cours La Fayette CS 13511 69003 Lyon - Auteur : Searl Geoffrey Setan Architectes DPLG 1 Rue du Pré des Angles 71600 Paray-Le-Monial

PC 069 382 21 00236 déposé le 01/07/2021 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement et création d'une mezzanine - Surface créée : 47 m² - Terrain : 16 Rue Emile Zola Lyon 2ème Superficie du terrain : 382 m² - Demandeur : Societe Civile Immobiliere Nino 1 16 Rue Emile Zola 69002 Lyon - Mandataire : M. Bruel Mathieu - Auteur : Mme Portheret Elodie 21 bis Rue Trèves Paques 69660 Collonges-Au-Mont-d'Or

PC 069 389 21 00237 déposé le 02/07/2021 - Projet : Extension d'une maison individuelle et construction d'une piscine - Surface créée : 27 m² - Terrain : 1 bis Rue du Général Girodon Lyon 9ème Superficie du terrain : 5000 m² - Demandeur : M. Kaempf Benjamin 1 bis Rue du Général Girodon 69009 Lyon - Auteur : Atelier Ré Architecture Mme Suhr Pauline 13 Rue Emile Zola 69002 Lyon

PC 069 387 21 00238 déposé le 02/07/2021 - Projet : Extension d'un cinéma et création de 14 logements - Surface créée : 1159 m² - Terrain : 102 Rue Pasteur Lyon 7ème - Demandeur : 13 BIS 13 Avenue Berthelot 69007 Lyon - Mandataire : M. BONNY Marc - Auteur : SAS IPAU 8 Avenue des Heures Claires 83270 Saint-Cyr-Sur-Mer

Permis de démolir déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 28/06/2021 au 02/07/2021

PD 069 382 21 00021 déposé le 30/06/2021 - Projet : Démolition d'un local poubelles - Terrain : 60 Cours Charlemagne Lyon 2ème Superficie du terrain : 351 m² - Demandeur : Regie De Vendin 10 Rue Roger Salengro 69009 Lyon - Mandataire : Mme Chizallet Marion ?

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 28/06/2021 au 02/07/2021

US 069 382 21 00170 déposé le 28/06/2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 38 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 26 rue Sala Lyon 2ème Superficie du terrain : 1006 m² - Demandeur : M. Ravon Stéphane 28 route de Lyon 69450 Saint Cyr au Mont D'or Régie : Regie Billon Bouvet Bonnamour 119 avenue de Maréchal de Saxe 69003 Lyon

US 069 386 21 00171 déposé le 30/06/2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 80 m² en cabinet médical de psychiatrie et de psychothérapie - Terrain : 30 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème Superficie du terrain : 220 m² - Demandeur : M. BOULAY Richard-Pierre 33 route du Mont Thou 69270 Saint-Romain-Au-Mont- d'Or Régie : Cytia 19 rue Domer 69007 Lyon

US 069 387 21 00172 déposé le 01/07/2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 56,03 m² en cabinet paramédical et de psychologie clinique - Terrain : 6 rue Bancel Lyon 7ème Superficie du terrain : 736 m² - Demandeur : Mme Marotta Juliette 215 rue Vendôme 69003 Lyon Régie : Regie Saint Louis 264 rue Garibaldi 69488 Lyon Cedex 03

US 069 385 21 00173 déposé le 01/07/2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 41,47 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 68 quai Pierre Scize Lyon 5ème Superficie du terrain : 155 m² - Demandeur : M. Neuzeret Pierre-Charles 14 Ohmstrasse 80802 Munich Régie : Régie Janin 49 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon

US 069 385 21 00174 déposé le 02/07/2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 48 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 6 rue Mourguet Lyon 5ème Superficie du terrain : 91 m² - Demandeur : M. Vivet Maxime 5 quai Victor Augagneur 69003 Lyon Régie : Quadra Immobilier 17 quai Joseph Gillet 69004 Lyon

US 069 387 21 00175 déposé le 02/07/2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 56,03 m² en cabinet paramédical - Terrain 6 rue Bancel Lyon 7ème Superficie du terrain : 736 m² - Demandeur : Mme Vimal Coline 7 rue clos Savaron 69004 Lyon Régie : Regie Saint Louis 264 rue Garibaldi 69488 Lyon Cedex 03

Déclaration préalables délivrée pendant la période du 28/06/2021 au 02/07/2021

DP 069 387 21 01280 Décision du 01/07/2021 à Ares SAS 2266 Avenue de l'Europe 69140 Rillieux-La-Pape - Projet : Installation d'une clôture, d'un portail et d'un portillon - Terrain : 33 - 35 Rue Lieutenant Colonel Girard Lyon 7ème

Changements d'usage délivrés pendant la période du 28/06/2021 au 02/07/2021

US 069 387 21 00133 - Arrêté du 29/06/2021 à Mme Vehi Marie 32 B rue Lieutenant Colonel Girard 69007 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 77 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 83 boulevard Yves Farge Lyon 7ème

US 069 385 21 00134 - Arrêté du 29/06/2021 à Trigell 117 rue du Berchat 74170 Saint Gervais Les Bains - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 30.79 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 24 rue de la Quarantaine Lyon 5ème

US 069 383 21 00136 - Arrêté du 29/06/2021 à Mme Vogel Myriam 48 avenue de l'Ermitage 74200 Thonon Les Bains - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 32,54 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 77 rue Baraban Lyon 3ème

US 069 386 21 00139 - Arrêté du 29/06/2021 à M. Ferrazzi Eric 124 rue Bugeaud 69006 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 37,16 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 124 rue Bugeaud Lyon 6ème

US 069 389 21 00142 - Arrêté du 29/06/2021 à Mme Mege Bérénice 18 rue Patel 69009 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 57 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 18 rue Professeur Patel Lyon 9ème